

ORDRE DU JOUR

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2023

*

* *

Le conseil municipal est convoqué en séance publique à l'Hôtel de Ville le jeudi 21 décembre 2023 à 18h00, conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales.

➤ Présentation du rapport commission laïcité 2021 - 2023

Ville durable

001 - Rapport de situation en matière de développement durable

Ville responsable

002 - Rapport annuel 2022 sur la situation en matière d'égalité femmes - hommes

003 - Rapport d'orientation budgétaire (ROB)

004 - Règlement budgétaire et financier (RBF) - Passage au M57

005 - Décision modificative n°2 - 2023 - budget annexe Elispace

006 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de procéder au paiement de dépenses d'investissement en 2024 avant l'adoption du budget primitif

007 - Reconduction pour l'année 2024 du plan d'actions 2021 – 2023 pour l'égalité entre les femmes et les hommes

008 - Amélioration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

009 - Tableau des effectifs

010 - Évolution des modalités d'attribution des titres restaurant

011 - Action sociale - Convention COS

012 - Actualisation de la longueur de voirie communale au 1er janvier 2023

013 - Beauvais Bourse aux Initiatives Citoyennes

014 - Gestion du stationnement payant sur voirie et hors voirie de centre-ville sous la forme d'une concession

Ville durable

015 - Présentation du rapport annuel d'activités de la délégation de service public du stationnement - année 2022

016 - Environnement - Assainissement - Programme d'investissement pluvial 2023 (2e tranche)

017 - Approbation de la convention portant constitution d'un groupement de commandes entre l'ESH laessa et la Ville de Beauvais pour la conduite des études de faisabilité liées à la reconversion des rez-de-chaussée de la copropriété des Champs Dolent

018 - Approbation de la convention de portage par l'EPFLO pour l'acquisition des murs des commerces de la copropriété des Champs Dolent

019 - Transfert de compétence réseaux de chaleur à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

020 - Promesse de bail pour solarisation des toitures et parkings de la ville de Beauvais

021 - Rétrocession à la ville de Beauvais par la communauté d'agglomération du Beauvaisis

des parcelles cadastrées section U n°171, 184, 187 et 203 du site du Moulin de la Fos

022 - Délibération rectificative - Acquisition des parcelles cadastrées section AP n°125 - 73 et AQ 294p destinées à l'aménagement d'une piste cyclable

023 - Régularisations foncières avec la SA HLM de l'Oise – parcelle ZA 770p

024 - Dénomination d'une Place

025 - Convention de soutien Ville de Beauvais pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus

026 - Dérogation aux repos dominicaux 2024

027 - Convention Beauvais Shopping 2023

Ville attractive

028 - Sports - Subvention sur projet - Gala La Vaillante

029 - Sports - Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens

030 - Sports - Attribution d'une bourse aux athlètes de haut niveau

031 - Sports - Subventions sur projets - Coupe du Monde Escrime / Triathlon de Beauvais

032 - Culture – Autorisation accordée à la Communauté d'agglomération du Beauvais de construire sur le domaine communal dans le cadre du projet de rénovation de la médiathèque Argentine

033 - Attribution de subventions et signature de conventions avec le Comptoir Magique et l'Association pour le Rayonnement du Violoncelle

034 - Attribution de subventions sur projet aux associations : La Balayette à ciel et la Batoude – Centre des arts du cirque et de la rue

035 - Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Diaphane - Pôle photographique en Hauts-de-France

036 - Service vie associative et relations internationales - subventions aux associations

037 - Service vie associative et relations internationales - subventions aux associations dans le cadre de la mise à disposition de l'Elispace

038 - Service vie associative et relations internationales – Octroi de subventions et passation de conventions d'objectifs et de moyens avec les associations bénéficiant de subventions au montant annuel supérieur à 15 000 €

Ville solidaire

039 - Signature d'une Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise

040 - Signature d'un avenant à la convention d'objectifs et de financement - prestation de service Établissement d'accueil du jeune enfant - Bonus Territoire Ctg, pour la structure multi-accueil "A petits Pas"

041 - Signature d'un avenant à la convention de prestation de service Établissement d'accueil du jeune enfant - Bonus Territoire, pour la structure multi accueil Les P'tits Malicieux

042 - Convention de réservation de berceaux entre la ville de Beauvais et la Ligue de l'Enseignement de l'Oise - Crèche de la Maison de Ther

043 - Signature d'un contrat territorial réservataire employeur - Bonus réservataire - La Ther des Petits, la Ligue de l'Enseignement

044 - Signature d'un contrat territorial réservataire employeur - Bonus réservataire - Bisous d'Esquimaux, CCMO EVEIL

045 - Convention d'objectifs et de moyens - crèches associatives et ville de Beauvais

046 - Signature d'un avenant à la convention d'objectifs et de financement - Prestation de service Accueil de Loisirs sans Hébergement - Bonus territoire Ctg

047 - Service : Vie éducative – Convention Territoriale d'objectifs et de financement avec la CAF – « Soutien à la formation BAFA et BAFD ».

048 - Pôle cohésion sociale - Vie éducative – Modification de l'aide financière municipale aux classes de découvertes

049 - Pôle cohésion sociale - Vie éducative – ADN / Mission Santé, Nature et Environnement - Club des Jeunes Pousses - Règlement Intérieur du club

Compte rendu des décisions prises par le Maire.

Fait à Beauvais, le 15 décembre 2023

Le jeudi 21 décembre 2023 à 18h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par monsieur le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Monsieur Franck PIA

PRESENTS Franck PIA - Lionel CHISS - Yannick MATURA - Isabelle SOULA Mohrad LAGHRARI - Anne-Françoise LEBRETON - Charles LOCQUET - Corinne FOURCIN -Philippe VIBERT - Jacqueline MÉNOUBÉ - Hatice KILINC-SIGINIR – Monette-Simone VASSEUR - Caroline CAYEUX - Catherine THIEBLIN - Jacques DORIDAM - Ali SAHNOUN - Patricia HIBERTY - Guylaine CAPGRAS - Frédéric BONAL - Jérôme LIEVAIN - Farida TIMMERMAN - Cédric MARTIN - Christophe GASPART - Peggy CALLENS - Charlotte COLIGNON - Ludovic CASTANIE - Josée MARINHO - Loïc BARBARAS - Vanessa FOULON - Mamadou BATHILY - Dominique CLINCKEMAILLIE - Roxane LUNDY - Leïla DAGDAD - Mehdi RAHOUI - Marianne SECK - Claire MARAIS-BEUIL - Philippe ENJOLRAS

SUPPLEANTS

ABSENTS Antoine SALITOT

POUVOIRS Sandra PLOMION à Caroline CAYEUX - Mamadou LY à Franck PIA - Victor DEBIL-CAUX à Yannick MATURA - Halima KHARROUBI à Isabelle SOULA - Thierry AURY à Dominique CLINCKEMAILLIE - Grégory NARZIS à Roxane LUNDY - David MAGNIER à Claire MARAIS-BEUIL

Date d'affichage	28 décembre 2023
Date de la convocation	15 décembre 2023
Nombre de présents	37
Nombre de votants	44

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est MME. Hatice KILINC-SIGINIR

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Nous avons bien le quorum.

Je vais désigner la secrétaire de séance en la personne de Hatice KILINC pour la suite de nos rapports.

Je voudrais aussi vous informer, mes chers collègues, que j'ai reçu, ce 21 décembre, de la part du groupe Beauvais Avant Tout, un mail de notre collègue Mehdi RAHOUI, par lequel il nous informe qu'il assurera la présidence de ce groupe pour l'année 2024. Je tenais, bien évidemment, à adresser mes félicitations à Mehdi RAHOUI et à lui souhaiter bonne chance dans l'exercice de sa présidence. Merci.

Avant de passer aux différents points de l'ordre du jour, je voulais vous présenter le dossier du rapport Commission Laïcité. Je voulais, à ce sujet, vous faire une petite intervention.

PRÉSENTATION DU RAPPORT COMMISSION LAÏCITÉ 2021 – 2023

M. LE MAIRE : Vous voyez que sur la table, j'ai ce Prix, qui nous a été remis pas plus tard qu'hier, j'étais accompagné d'Anne-Françoise LEBRETON, de Lionel CHISS, avec Melinda DESAYEUX qui a été aux manettes pour poursuivre ce plan d'action sur la laïcité. C'est bien sûr avec beaucoup de fierté que nous recevons ce Prix et je voulais vous le faire partager ce soir.

En effet, je voulais attirer votre attention sur ce rapport laïcité, vous en dire quelques mots. J'ai souhaité que, désormais, au même titre que pour le rapport d'activité sur le développement durable et pour le rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes, qu'un rapport sur la laïcité soit présenté à notre Conseil Municipal. Alors même, ce n'est pas une obligation, que ce rapport n'entraîne pas de vote, il m'a semblé essentiel que nous mettions en avant ce bilan de toutes nos actions en ce domaine. Je remercie encore Melinda DESAYEUX qui, au sein de mon Cabinet, est la personne qui gère toutes ces questions relatives à la laïcité et qui a réalisé un travail formidable, et je vous informe d'ailleurs que j'ai décidé de la nommer référente laïcité pour notre collectivité. Et je voudrais bien sûr remercier tous les élus qui ont pu contribuer à l'élaboration de ce plan dans cette Commission Laïcité, que nous avons constituée il y a maintenant quelques années, c'était en début de mandat.

Je me félicite, bien sûr, de ce Prix de la laïcité de la République Française, que nous venons d'obtenir pour l'ensemble de nos actions en faveur de la laïcité, et qui nous a été remis hier au ministère de l'Intérieur, place Beauvau. C'est bien sûr une reconnaissance du travail de fond que nous effectuons depuis quelques années dans ce domaine et je m'en félicite. D'ailleurs, il a été reconnu que Beauvais était l'une des seules collectivités, véritablement, à avoir travaillé, aux dires de Madame la Ministre, sur ce sujet, de manière aussi approfondie. Et je dirais que la collectivité, Beauvais, est portée en exemple sur ce sujet. La laïcité, nous l'avons ici, et maintes et maintes fois dit et redit, c'est une valeur républicaine que nous devons, en toutes circonstances, défendre et mettre en avant. C'est vrai qu'il nous faut toujours lutter et combattre contre ce que je pourrais appeler les mauvais communautarismes, car ils réfléchissent et agissent contre l'intérêt et peuvent agir contre les valeurs républicaines. La laïcité est tout à la fois un cadre, un outil et une perspective pour enraciner des valeurs de la République dans le quotidien de chaque citoyen. Je sais pouvoir compter sur votre engagement individuel et collectif, sur cette question centrale pour l'avenir de notre société.

M. LE MAIRE (suite) : Voilà ce que je voulais vous dire, en quelques mots, pour ce rapport dont vous avez pu avoir connaissance. Je ne vais pas, bien sûr, vous le présenter. Vous avez, j'imagine, pu en prendre connaissance et vous voyez l'étendue de toutes les actions qui ont pu être menées, que ce soit dans les écoles, des conférences que nous avons pu organiser, on a organisé des courses, notamment, sur la laïcité, la dictée de la laïcité et puis des conférences qui ont permis aussi de mieux comprendre ce que c'était que la laïcité. Et puis, dans les écoles, j'ai pu noter, que se soient les enseignants comme les enfants, ont été tout à fait intéressés sur ces questions et la plantation notamment des arbres de la laïcité dans les différentes écoles de Beauvais. Quand on va rendre visite aux écoles, les enfants nous voient en disant « ah, c'est vous qui êtes venus planter ces arbres », et c'est une approche très concrète de la laïcité.

Et puis je voulais aussi remercier les enseignants qui ont été particulièrement moteurs, dans toutes les écoles, pour nous accueillir quand nous sommes allés planter ces arbres, quand nous avons également remis les blasons de la République Française, quand nous avons pu nous exprimer pour expliquer, dans des mots simples, ce que pouvait concerner la laïcité. Ce sont des moments importants que nous avons tous d'ailleurs partagés les uns et les autres, mes chers collègues, élus dans des Conseils d'école pour partager cette grande valeur de la République française qui nous permet de nous protéger sur ces communautarismes, qui nous permet d'éviter de nous enfermer dans des communautés, sachant que les valeurs de la République sont là, justement, pour respecter la diversité culturelle, culturelle, de notre société, de notre République Française.

Voilà mes chers amis, mes chers collègues, ce que je voulais vous dire sur ce Rapport Laïcité, avec la fierté, en effet, de pouvoir avoir obtenu ce prix, ce label si je puis dire, qui nous met en avant. On va continuer en ce sens, et on espère bien d'ailleurs pouvoir aussi, à travers un réseau qu'on pourrait constituer, parce qu'il y a eu, par rapport à ce prix Laïcité, de très nombreuses expériences, qui ont été menées aussi bien par des associations, par des collèges, des écoles. Hier, ce fut un formidable moment de partage, et c'est ce qu'on se disait avec mes collègues qui m'ont accompagné. C'était intéressant parce qu'on se retrouvait tous, quelles que soient les étiquettes politiques des uns et des autres, c'étaient les valeurs de la République et la laïcité en avant. Je voulais vous remercier pour votre attention sur ce rapport.

M. ENJOLRAS : Monsieur le Maire, merci de me donner la parole. Je suis tout à fait heureux du travail qui est fait sur la laïcité. Effectivement, on a planté l'arbre de la Laïcité, il y a pas mal de choses qui sont faites. Mais moi, il y a une chose qui me choque énormément, c'est qu'on ait à Beauvais la crèche de la laïcité. Parce que je vois une crèche sur la place Jeanne Hachette et je pense que ce serait bien que, toujours dans le cadre de ce travail sur la laïcité, sur la pluralité culturelle, culturelle, etc., il n'y ait plus de crèche sur l'espace public. En plus de ça, je croyais que Jésus avait chassé les marchands du Temple, mais là on se retrouve avec une crèche en plein milieu du marché de Noël. Donc je pense que, à la fois pour la symbolique, pour le travail qu'on fait en faveur de la laïcité, ce serait bien que cette crèche soit mise ailleurs, par exemple sur le parvis de l'église, là ça aurait plus de sens. C'était juste une petite réflexion.

M. LE MAIRE : Sachez, Monsieur ENJOLRAS, que ce sujet ne nous a pas échappé, pour tout vous dire. Pour vous répondre très clairement, j'assume totalement ce choix de l'installation et d'accueillir une crèche sur la place Jeanne Hachette, dans le cadre des Fêtes de Noël, et des fêtes de fin d'année d'ailleurs.

M. LE MAIRE (suite) : C'est vrai que vous pointez du doigt les contradictions qu'il pourrait y avoir entre le respect de la laïcité et la présence de cette crèche, qui, je le conçois et je respecte totalement votre position Monsieur ENJOLRAS. Mais je voudrais vous rappeler que la laïcité, pour nous tous, je crois, n'est pas du tout l'ennemi des religions. D'ailleurs, la laïcité permet de croire ou de ne pas croire, c'est bien l'objectif de cette grande valeur de la République. Cette crèche est installée en effet sur la place Jeanne Hachette et au fond, elle ne présente pas de forme ostentatoire ayant vraiment pour but de promouvoir la religion chrétienne. Et je m'en expliquerai justement sur la position notamment du Conseil d'État sur ces questions, qui ont déjà fait l'objet de débat au niveau juridique. Alors, je considère que cette crèche est avant tout, en fait, le symbole, un symbole historique et puis aussi traditionnel finalement des fêtes de Noël. C'est vrai que chacun peut faire un sapin pour fêter Noël, et souvent je dirais qu'au pied du sapin on met une crèche, par tradition souvent. Et que l'on croit ou que l'on ne croit pas d'ailleurs, parce que beaucoup effectivement mettent une crèche sans forcément être croyants. On le fait souvent par tradition culturelle. Et je pense que ça rentre dans les mœurs vraiment de la majorité des Françaises et des Français. Je peux vous dire que d'ailleurs, nos concitoyens étaient inquiets de savoir si nous allions prévoir une crèche dans le cadre de ces Fêtes de Noël.

Concernant le Conseil d'État, justement nous avons un arrêt, pour vous répondre de manière très précise, puisque je sais que ça avait été un sujet de discussion en Commission, mais on avait quand même un petit peu anticipé les choses. Je vais vous citer un arrêt du 9 novembre 2016, qui précise, et je cite : « qu'une crèche de Noël, c'est une représentation susceptible de revêtir une pluralité de significations ». Il s'agit en effet, je cite : « d'une scène qui fait partie de l'iconographie chrétienne et qui, par là, présente un caractère religieux. Mais il s'agit aussi d'un élément faisant partie des décorations et illustrations, qui accompagne traditionnellement, sans signification religieuse particulière, les fêtes de fin d'année. Dès lors, son installation par une personne publique n'est légalement possible que lorsqu'elle présente un caractère culturel, artistique ou festif – ce qui est le cas – sans exprimer la reconnaissance d'un culte ou marquer une préférence religieuse. » Toute la difficulté, en effet, est de déterminer ce que veut exprimer la crèche lorsque le Conseil d'État, qui précise, je cite : « Pour ce faire, il y a lieu de tenir compte non seulement du contexte qui doit être dépourvu de tout élément de prosélytisme, des conditions particulières de cette installation de l'existence de l'absence d'usages locaux, mais aussi du lieu de cette installation. » Le Conseil d'État opère en effet une distinction selon que la crèche est placée dans un bâtiment public, siège d'une collectivité publique, ou d'un service public, ou sur un autre emplacement public. Dans le premier cas, en l'absence de circonstances particulières, la crèche porte atteinte au principe de neutralité. Dans le second cas, je cite le Conseil d'État : « Eu égard au caractère festif des installations liées aux fêtes de fin d'année, notamment sur la voie publique, l'installation à cette occasion, et durant cette période, d'une crèche de Noël par une personne publique est possible dès lors qu'elle ne constitue pas un acte de prosélytisme ou de revendication d'une opinion religieuse. » Donc j'estime que notre crèche, installée dans un cabanon, au milieu d'une fête foraine de Noël, sans message religieux dessus, respecte bien cette position du Conseil d'État. Nous estimons qu'en effet, c'est un élément qui ne devrait pas porter préjudice au principe de laïcité que j'ai cité tout à l'heure, que vous avez également cité.

M. ENJOLRAS : Je vous remercie, Monsieur le Maire. J'espère juste que dans ce cadre-là, par rapport à l'arrêt du Conseil d'État que vous nous avez cité, il n'y aura pas un petit personnage, un petit bébé qui apparaîtra le 25 au matin, alors qu'il n'est toujours pas là, et qu'il ne sera pas là le 24. J'espère que ce côté non religieux se perpétuera et qu'on n'aura pas l'enfant dans la nacre. Merci.

M. LE MAIRE : Nous allons voter l'adoption du procès-verbal du *19 octobre 2023*. Est-ce qu'il y a des questions, des observations particulières ? Pas de questions, pas d'avis contraires ? Le procès-verbal est **adopté**.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0185

Rapport de situation en matière de développement durable

M. Yannick MATURA, Maire Adjoint

La loi Grenelle II impose aux collectivités et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants de procéder à l'élaboration d'un « rapport de situation en matière de développement durable ».

La loi prévoit, en amont du débat sur le projet de budget, la présentation du rapport sans donner lieu à un vote. Toutefois, afin d'attester de la présentation effective du rapport au conseil municipal, il convient que cette présentation fasse l'objet d'une délibération spécifique.

L'intégralité du rapport est transmise à l'ensemble des élus.

L'organisation du rapport :

Une démarche de développement durable exige la prise en compte des enjeux des 4 « piliers » de développement durable dans chaque politique et action : environnement, social, économie et gouvernance.

Des chiffres clés et des indicateurs de suivi ont pour objectif de favoriser l'évaluation de l'impact de nos actions sur le territoire.

Le rapport dresse le bilan des principales activités de 2022 avec exceptionnellement une tendance des chiffres et activités de l'année 2023, relatives à l'exercice. Ceci de manière à permettre une étude plus claire et actuelle des événements et constituer ainsi un guide, lors du débat d'orientation budgétaire.

Afin de faire, comme indiqué dans le décret, le « bilan des politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire », le rapport de situation en matière de développement durable de la ville de Beauvais de l'année 2022-2023 liste les nouvelles actions, l'avancement des programmes pluriannuels et les actions courantes pour chaque finalité du développement durable comme défini par l'article L. 110-1 du code de l'environnement et comme suit :

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- La cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- La transition vers une économie circulaire

Lutte contre le changement climatique :

Un réseau de chaleur chaufferie bois a été mis en fonction en 2010 sur le quartier Saint-Jean. Long de 7km, il est alimenté par 3 chaufferies dont une biomasse représentant, en 2022, 98.3% du mix énergétique.

Déploiement des mobilités douces à Beauvais avec la pérennisation de l'offre de trottinettes électriques et du lancement du Schéma directeur cyclable.

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources :

Lancement fin 2022 de la sensibilisation à grande échelle via la Fresque du Climat, un jeu de carte collaboratif permettant d'alerter sur le changement climatique et la nécessité de préserver les milieux naturels. Près de 200 agents de la collectivité ont été sensibilisés en 1 an.

Végétalisation de l'espace urbain :

- Le parc Josephine Baker a été inauguré en 2022, permettant au quartier Argentine de réduire le phénomène d'îlot de chaleur qui le touchait, tout en favorisant l'infiltration de l'eau dans le sol qui peut ainsi rejoindre les réserves souterraines ;
- 2800 arbres plantés sur l'ensemble du territoire beauvaisien : mini-forêts, vergers municipaux en libre accès, jardins éphémères.

Epanouissement de tous les êtres humains :

Lancement de l'élaboration du plan handicap Beauvais (PHB) visant à renforcer l'accès des services proposés aux personnes en situation de handicap.

Egalité femmes/hommes : sensibilisation des élus aux violences intraconjugales.

Les actions autour de la protection de l'enfance se multiplient : sensibilisation, évènements, détachement d'un professionnel au commissariat de Beauvais. La plateforme de réussite éducative suit et accompagne les enfants âgés de 2 à 18 ans en situation de fragilité afin de tendre vers un épanouissement. Accompagnement à la parentalité et relation parent-enfant à « La bulle » renforcé suite à l'arrivée d'une psychologue.

Cohésion sociale, solidarité entre les territoires et les générations :

La collectivité encourage ses agents à se former à tous types d'accueil de public. 12 000 habitants concernés par les rénovations des quartiers Saint-Lucien et Argentine, 67% des logements ont été réhabilités. Nouvelle édition de l'évènement « Nature et bien-être en fête » à l'Ecospace accueillant petits et grands dans la découverte de plusieurs activités manuelles en lien avec le respect des autres et de la nature.

Transition vers une économie circulaire

Renforcement de l'économie sociale et solidaire avec « le mois de l'ESS » mettant en avant des acteurs liés à l'économie circulaire du territoire.

Des roseaux broyés provenant du marais de Saint-Just sont utilisés comme isolant thermique pour la grange de l'Ecospace. Plus écologique que des isolants traditionnels, cette technique permet de valoriser la biomasse locale.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité et de situation en matière de développement durable des années 2022 et 2023.

Après en avoir débattu, le CONSEIL MUNICIPAL, décide de prendre acte du rapport ci-dessus.

1 – RAPPORT DE SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

M. MATURA : Merci Monsieur le Maire. Tout d’abord, je voudrais commencer par remercier la Direction du Développement Durable de Guillaume SERGEANT avec son équipe, qui a fait un travail remarquable sur ce nouveau rapport, que je vais vous présenter dans quelques instants. Et puis féliciter aussi tous les acteurs des services de la ville de Beauvais, qui s’engagent de plus en plus vers cette cause qu’est le réchauffement climatique en particulier.

Le contexte de ce rapport, la loi Grenelle 2 impose aux collectivités et E.P.C.I., de plus de 50 000 habitants, de procéder à l’élaboration d’un rapport de situation en matière de développement durable. Celui-ci doit faire l’objet d’une présentation préalable au débat sur le projet du budget. Le législateur impose la présentation du rapport développement durable en amont du débat sur le projet de budget, que nous allons aborder dans quelques instants avec Lionel CHISS. La loi n’impose pas de vote. En revanche, le texte impose une délibération du Conseil établissant ainsi la présentation politique du rapport. L’intégralité du rapport est transmise à l’ensemble des élus, donc vous l’avez reçu. Je ne vais pas, évidemment, passer en revue tous les points. Néanmoins, l’organisation du rapport dresse le bilan des principales activités 2022, avec exceptionnellement une tendance des chiffres et activités de l’année 2023, relative à la compétence. Ceci afin de permettre une étude plus claire et actuelle des événements, afin que ce rapport aide à la décision lors du débat sur le projet de budget. Une démarche de développement durable exige la prise en compte des enjeux des 4 piliers du développement durable dans chaque politique et action : environnement, social, économie et gouvernance.

Le rapport est organisé par finalité de développement durable et permet d’analyser l’impact des politiques de la ville, comme définies par l’article 210-1 du Code de l’Environnement. Les 5 finalités sont : la lutte contre le réchauffement climatique ; la préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources ; l’épanouissement de tous les êtres humains ; la cohésion sociale et solidarité entre le territoire et les générations ; la transition vers les économies circulaires. On peut noter les nouvelles ou renforcement des actions de 2023. Notamment, je voudrais revenir sur quelque chose qui est important, qui est quand même un engagement depuis des années à Beauvais, qui était, depuis une vingtaine d’années sur un projet, la première chaufferie bois, on y reviendra, mais aussi des projets de rénovation de quartier, puisqu’on sait que la meilleure économie, c’est celle qu’on ne dépense pas et l’isolation des bâtiments fait partie des projets sur les rénovations de quartiers, d’abord de Saint-Jean et puis actuellement, comme vous le savez, de Saint-Lucien et Argentine. Je tenais à préciser cet engagement de long terme pris par le Maire Caroline CAYEUX.

Le premier réseau de chaleur chaufferie bois, qui était sur le quartier Saint-Jean, est long de 7 km et est alimenté par 3 chaufferies, dont une biomasse représentant 98,3 % du mix énergétique. Le mix énergétique, ce n’est pas un sujet nouveau à Beauvais. L’alimentation de 4 000 logements, logements collectifs, de bailleurs publics, de copropriétés, établissements scolaires, collèges, lycées, gymnases, piscines et autres équipements publics. 8 000 tonnes d’équivalent CO2 évités chaque année ; économie financière de 17 % comparativement à la chaleur gaz. On pourrait aussi parler de la souveraineté que l’on gagne en utilisant les énergies renouvelables. Une étude pour un second réseau de chaleur à énergie renouvelable a été engagée en 2022. Ce projet devrait permettre d’alimenter le reste de la Ville pour les logements, équipements publics et entreprises. Le déploiement des mobilités douces, également à Beauvais, avec la pérennité de l’offre des trottinettes électriques et du lancement des schémas directeurs cyclables. Je rappelle, 12 consignes à vélos sécurisées et 430 places disponibles, gratuitement.

M. MATURA (suite) : La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, lancement en 2022 de la sensibilisation à grande échelle, via les fresques du climat, un jeu de cartes collaboratif permettant d'alerter sur le changement climatique et la nécessité de préserver les milieux naturels. Près de 200 agents de la collectivité ont été sensibilisés en 1 an. La végétalisation des espaces urbains, notamment avec le parc Joséphine Baker qui a été inauguré en 2022, permettant au quartier Argentine de réduire le phénomène d'îlot de chaleur qui le touchait, tout en favorisant l'infiltration d'eau dans le sol, qui peut ainsi rejoindre les réserves naturelles. 2 800 arbres ont aussi été plantés sur l'ensemble du territoire beauvaisien, avec des mini-forêts, vergers municipaux en libre accès et jardins éphémères.

Ensuite, le point suivant, l'épanouissement de tous les êtres humains avec le lancement de l'élaboration du plan handicap Beauvais, visant à renforcer l'accès des services proposés aux personnes en situation de handicap. Egalité hommes-femmes, sensibilisation des élus aux violences inter-conjugales, les actions autour de la protection de l'enfance se multiplient. La sensibilisation, évènement, détachement d'un professionnel au commissariat de Beauvais. La plateforme de Réussite éducative suit et accompagne les enfants âgés de 2 à 18 ans, en situation de fragilité, afin de tendre vers un épanouissement. L'accompagnement à la parentalité, les relations parents-enfants, à la Bulle, renforcés suite à l'arrivée d'une psychologue.

Le point suivant, la cohésion sociale, solidarité, entre le territoire et les générations. La collectivité encourage ses agents à se former à tout type d'accueil du public, 12 000 habitants concernés par la rénovation des quartiers Saint-Lucien et Argentine. 67 % des logements ont été réhabilités. Nouvelle édition de l'évènement Nature et bien-être à l'Ecospace, qui accueillait petits et grands dans la découverte de plusieurs activités manuelles en lien avec le respect des autres et de la nature.

Dernier point, la transition vers une économie circulaire, le renforcement de l'économie sociale et solidaire, avec le mois de l'E.S.S., mettant en avant les acteurs liés à l'économie circulaire du territoire. Des roseaux broyés, provenant des marais de Saint-Just, sont utilisés comme isolants thermiques pour la grange de l'Ecospace, plus écologiques que les isolants traditionnels. Ces techniques permettent de valoriser la biomasse locale. Nous avons, avec ce projet, un démonstrateur magnifique qui nous permet de montrer à chacun que l'on peut réaliser des habitats et isoler des habitats avec les matières premières du territoire.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'activité et de situation en matière de développement durable des années 2022-2023.

M. LE MAIRE : Merci mon cher Yannick et merci aux services pour le travail réalisé sur cette question du rapport du développement durable.

Suspension de séance, problème de micros

M. LE MAIRE : nous pouvons reprendre la séance.

MME CLINCKEMAILLIE : J'ai quelques remarques sur ce rapport, vous comprenez bien. Dans la première partie, lutte contre le changement climatique. Pour les mobilités, je regrette que le sujet de la marchabilité de notre Ville ne soit pas du tout abordé. D'ailleurs, c'est un sujet que votre majorité ne traite pas et je pense que c'est vraiment dommage, car la mobilité piétonne, c'est de loin la mobilité la plus durable, la plus propre, la plus décarbonée.

MME CLINCKEMAILLIE (suite): Dans la deuxième partie, préservation de la biodiversité des milieux aquatiques et des ressources. Dans le tableau page 17 du rapport, on note que la consommation d'eau potable est constante à 142 litres en moyenne par habitant et par jour. Sachant que le minimum vital est de 20 litres par habitant et par jour. Dans la perspective de préserver cette ressource si précieuse et qui vient à manquer, une éducation à la réduction et à l'anti-gaspillage serait pertinente. On comprend que Veolia n'y a pas grand intérêt, mais une collectivité responsable et protectrice pourrait s'emparer du sujet, ce qui est évidemment plus simple en régie, le choix que vous n'avez pas retenu. Page 18, on nous dit que la plantation d'arbres, on parle tout de même de 2 800 + 300, a créé des îlots de fraîcheur en ville et dans les écoles. Je pense qu'il faut être honnête, ce ne sont pour l'instant que des arbrisseaux, qui ne font pas baisser la température dans les zones où ils sont plantés, contrairement à ce qui est dit. Les arbres et les êtres humains ne vivent pas dans la même temporalité. Vous plantez aujourd'hui pour nos enfants, pour nos petits-enfants. C'est une action sur le long terme et c'est très bien. Mais de véritables îlots de fraîcheur, avec des arbres adultes, magnifiques, qui créent de l'ombre et qui font effectivement baisser la température, il y en a à Beauvais, notamment à Bracheux, sur la place de la Chapelle. Eh bien, vous vouliez les couper, du moins une bonne moitié. C'est bien grâce à une intervention de notre part, conjointe avec les habitants, que ce projet a été abandonné.

Dans la troisième partie, épanouissement de tous les êtres humains, il y a un paragraphe sur la santé, et je voudrais juste rappeler qu'une population pauvre n'est pas une population en bonne santé. Quand on ne peut plus se nourrir correctement, quand on ne peut plus se chauffer suffisamment, cela nuit à la santé. Alors quand on met en parallèle le P.P.S., le Plan de Protection Solidaire, qui va dans le bon sens, et l'augmentation des charges locatives, la forte augmentation du prix de l'eau qui attend les Beauvaisiens, l'augmentation des tarifs de stationnement que vous nous préparez, il y a quand même un grand écart. Aider les personnes en difficulté, c'est bien, il faut le faire, évidemment. Éviter qu'elles ne soient en plus grande difficulté encore, c'est mieux.

Dans la quatrième partie, transition vers une économie circulaire, on ne parle pas du tout des entreprises. Pourtant, il y a des choses qui existent, comme le G.T.E., le Groupe de Transition des Entreprises. Rien n'a abouti qui ne méritait de figurer dans ce rapport ?

Alors là, je pose vraiment la question. Ce rapport, il est obligatoire, vous l'avez rappelé Monsieur MATURA et vous citez en référence la loi Grenelle 2. Elle oblige aussi, cette loi, les collectivités de plus de 50 000 habitants à réaliser un bilan des gaz à effet de serre. L'objectif est d'identifier et de quantifier les gaz à effet de serre pour ensuite réfléchir aux actions à mener pour évidemment les réduire. Ce bilan doit être publié sur le site de l'ADEME et actualisé tous les 3 ans. Or, en 2021, Beauvais a publié les chiffres de 2017. Depuis, plus rien. De plus, la loi a été modifiée, élargie, durcie et, depuis janvier 2023, on doit quantifier tous les gaz à effet de serre, directs et indirects. Et surtout, depuis octobre 2023, il y a une obligation de présenter un plan de transition qui fixe les objectifs, les moyens et les actions envisagées pour réduire les gaz à effet de serre. Beauvais n'est pas à jour de ces obligations légales. Je comprends qu'avec le projet d'extension de l'aéroport, ce soit là encore un grand écart acrobatique. Pourtant, le P.C.A.E.T. du territoire ne peut éviter cette question. Comment réduire les gaz à effet de serre en doublant le trafic aérien ? C'est une question. Comment lutter contre le changement climatique sans réduire les gaz à effet de serre ?
Merci.

MME SECK : Je vous remercie. Le développement durable, ce sont 3 piliers : écologie, social, économie. L'année dernière, je vous avais interpellé notamment par rapport à l'emploi sur Beauvais et au développement économique. Loïc BARBARAS m'avait donné rendez-vous concernant le Territoire Zéro Chômeur. C'est dommage que nous n'ayons aucune information concernant le développement économique et donc l'accès à l'emploi pour les Beauvaisiennes et les Beauvaisiens.

Et concernant l'écologie sociale, je souhaiterais revenir ici sur les problématiques importantes que vivent les locataires, concernant les problèmes de chauffage liés à l'isolation et à la négociation des contrats d'énergie par les bailleurs. Et d'ailleurs, certains logements, pourtant chauffés par la chaufferie bois de Saint-Jean n'atteignent pas les 19°C imposés.

J'aimerais savoir quelles solutions seront données à ces deux problématiques, logements dignes et accès à l'emploi.

M. MATURA : Je vais répondre tout d'abord aux interrogations de ma collègue Dominique CLINCKEMAILLIE concernant plusieurs points qui ont été relevés. Effectivement, la mobilité piétonne est quelque chose qu'on pourrait davantage mettre en lumière dans ce rapport. Je suis d'accord, on le note pour l'année prochaine. Je pense que c'est important de mesurer l'évolution, puisqu'on sait qu'à Beauvais, le premier mode de déplacement, ce sont nos pieds.

Concernant le travail de prévention sur l'eau, qui est réclamé là, il y a déjà des choses, ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas continuer à les faire et qu'il ne faut pas en faire plus. Mais rappeler quand même les différents dispositifs existants, notamment les classes d'eau et puis le travail de prévention qui est réalisé par A.D.N. Il y a déjà des choses de faites là-dessus. Évidemment, il faut faire plus. Évidemment, il faut économiser davantage l'eau. Je précise également le très bon niveau de performance de notre réseau d'eau. À Beauvais, on a très peu de pertes d'eau, d'ailleurs à l'échelle mondiale, en France, on a plutôt de très bons réseaux d'eau mais, en particulier à Beauvais, on a un réseau d'eau qui est très bien entretenu.

Ensuite, concernant les îlots de fraîcheur, nous travaillons actuellement sur la Vallée du Thérain, où beaucoup d'endroits sont identifiés, notamment dans le projet Cœur de Ville où nous souhaitons créer davantage de zones de promenade. Nous avons, au niveau de la Tour Boileau, un magnifique projet qui est en cours. Il y a quand même plus de 30 km de cours d'eau dans Beauvais et, effectivement, il faut inviter les Beauvaisiens, il faut pouvoir créer des lieux de promenade agréables pour qu'on puisse venir se rafraîchir en cas de grande chaleur. Voici ce que je voulais dire concernant ce projet, qui rentre totalement en cohérence avec notre projet GAÏA.

Ensuite, je ne vais pas trop m'étaler sur la remarque par rapport aux arbres et au projet de réhabilitation de la place Bracheux. Je pourrais vous emmener voir un habitant qui habite juste à côté, qui n'est pas forcément du même avis, on ne va pas trop polémiquer là-dessus.

Concernant le sujet de la pauvreté. On a différentes façons d'aborder le sujet, mais là, je laisserai Monsieur le Maire compléter, puisque c'est un sujet important sur lequel il y a beaucoup de choses d'engagées. Ce n'est pas spécialement ma délégation, mais c'est la raison pour laquelle j'ai fait le choix de rejoindre cette équipe il y a quelques années et c'est aussi tout ce travail qui est réalisé pour qu'on réduise le taux de chômage à Beauvais. Parce que quand on est pauvre, on a d'autres préoccupations parfois, qui sont importantes à prendre. Nous avons cette préoccupation, je pense, dans cette majorité. Excusez-moi, j'ai un peu d'émotion par rapport à ce sujet mais je suis quand même un peu embarrassé qu'on soit attaqués sur ça parce que je pense que Caroline CAYEUX, depuis des années, et l'équipe qu'elle a eu l'occasion de diriger depuis plus de 20 ans, s'est toujours employée à créer de l'emploi.

M. MATURA (suite) : C'est quand même la meilleure façon pour moi de sortir de la pauvreté et je pense qu'on va continuer dans ce sens-là.

Concernant les autres sujets, ce sont plutôt des sujets compétence Agglo. Mais quand même préciser, notamment au niveau du G.T.E., que oui, il y a des choses qui sont faites. Il y a forcément des choses à valoriser mais là, on est sur le rapport Ville.

Ensuite, concernant la remarque par rapport au bilan, il est en cours, ce sont des travaux qu'on rend tous les 3 ans. Et il sera terminé fin du premier trimestre 2024. Mais on réalise ces bilans.

Sur l'aéroport, c'est un sujet Agglo et, comme je l'ai dit et comme je le redis, les gaz à effet de serre émis par les avions, c'est quand même le sujet sur lequel on nous attaque. Ce ne sont pas des sujets spécialement beauvaisiens. Ce sont des sujets qui sont nationaux, voire internationaux et je n'ai pas envie spécialement de m'étaler sur ce sujet-là en particulier. On est aussi là sur un rapport Ville. Pour moi, ce n'est pas le sujet.

MME SOULA : Merci Madame CLINCKEMAILLIE de relever la qualité du travail élaboré par le C.C.A.S. sous la présidence actuelle de Monsieur Franck PIA, Maire de Beauvais, et qui a été d'abord tenu par Madame CAYEUX, en tant que Présidente, elle aussi du C.C.A.S. Le fait que vous puissiez dire que des personnes ont faim, sans doute, si vous les croisez, surtout, dites-leur de venir nous consulter et de venir voir les équipes, parce que chaque jour, ce sont 75 personnes, effectivement, à qui on va pouvoir offrir ce soutien alimentaire, nécessaire, pour une qualité de vie optimale, bien entendu pour la famille et pour chaque individu.

Le volet santé, lui aussi, est bien pris en compte au sein du P.P.S. puisque nous avons un fonds mutuel pour les personnes qui ne pourraient pas en bénéficier. Il a augmenté cette année, il y a une nette augmentation. Vous n'êtes pas sans savoir que nationalement, la situation sociale s'est effectivement dégradée et qu'à Beauvais, les foyers les plus modestes sont impactés par cette situation. Nous avons un fonds mutuel, un soutien qui a augmenté de 275 % cette année et l'accès aux soins, là aussi, 42 %, puisque l'accès aux soins est aussi envisagé par le P.P.S. Donc, si vous rencontrez ces situations, surtout, n'hésitez pas à faire savoir que la ville de Beauvais, à travers l'action sociale du C.C.A.S., peut être là pour accompagner, aider, soutenir et faire en sorte que la situation ne se dégrade pas.

M. BARBARAS : Merci Monsieur le Maire. Madame SECK, effectivement, vous regrettez peut-être de ne pas avoir d'informations sur les avancements de nos projets de développement économique, parce qu'il ne vous aura pas échappé que c'est une compétence Agglomération. Concernant la communication sur ce que nous faisons, dernière Commission en date du 1^{er} décembre, peut-être n'avez-vous pas de représentant dans la Commission. On pourra éventuellement vous faire suivre quelques annexes. Nous avons présenté le bilan de notre travail sur Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, dossier communautaire, puisque je rappelle le périmètre, nous allons du quartier Saint-Jean jusqu'à Auneuil, en passant par les communes de Goincourt, d'Aux Marais, de Saint-Léger. Et ce bilan, pour le moment, sur la phase expérimentale, en tout cas celle qui pourrait nous emmener demain sur un agrément, est plus que positif. Nous avons réussi à contacter un nombre de chômeurs et surtout de personnes très éloignées de l'emploi, que nous appelons les invisibles, pour lesquelles nous avons eu déjà des sorties positives. Je suis d'accord avec vous, avec un chômage de longue durée, c'est là finalement qu'il est plus dur dans nos actions que nous devons mettre en place.

M. BARBARAS (suite) : Le taux de chômage à Beauvais, dans le Beauvaisis globalement, a fortement baissé ces dernières années, sous l'impulsion de Caroline CAYEUX et de l'ensemble des actions qui ont été mises en place au sein de l'Agglomération. On est même désormais certainement au chiffre national et peut-être en dessous plus particulièrement sur Beauvais, c'est pour ça que beaucoup de chefs d'entreprises peinent aujourd'hui à recruter. Ça pose alors la question finalement de ces personnes, et je déteste ce mot, je ne veux pas l'utiliser, qui seraient inemployables, de mettre des activités en corrélation avec le niveau de compétence de ces personnes. Et c'est tout le travail que nous faisons sur le quatrième axe de la stratégie de développement économique, de développer une économie circulaire et inclusive sur le territoire. Et on va bien au-delà de l'économie sociale et solidaire, sur laquelle finalement on coupe ce volet social, puisqu'il est important mais qui ne reflète pas ce que nous sommes en train de faire avec les demandeurs d'emploi. Sur le caractère circulaire, c'est l'ensemble des chantiers d'insertion que nous transformons pour transformer ces nouveaux produits, demain, d'économie linéaire en économie circulaire. On aura de belles annonces à vous faire en 2024 sur la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. C'est tout l'accompagnement que nous mettons avec les associations issues du Pôle Territorial de Coopération Économique, je pense bien sûr au pôle de l'économie solidaire à Beauvais, à la maison de l'économie solidaire à Lachapelle-aux-Pots qui travaille au sein de ce Pôle Territorial de Coopération Économique, qu'on appelle Emergence Beauvaisis, qui s'appelle même Pôle de Coopération Oise Ouest, pour être plus précis, sur lequel nous portons une convention que nous avons complètement revisitée. Une convention où, aujourd'hui, on impulse de nouveaux sujets auprès de ces associations et, d'ailleurs, l'association SIME s'est portée candidate sur plusieurs nouveaux ateliers et chantiers d'insertion. Et nous sommes partie prenante dans l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur avec cette association, association intermédiaire en co-présidence, pour porter de nouvelles actions visant les plus privés d'emploi.

Ce dont on est en train de parler là aujourd'hui, c'est finalement la réconciliation entre ces emplois de très haute technologie que nous avons sur le territoire, grâce à tout ce qui a été fait, et je pense à notre cluster d'innovation agricole, et les faire dialoguer avec des emplois de plus basses qualifications. Aujourd'hui, en interrogeant l'ensemble de la chaîne de valeurs, ce sont très précisément des échanges qui peuvent être faits dans de très grandes entreprises où le modèle économique ne permet pas de financer des emplois de basse qualification. À travers un chantier d'insertion, on est capable de faire travailler plusieurs centaines de personnes. On va aller les chercher. Je pourrais parler aussi d'entrepreneuriat et tous les dispositifs qu'on porte aujourd'hui au sein des quartiers politiques de la ville, que nous avons soutenus, avec la B.G.E. bien évidemment, avec notre pépinière d'entreprises, que nous accueillons, avec des actions d'aller vers, avec la cité de l'emploi. Et on n'a jamais eu autant de dispositifs dans les quartiers pour accompagner toutes les personnes les plus éloignées de l'emploi. Je pense à nos jeunes, bien évidemment. Je pense aux femmes qui sont majoritairement aussi beaucoup plus au chômage que les hommes dans les quartiers. Je pense aux personnes de plus de 50 ans que nous essayons aussi d'accompagner avec le dispositif Proch'Emploi. Réellement, aujourd'hui, on essaie de presser le citron pour arriver à ce chômage qui serait quasiment incompressible, autour de 5 % et, si on peut encore aller en dessous, je peux vous assurer qu'on ne va pas s'en priver.

M. LE MAIRE : Merci Loïc BARBARAS, pour tous ces compléments d'information. Merci aussi Yannick MATURA. Et je voudrais en profiter pour saluer le travail qui est réalisé, parce que c'est la Communauté d'Agglo, et notamment le service économique, par rapport à ces problèmes d'emploi que vous citiez Madame SECK, et c'est vrai qu'il y a un vrai investissement mais aussi depuis des années, sur les problématiques d'insertion des publics qui sont éloignés de l'emploi et qui sait que le territoire du Beauvaisis fait beaucoup et depuis de longue date, sur ces questions. Et puis aussi tout le travail qui est fait aujourd'hui sur l'économie sociale et solidaire, je sais que notre collègue, Loïc BARBARAS, en tant que Vice-Président en charge de l'économie, est très investi sur ces questions, donc j'en profite pour le remercier chaleureusement de tout ce qui est fait en ce domaine.

Et puis concernant l'environnement et les problématiques que vous citiez Madame CLINCKEMAILLIE, sur la lutte notamment contre les gaz à effet de serre, et tout particulièrement sur les îlots de fraîcheur, je pense qu'il faut quand même bien voir, même si effectivement j'entends qu'il faut que les arbres grandissent, ceux que nous avons pu planter depuis maintenant quelques années, nous avons de nombreux espaces verts, on a cette chance à Beauvais, et quand je discute avec souvent des non Beauvaisiens d'ailleurs, il m'est souvent répondu « mais vous avez une Ville qui est très verte ». Et on est agréablement surpris de voir autant d'espaces verts : le Plan d'eau du Canada, le parc Marcel Dassault, un nouveau parc qui a ouvert, avec Joséphine Baker comme le citait Yannick. Bref, dans tous les quartiers, on a ces espaces verts et c'est quand même une chance pour notre territoire. Merci, en tout cas, de ces échanges.

MME CLINCKEMAILLIE : Merci Monsieur le Maire. Vous avez souhaité changer de logo dernièrement et pour bien que nous sachions que Beauvais est la capitale de l'Oise, mais donc à fortiori la capitale de notre Agglo. Donc, quand on me répond « ce n'est pas un sujet Ville, c'est un sujet Agglo », mais Beauvais est bien la capitale de l'Agglo, donc ce qui touche à l'Agglo, touche Beauvais. Et je l'ai dit tout à l'heure, depuis janvier 2023, on doit quantifier tous les gaz à effet de serre et les gaz indirects également. Donc, l'aéroport induit des gaz à effet de serre indirects qui impactent Beauvais. Vous ne pouvez pas sans arrêt nous rejeter cette question en nous disant que c'est un sujet Agglo. Non, Beauvais, c'est la capitale de l'Agglo. Vous le dites vous-mêmes.

MME CAYEUX : Madame CLINCKEMAILLIE, oui, Beauvais est la capitale de l'Agglo mais tous les Maires, toutes les communes, sont à égalité quand nous travaillons ensemble dans le cadre des délibérations, des projets, desancements de travail dans l'Agglomération. Le logo, vous allez être peut-être surprise, enfin à vous il ne rappellera pas grand-chose, mais les Maires à qui nous l'avons présenté, nous avons eu deux séances où nous avons travaillé très démocratiquement, en leur proposant différents logos et ils en ont choisi un qui est relativement ancien et qui va être modernisé, avec une nouvelle dynamique, des nouvelles couleurs, pour montrer que même si Beauvais est la Ville-centre, je me contenterai de dire qu'elle est la ville-centre, les autres communes sont à égalité de décision et de discussion. Les autres Maires sont à égalité de discussion et de transmettre des idées et des projets pour leur territoire.

Vous voulez me faire parler de l'aéroport, moi je vous dirai simplement, nous sommes au beau milieu des négociations et du dialogue compétitif, donc je ne vais pas aujourd'hui rentrer dans les détails des différentes propositions, nous en avons deux, nous avons d'autres séances en janvier et en février.

MME CAYEUX (suite) : Néanmoins, je dirais que la qualité des avions est en train de s'améliorer, qu'il y a Ryanair qui a commandé les nouveaux Airbus qui vont avoir un emport plus important, ce qui nécessitera moins de vols pour transporter plus de personnes et que d'autre part, ce sont des avions plus modernes, qui vont faire à la fois moins de bruit et qui seront aussi et surtout moins polluants. C'est écrit dans l'histoire, c'est le progrès technique, l'amélioration des conditions de transport. D'ailleurs, les bus à l'aéroport sont désormais électriques, pour la plupart, ou au gaz. Nous avons un centre de traitement du gaz qui est à Argentine d'ailleurs, une plateforme sur laquelle les bus viennent se recharger. Ne croyez pas que nous soyons totalement inconscients et nous sommes au contraire très soucieux justement d'améliorer la qualité de l'environnement. D'ailleurs, il y a des stations pour mesurer la qualité de l'air, qui sont dans Beauvais, qui sont à l'aéroport, et quand on voit que des ruches produisent du miel à l'aéroport, je pense qu'on peut quand même se dire qu'après tout, l'air ne doit pas être si pollué.

MME MARAIS-BEUIL : Merci Madame CAYEUX d'avoir répondu sur l'aéroport, parce que j'ai été très choquée, et je ne voulais pas intervenir, par la réaction et la réponse de Monsieur MATURA, qui nous a balayé d'un revers de main l'aéroport en nous disant « c'est un problème national ». Non, ce n'est pas un problème national, c'est bien un problème de notre territoire. Et en balayant d'un revers de main toutes discussions sur l'aéroport, on a l'impression que vous voulez cacher des choses. Quand on n'a rien à cacher, on répond et on est clair, net, on ne balaye pas du revers de la main. Et Monsieur MATURA, quand vous nous dites que ce n'est pas un problème beauvaisien, si ça l'est et c'est pour ça qu'il faut répondre aux interrogations des Beauvaisiens.

M. LE MAIRE : Je pense que Yannick MATURA voulait surtout dire que c'était une problématique d'ordre national, voire international, cette question du trafic aérien.

MME LUNDY : Je vous remercie pour vos différentes réponses. Je suis toujours un peu surprise, je me permets, Monsieur MATURA, mais je ne doute pas de l'engagement qui est le vôtre, sur la question de la transition écologique. C'est un engagement que vous avez de longue date quand même, qui fait aussi peut-être que vous avez passé le cap et que, comme d'autres ici, vous vous êtes engagé en politique pour essayer de faire changer les choses. Et je ne mets à aucun moment en cause la sincérité de vos convictions et de votre combat. C'est pour ça que je suis très étonnée. Je suis toujours très étonnée de vous voir défendre l'indéfendable. J'ai entendu ce que vous disiez. Madame CAYEUX, c'est vrai qu'ici, vous êtes conseillère municipale mais vous vous exprimez également en tant que Présidente de l'Agglomération, donc je dirais également Madame la Présidente, j'entends ce que vous dites sur la question de l'aéroport. Mais on en a déjà parlé au dernier Conseil Municipal, qui avait trait notamment à la question du développement durable, un doublement du trafic aérien veut dire qu'il y aura deux fois plus de gaz à effet de serre. Je vous avais donné les chiffres, ces différentes données. Donc à un moment, vous pouvez tenir des grands discours mais dans les faits, cela se confronte à la réalité. C'est vrai que je suis surprise de vous entendre, Monsieur MATURA, dire que finalement, on peut assez peu de choses, que c'est un sujet national, parce que là, vous avez la possibilité d'agir. Et c'est formidable de pouvoir se dire tous les jours qu'on a la possibilité d'agir quand on est un responsable politique et surtout d'agir en accord avec ses convictions et de faire avancer les choses sur des sujets qui nous tiennent à cœur. Donc, j'avoue que je suis vraiment assez surprise de votre réponse.

MME LUNDY (suite) : Quand vous dites, « c'est vrai qu'il y a déjà des choses qui sont faites », je vous cite « évidemment, il faut faire plus », « mais il y a des choses qui sont faites ». S'il vous plaît, ne commencez pas à intégrer cette résignation. On compte sur vous d'une certaine manière. Nous sommes responsables, conseillers municipaux de l'opposition, pour la Gauche et les Écologistes. On se bat pour ces convictions, on est dans l'opposition. Aujourd'hui, vous êtes en responsabilité, vous devriez être un allié pour toutes celles et ceux qui espèrent que les choses vont changer et répondent vraiment au défi de la transition écologique. Et quand je vous entends dire « ah mais, c'est vrai que quand on est pauvre, on a d'autres préoccupations parfois ». Mais je vous dis, mais vraiment, regardez la réalité, ce n'est pas vrai ! Aujourd'hui, quand vous interrogez les Beauvaisiens, dans les quartiers, qui parfois ont du mal à boucler leur fin de mois, évidemment qu'ils vous parlent de ces questions, parce que ce sont des questions qui parlent des générations qui arrivent, ça concerne leurs enfants, ça concerne leurs petits-enfants. Donc évidemment qu'on a la possibilité d'agir et non, ce n'est pas vrai, finalement d'un côté les plus riches qui se soucieraient de cette question et les plus pauvres qui ne s'en soucieraient pas, c'est faux. Et on ne peut pas commencer à laisser installer cette petite musique, ce petit discours. D'ailleurs, ils sont aujourd'hui les plus concernés par l'envolée des fluides et par les conséquences économiques qu'on connaît. Je terminerai par une chose, Monsieur MATURA, puisque la question des îlots de chaleur est abordée. Je suis quand même très surprise de voir que le seul moment où vous parlez des îlots de chaleur, c'est sur l'aménagement de la Vallée du Thérain. Aujourd'hui, il y a un vrai enjeu sur les îlots de chaleur. Il y a une étude qui a été faite sur Beauvais, c'est vrai qu'on n'en a jamais parlé, mais il y a une étude qui a été faite, qui dit très clairement, c'est une étude du Cerema, donc c'est quand même un peu sérieux, qui dit que l'analyse de la cartographie de la commune de Beauvais fait ressortir un noyau de quartiers potentiellement sensibles au phénomène d'îlot de chaleur urbain, situé dans le centre historique de la Ville, avec une concentration d'îlots, liée notamment à l'ensemble compact de maisons. Vous avez toute une carte, j'imagine que vous l'avez. On l'a travaillée, j'imagine que vous l'avez trouvée également. Mais aujourd'hui, il faut quand même aller plus loin. Et donc s'il vous plaît, Monsieur MATURA, ne soyez pas résigné, aidez-nous à faire avancer les choses sur un sujet aussi important que celui-ci. Si on ne peut pas compter sur vous, c'est un peu compliqué. Et il faut qu'on puisse se dire les choses, je crois que c'est important en tant que collègues. Je vous remercie.

M. CHISS : Oui, simplement, j'avoue que depuis plusieurs années, on entend des interventions professorales et condescendantes de Madame CLINCKEMAILLIE et de Madame LUNDY sur le sujet de l'environnement et moi je trouve que ça fait offense au travail des agents de cette collectivité depuis 20 ans, au travail de cette majorité quand même depuis 20 ans, qui travaille sans relâche sur ces sujets. Bien sûr, tout n'est pas parfait, j'entends, on entend les remarques. Mais, on entend surtout que nous sommes mauvais. On est tout le temps mauvais. C'est tout le temps mauvais. Ça ne va jamais. On nous dit qu'on manque de tout, qu'on manque d'ambition, qu'on ne travaille pas. À un moment donné, il faut aussi quand même pointer la réalité des choses Madame LUNDY. Vous parlez de la réalité, visiblement, nous ne sommes pas dans la réalité. Mais si, nous y sommes, il y a la réalité aussi de ce que nous faisons, nous en faisons des choses, reconnaissez-le. Et, au-delà de ce qu'ont dit Yannick MATURA et Franck PIA, ainsi qu'Isabelle SOULA ou encore Loïc BARBARAS, d'ailleurs je constate que vous n'avez pas écouté ce qu'a dit Loïc BARBARAS.

M. CHISS (suite) : Vous revenez sur le sujet de la pauvreté, mais nous travaillons sur le sujet et nous avons, en plus de résultats, un taux de chômage qui est le plus bas, historique, sur Beauvais, on ne peut pas dire mieux qu'historique et sans doute, comme le dit Loïc BARBARAS, plus bas que la moyenne nationale aujourd'hui et un taux d'emploi de 123 emplois, je crois, sur Beauvais pour 100 habitants. Nous avons des résultats et je ne peux pas vous laisser dire que nous n'avons pas de résultat sur ces sujets-là.

Et nous avons aussi des résultats sur l'environnement. Nous avons aussi des résultats, et je vais vous rappeler un certain nombre de choses que nous avons faites. Vous ne vous en souvenez peut-être pas mais le zéro phyto depuis plus de 20 ans, le plan Nature en Ville, en 2014, le Contrat de Performance Énergétique sur l'éclairage, bien avant beaucoup de collectivités qui se sont mises à faire ça au moment de la crise énergétique, et qui ont commencé à changer l'ensemble de leurs éclairages publics en 2021 ou en 2022. Nous c'était 6 ans, 7 ans avant. Il faut aussi rendre à César ce qui appartient à César, si je puis dire. Nous avons fait beaucoup de choses et je pense que nous étions même, alors je dis, nous, d'ailleurs, je le dis avec beaucoup d'humilité, puisque je n'étais pas membre de cette équipe à cette époque-là, mais nos prédécesseurs ont fait beaucoup, beaucoup de choses sous l'autorité de Caroline CAYEUX, pendant de nombreuses années. Et nous avons ici des élus qui sont pleinement engagés, mobilisés, qui ont des convictions et qui ont des résultats concrets, en plus, dans un contexte, on y reviendra, de contraintes budgétaires significatives. Et dès qu'on parle de transition écologique, on parle de surcoûts pour les collectivités, et pour autant, nous menons ces politiques. Je ne peux pas vous laisser dire tout le temps que nous ne faisons rien, que nous manquons d'ambition, que nous sommes toujours à la ramasse. Yannick MATURA a parlé du réseau de chaleur. On pourrait parler des trottinettes électriques, on n'en a pas parlé. Vous parliez de marchabilité, on a quand même été une collectivité un peu audacieuse en la matière, puisqu'on a expérimenté les trottinettes électriques, d'ailleurs sous la critique d'un certain nombre de personnes. On peut constater aujourd'hui que ça fonctionne et ça contribue à la décarbonation des transports dans la Ville. Nous allons travailler, puisque vous parliez de marchabilité et c'est dans le Rapport d'Orientation Budgétaire, sur la piétonisation du cœur de ville pour justement favoriser la marchabilité de notre Ville. Nous avons développé les consignes à vélo. Nous avons développé le réseau interurbain de bus avec des billets à 1 €. Je pourrais multiplier. 24 % des agents de notre collectivité ont, je crois, réalisé la fresque du climat et nous sommes seulement en cours de déploiement. Donc nous sensibilisons en plus l'ensemble des agents, et aussi d'ailleurs des habitants, puisqu'il y a beaucoup de fresques du climat qui sont réalisées, souvent d'ailleurs sous le pilotage de Yannick, pour le faire. Donc, je vous trouve très injuste vis-à-vis de lui, quand vous venez dire qu'il vous déçoit, en quelque sorte. Non, il se bat tous les jours pour défendre l'environnement à Beauvais, au sein de notre majorité. Moi, je ne peux pas vous laisser attaquer Yannick MATURA comme ça, en disant qu'il est en dessous de ce que vous attendez, qu'il vous déçoit. Non, ce n'est pas possible. La réalité, c'est que Yannick MATURA, comme toute l'équipe municipale, sous l'autorité de Caroline CAYEUX au début du mandat, et sous l'autorité de Franck PIA, avance sur ces sujets. D'ailleurs, on en reparlera dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire et aussi dans le cadre du budget un peu plus tard, en février.

Dernier élément que je voudrais citer, qui est quand même emblématique, les vergers des générations, on en est à 4. C'était un de nos projets de mandat dans notre programme municipal. On a planté 4 vergers, grâce encore au travail des agents, parce qu'au travers de vos critiques, ce sont les agents que vous critiquez et les agents, ils sont là, ils se battent tous les jours aussi pour développer la biodiversité sur le territoire, notamment par exemple à la création de ces vergers qui, en plus, permettent et permettront aux Beauvaisiens d'avoir accès à des fruits en libre-service.

M. CHISS (suite) : On fait beaucoup de choses et franchement, je pense qu'à l'avenir, on se passera de vos appréciations et de vos commentaires professoraux. On sait ce qu'on fait, on avance. Et Yannick MATURA sait très bien ce qu'il fait, il avance. Et les agents municipaux, sous notre autorité, savent très bien ce qu'ils font et on avance sur ces sujets. Je pense qu'il était important de le rappeler.

MME LUNDY : Je vous remercie. Je vous remercie Monsieur le Premier Adjoint. Vous semblez découvrir ce qu'est la démocratie municipale et locale. Oh là là ! Des élus, élus sur un programme écologie, se battent pour faire avancer les choses en matière d'écologie. Mais quel scandale ! Mais quel scandale ! Monsieur le Premier Adjoint, vraiment, cette petite musique, elle commence à être un peu pénible. L'idée même qu'à chaque fois qu'on intervient sur des sujets, eh bien on serait avec un ton professoral, et puis on n'aurait pas compris les choses, parce que nous, de toute manière, nous ne sommes pas en responsabilité. Vous voyez, vous n'avez même pas financé des micros qui marchent, il n'y a plus de batterie, on n'arrive pas à s'entendre et à débattre.

Écoutez, Monsieur le Premier Adjoint, vous avez dit un certain nombre de choses, admiration sans borne à nos agents. Je ne vous laisserai pas dire que, aujourd'hui, nous critiquerions le travail de nos agents. Vous savez que c'est faux. Et on ne va pas commencer ici à répandre des fake news, à diffamer, parce que vous savez que c'est faux. Nous travaillons aussi avec ces agents qui font un travail évidemment énorme, et nous savons ce qu'est la responsabilité des élus, qu'il y a derrière de porter politiquement les choses. Et là-dessus, il faut pouvoir soutenir nos agents. Et quand je vous fais remarquer qu'un doublement du trafic aérien signifie mécaniquement que nous allons augmenter les émissions de gaz à effet de serre, c'est un fait. D'ailleurs, nous ne venons jamais dans cette Assemblée en racontant des choses fausses. Nous travaillons nos dossiers. Nous vous envoyons des demandes de précisions. Parce ce que jamais, jamais, nous ne sommes dans la posture à essayer de diffuser des informations qui seraient erronées. Et donc, nous soutenons le travail des agents, d'ailleurs, très souvent, ils nous permettent d'avancer. Je vois que ça vous fait rire, je vais attendre que le Premier Adjoint m'écoute de nouveau. Je vous remercie. Vous savez que le travail des agents est précieux et d'ailleurs, nous les défendons et nous continuerons à les défendre tout au long de ce Conseil. Je crois que nous aurons l'occasion d'en discuter. Simplement, on vous fait remarquer des choses, il ne faut pas vous vexer. Peut-être que parfois, de temps en temps, vous pouvez simplement nous écouter. Et je m'adresse à Monsieur MATURA, parce que je sais qu'il a, lui, un engagement personnel important en matière de transition écologique, que je lui reconnais, et c'est vrai que c'est notre cas également. Vous parlez de surcoût pour les collectivités territoriales, lié à la défense de l'environnement, ce n'est pas forcément un surcoût quand on investit, quand on fait de la rénovation thermique et énergétique de bâtiments, ça permet aussi de faire des économies. Donc il faut aussi sortir de cette vision très comptable des choses et se dire que ce n'est pas que du court terme mais que parfois, on pense aussi le long terme. Je terminerai juste sur une chose, je ne veux pas que vous preniez les choses très personnellement, mais j'entends que vous vous félicitez, que vous vous glorifiez de l'action depuis des années. Je suis un peu surprise, vous citez notamment le travail de Monsieur BARBARAS. On travaille très bien à l'Agglomération sur les questions de développement économique. On arrive très bien à le faire ensemble, parce qu'on s'écoute et qu'il n'y a pas de ton professoral d'un côté comme de l'autre. Il y a justement de la discussion. Donc, peut-être qu'on pourrait s'inspirer un peu de ces méthodes dans l'enceinte de ce Conseil Municipal pour l'avenir. Je vous remercie, parce qu'on a un Débat d'Orientation Budgétaire qui promet lui aussi quelques débats. Si vous vous vexez tout de suite, on ne va pas réussir à aller au bout, Monsieur le Premier Adjoint.

M. CHISS : Juste une seconde, parce que là c'est quand même un peu gros. Pour avoir un débat, Madame LUNDY, encore faut-il être présent en Commission, je vous attends toujours.

MME LUNDY : Monsieur le Premier Adjoint, vous avez reçu, me semble-t-il, la justification de mon absence à cette seule Commission que j'ai manquée ? Je vous ai envoyé un mail. Je vous ai envoyé un mail que j'ai également envoyé au Maire. Il se trouve que vous le savez, c'est une période où des personnes sont malades, j'ai été arrêtée pendant 2 jours, je vous ai envoyé un mail vous demandant de nous transmettre les différents éléments de la Commission pour que nous puissions échanger sur le sujet. Je les ai reçus à quelle heure ? Hier, voilà. Non mais, Monsieur le Premier Adjoint, on peut aussi dire les choses, ne pas commencer à faire des attaques indignes. Je me suis excusée pour mon absence, je tiens à le dire. Je ne rate presque jamais de Commissions. Je ne pense vraiment pas en avoir raté beaucoup. Je parle sous le contrôle de mes collègues. J'en ai raté une et je me suis excusée, en précisant que je ne pouvais vraiment pas être présente car souffrante. Je vous remercie Monsieur le Premier Adjoint de considérer que j'avais sans doute mieux à faire. Je vous rassure, ça n'est pas le cas. J'ai même sollicité tout un tas d'éléments, demandé le compte rendu et posé tout un tas de questions suite à cette Commission à laquelle je n'ai pas pu participer.

MME SECK : Oui, je vous remercie. Je voulais remercier Monsieur BARBARAS pour les éléments qui ont été donnés, et donc j'étudierai avec attention les éléments qui me seront envoyés. Et je voulais quand même revenir sur mon intervention, j'avais posé deux questions, notamment par rapport aux logements. Parce que j'en profite pour préciser ma pensée, c'est que, je sais bien que la compétence municipale n'est pas forcément sur ce sujet-là mais, en tout cas, par rapport aux bailleurs sociaux, j'entends bien, on parle bien de ça, la Municipalité est, sauf erreur de ma part, au Conseil d'Administration des bailleurs, donc j'aimerais vraiment avoir une réponse sur ces problématiques hors cadre de l'A.N.R.U., entendons-nous, mais sur les logements qui sont des passoires énergétiques ou qui sont chauffés par le réseau de chaleur au bois à Saint-Jean, mais qui n'atteignent pas le seuil de 19°C. C'est un sujet qui inquiète beaucoup nos concitoyens, donc j'aimerais vraiment avoir une réponse sur ce sujet, s'il vous plaît.

M. LE MAIRE : Oui, en effet, Madame SECK, vous aviez interpellé sur ces questions, ces problématiques de chauffage mais plus globalement des problématiques énergétiques avec des personnes qui, semble-t-il, ont froid dans leur logement. C'est vrai que la chaufferie bois permet de faire des économies par rapport au fait que le montant de l'énergie est moins cher et c'est bien pour ça d'ailleurs qu'on veut le développer également sur le nord du quartier avec une étude qui est en cours sur Argentine. Maintenant sur les questions de logement, nous ne sommes pas présents forcément dans les Conseils d'Administration des bailleurs, c'est surtout au niveau de la S.A. H.L.M. du Beauvaisis puisque c'est notre ami Jacques DORIDAM qui en est le Président. Toutefois, on a bien conscience qu'il y a encore beaucoup à faire sur les questions énergétiques et pas seulement pour les bailleurs sociaux mais également pour les copropriétés. Je vous rappelle quand même, Madame SECK, que nous avons deux projets de rénovation urbaine sur les quartiers, Argentine et Saint-Lucien, sur lesquels on est normalement sur une haute performance énergétique qui devrait garantir aux habitants de faire des économies d'énergie et d'éviter, comme vous le dites, d'avoir froid dans leur logement. J'entends aussi qu'il y a des logements qui ont été réhabilités, il y a peut-être un peu plus longtemps et des réhabilitations qui, semble-t-il, ont pu être incomplètes.

M. LE MAIRE (suite) : Et là-dessus, effectivement, vous avez raison, il faut qu'on appelle l'attention des bailleurs sur peut-être des travaux complémentaires qu'ils devraient engager pour changer les fenêtres, pour changer les portes, parce qu'il y a de l'air qui passe. Des logements qui ont été isolés mais, pour lesquels, on a des réhabilitations à parfaire parce qu'on n'est pas sur une performance énergétique telle que, aujourd'hui, elle est un peu obligatoire dans le cadre de la rénovation urbaine.

Et puis, il y a un sujet que vous n'avez pas évoqué, mais je pense que vous en aviez aussi l'idée en tête, puisque vous parliez de Saint-Jean, c'est la question des copros. Et là encore, c'est vrai que la Communauté d'Agglo, Madame la Présidente, qui travaille sur ces questions avec Sophie LEMOINE, qui est en charge du dossier, et Mellie ROUSSELLE qui travaille aussi sur ces questions, de recenser, à travers une opération P.O.P.A.C., tous ces logements qui auront besoin de réhabilitation majeure, notamment de rénovation énergétique. Et ça demande bien sûr de convaincre les copropriétés, parce que sur Saint-Jean elles sont nombreuses, et avec des déficits énergétiques extrêmement importants. On a le même problème sur Argentine. Et c'est vrai, il y a les logements sociaux, mais il y a aussi les copropriétés, qui concernent aussi d'ailleurs des locataires, puisque de très nombreux logements sont finalement loués à des personnes en difficulté. On en rencontre régulièrement dans nos permanences, des personnes qui disent « mais nous, on voudrait aller vers un logement social, parce que là, ce n'est plus possible, on a trop froid dans nos logements, il y a trop de perte d'énergie ». C'est un sujet vraiment sur lequel, au niveau de l'Agglo, on a commencé déjà à travailler lors du dernier mandat et maintenant il faut des financements, l'Association Nationale d'Amélioration de l'Habitat devrait nous y aider, ce qui demandera aussi des efforts de la part de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis pour soutenir toutes ces démarches qui visent à renforcer la performance énergétique des logements. Donc, un dossier que nous suivons de très près, notamment avec Jacques DORIDAM.

Mes chers collègues, s'il n'y a pas d'autres questions, il n'y a pas de vote, puisqu'il s'agit d'un rapport dont nous devons prendre acte. Et nous allons passer au rapport suivant sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0193

Rapport annuel 2022 sur la situation en matière d'égalité femmes - hommes

MME. Jacqueline MENOUBÉ, Maire Adjointe

La loi 2014-873 du 4 août 2014 impose aux communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, de présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune et les politiques qu'elle mène sur son territoire.

Le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes présenté comprend ainsi quatre parties :

1. La première partie du rapport fait état des diagnostics sur la situation en matière d'égalité femme-homme identifiant les freins à l'égalité.
2. La seconde partie présente les actions de sensibilisation et de formation mises en œuvre.
3. La troisième partie expose les dispositifs de prévention et les actions menées pour lutter contre les inégalités de genre, les comportements et les violences sexistes.
4. La quatrième partie aborde l'égalité professionnelle comme priorité des ressources humaines.

A l'instar du rapport sur le développement durable, le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes doit être présenté préalablement aux débats budgétaires. Cette présentation n'est pas suivie d'un vote, cependant, il convient qu'elle fasse l'objet d'une délibération spécifique.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte du rapport annuel 2022 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Après en avoir débattu, le CONSEIL MUNICIPAL, décide de prendre acte du rapport ci-dessus.

2 – RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES – HOMMES

M. LE MAIRE : Avant de passer la parole à Jacqueline MENOUBE, qui a la délégation désormais sur ce sujet, je voudrais simplement vous dire quelques mots.

D'abord vous dire ma fierté sur les actions qui ont été engagées et menées par notre collectivité. Alors, forcément, j'imagine que vous allez avoir, les uns et les autres, des interrogations, des réflexions, des remarques, peut-être même des critiques, tout est perfectible, je l'entends parfaitement. Et nous devons toujours, sur ce sujet, éminemment important, nous améliorer et être beaucoup plus énergiques dans la mise en place de l'égalité réelle, concrète, entre les femmes et les hommes. Mais je note quand même, dans ce rapport, un nombre important d'actions que je voudrais vous citer très concrètement et mettre en perspective. Je pense notamment au soutien que nous avons apporté aux associations en 2022 sur cette thématique précisément d'égalité entre les femmes et les hommes et aussi de lutte contre les violences faites aux femmes. J'ai fait ce petit calcul, on est sur des budgets importants d'associations que nous soutenons en ce domaine, de 147 250 € exactement. Je ne vais pas tous les citer mais nous avons appuyé les actions de France Victimes 60 notamment, pour les violences faites aux femmes ; l'U.D.A.F. ; Entr'Elles, avec notamment le Samu Social, on avait inauguré les locaux en début d'année à Saint-Jean, qui est une belle structure et qui permet d'accueillir les femmes qui sont en difficulté ; la Ligue française de la Santé Mentale aussi qui intervient ; le C.I.D.F. qui est un partenaire historique sur la question de la défense du droit des femmes ; le Foyer des jeunes travailleurs, travailleuses plus exactement, qui aussi fait un certain nombre d'actions ; et puis la Bulle, ma chère Jacqueline, la Maison des familles, qui permet également de travailler sur les questions de parentalité et qui permet aussi de soutenir les femmes qui, souvent, malheureusement, sont un peu seules et un peu délaissées sur toutes les charges qui pèsent sur elles, en termes d'éducation des enfants, mais aussi de travail et c'est important qu'il y ait ce lieu de rencontre. Nous avons également effectué un travail sur l'espace public. Ce n'est pas dans le rapport, parce que c'est tout récent, mais vous avez dû voir dans la presse, notamment la mise en place d'UMAY, qui est une application mobile, qui permet à une personne d'informer ses proches de son parcours en cas de harcèlement ou d'agression. Cette transmission se double de la possibilité de trouver un refuge, qui a été identifié dans l'un de ces 6 500 refuges, places, qui sont répertoriés par l'application.

Plus globalement, notre politique, elle ambitionne de favoriser la mise en œuvre d'actions dans les domaines aussi du sport. C'est vrai que c'est un sujet sur lequel, il faut encore davantage travailler, mais là je me tourne vers Philippe VIBERT. C'est vrai qu'on est finalement sur des rapports qui sont très transversaux. Quand on parle du développement durable, on voit que ça vise toutes les délégations. L'égalité femmes-hommes, ça vise toutes les délégations. Je remercie mes collègues qui doivent faire beaucoup de synthèses et qui, malheureusement, on ne peut pas forcément tout expliquer mais c'est vrai qu'avec les associations et les clubs de sport, il y a une forte motivation par rapport aux subventions qui leur seront versées pour favoriser le sport, on dira, au féminin. Dans la culture, bien sûr, et également sur la question de l'emploi, à l'image de plusieurs projets qui sont mis en place, qui sont portés par le C.I.D.F. que je citais à l'instant.

Le rapport 2022 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes s'appuie sur un plan d'actions qui est volontariste, qui concerne tous les pans de notre politique municipale, qui débouche sur des mesures concrètes, que ce soit pour les comportements bien sûr, mais aussi les violences sexistes.

M. LE MAIRE (suite) : Et puis, concernant le personnel municipal, et j'en terminerai là, c'est vrai qu'il y a encore des efforts à faire. Je sais que Madame SECK, qui est très sensible aux écarts de revenus entre, les agents et les agentes, on a, je crois, encore un différentiel de 9 % d'après ce que j'avais lu sur le rapport. Mais c'est vrai qu'il y a effectivement des filières qui sont mieux rémunérées ou plus rémunérées et puis il y a ce temps partiel aussi qui pèse sur le montant des revenus, puisque beaucoup d'agentes sont concernées par le temps partiel. Mais on a aussi bon espoir, à travers les mesures qui ont été prises, dans le cadre du régime indemnitaire, de réduire les écarts entre filière qui fait que le revenu entre hommes et femmes pourrait quand même se rapprocher. Sachez, en tout cas, qu'on fait tout pour aller vers le sens de l'égalité entre les femmes et les hommes.

MME MENOUBE : J'en profite aussi pour remercier les services, en particulier Samira MOULA et Fanny PIRES qui ont fait un travail remarquable pour collecter toutes les données venant de tous nos services. Et remercier aussi tous les services de la Ville pour les actions menées en 2022 par rapport à ce sujet.

Monsieur le Maire vous a dit à peu près tout le contenu de ce rapport, toutes les actions qui ont été menées durant l'année 2022. Il s'agit aujourd'hui de vous le présenter, vous avez reçu le rapport, puisque la loi du 4 août 2014 nous impose, aux communes de plus de 20 000 habitants, de présenter un rapport sur cette situation, avant les débats budgétaires.

Ce rapport, en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, présenté, comprend aussi 4 parties. La première partie du rapport fait état des diagnostics sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes identifiant les freins à l'égalité. La seconde partie présente les actions de sensibilisation et de formation mises en œuvre. La troisième expose les dispositifs de prévention et les actions menées pour lutter contre les inégalités de genre, les comportements et les violences sexistes. Et la quatrième aborde l'égalité professionnelle comme priorité des ressources humaines. Et, effectivement, Monsieur le Maire vous a donné une liste d'actions qui ont été menées dans ce cadre-là.

À l'instar du rapport sur le développement durable, celui-ci sur la situation en matière d'égalité doit être présenté aussi préalablement au débat budgétaire. Cette présentation n'est pas suivie d'un vote, cependant, il convient qu'elle fasse l'objet d'une délibération spécifique.

Il vous est proposé de prendre acte du rapport annuel 2022, sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

MME MARAIS-BEUIL : Tout d'abord, je voulais vous remercier car je vous avais fait remarquer l'année dernière que vous n'étiez pas dans les clous, que vous ne respectiez pas la loi, car nous n'avions pas étudié ces deux rapports en temps et en heure et donc cette année, je vous remercie de l'avoir fait et d'enfin avoir respecté la loi. Donc merci, enfin, de l'avoir fait.

Mais là je vois qu'à chaque fois, vos intervenants nous remettent la loi. C'est dommage de ne pas l'avoir fait l'année dernière. Je voulais revenir sur ce rapport d'égalité entre les femmes et les hommes et sur quelques avancées qui sont très bien et sur des points sur lesquels il serait important de travailler. Je m'excuse par avance, car en Commission, les envois ne fonctionnent pas bien, je n'ai pas pu ouvrir le rapport et je me vois donc aujourd'hui à vous expliquer toutes mes observations.

MME MARAIS-BEUIL : Oui, le salaire c'est un point important dans l'égalité entre les femmes et les hommes et l'adoption d'un R.I.F.S.E.E.P. qui va ramener toute la filière administrative au niveau de la filière technique. Filière administrative, je le rappelle, principalement occupée par les femmes, filière technique principalement occupée par les hommes, va ramener une égalité de salaire bien plus importante et nous nous en réjouissons. Mais il est important de regarder aussi, au niveau du travail de nos agents, et d'analyser le télétravail. Vous savez, les stéréotypes ont la dent dure. Le télétravail est souvent encore un peu plus occupé par des places de femmes, car restant à la maison, elles s'occupent en même temps de la maison, des enfants, du mari quand il rentre, et souvent c'est très compliqué. Je pense qu'il y a tout un travail à faire sur l'analyse des raisons du télétravail, de façon bien analysée et après à faire un vrai travail d'accompagnement de ces femmes qui font du télétravail à la maison et pour lesquelles c'est parfois très compliqué. Il est important aussi de regarder, sur les temps partiels, effectivement, c'est souvent parce que Madame, ça fait faire des économies sur la garde d'enfants, donc on prend quelques jours de repos dans la semaine pour faire moins garder son enfant. Tout ça, c'est aussi une question de revenus. Donc j'espère qu'en rétablissant, ramenant un salaire à la femme un peu plus élevé, on pourra lisser un petit peu sur ce côté-là.

Mais je vous avais demandé l'année dernière de regarder une chose, les congés parentaux, c'est-à-dire Monsieur, prend-il enfin son congé parental, car c'est toujours Madame, encore Madame, et on doit briser ce stéréotype. Je crois que c'est un gros travail à faire, je m'en étais ouverte l'année dernière et je pense que c'est un sujet à prendre à bras-le-corps.

Ensuite, vous avez un gros point, vous avez fait beaucoup sur les violences faites aux femmes. Mais il y a encore beaucoup à faire. Vous avez mis en parallèle, dans ce rapport, violences faites aux femmes et analyse du sentiment d'insécurité. Mon Dieu ! Il n'y a pas de sentiment, ou il y a de l'insécurité ou il n'y en a pas. Dans cette analyse, pour laquelle nous n'avons pas de rapport, il serait intéressant d'avoir le nombre de dépôts de plainte, le nombre de mains courantes, d'analyser aussi toutes les rues, voir si la lumière est suffisante. On sait très bien aujourd'hui que se déplacer le soir dans une rue où il fait noir ne facilite pas la sortie d'une femme seule. Il faut qu'on analyse tout ça.

Il faut aussi travailler, mon petit doigt m'a dit que ça allait arriver. Mon petit doigt m'a dit qu'enfin, un projet que j'avais porté il y a quelques années au sein de cet hémicycle, sur le traitement des hommes violents car, effectivement, les femmes sont violentées, mais il faut s'attaquer aussi aux causes. Et à l'époque, nous avons pris contact, Madame la Présidente doit s'en souvenir, en tant que Maire, avec le docteur psychiatre spécialisé dans les hommes violents, le Docteur COUTANCEAU, qui est un spécialiste du sujet. Et mon petit doigt m'a dit que ça allait enfin arriver, donc mieux vaut tard que jamais, et je m'en réjouis.

Encore beaucoup de choses à faire. Je vois que vous avez pris de bonnes décisions, ça avance, les choses évoluent mais il y a encore un grand chemin à faire pour obtenir une égalité.

M. LE MAIRE : Pour vous répondre, avant de passer la parole à Madame SECK, sur la question du temps partiel où les agentes sont plus concernées que les agents, dites-vous bien quand même qu'on a mis en place des dispositifs dans le cadre des aides que l'on peut apporter, notamment l'aide pour la garde d'enfants, qui est un élément qui permet aussi à nos agentes, beaucoup d'agentes qui sont seules avec des enfants mais on peut aussi avoir, bien sûr, des agents qui peuvent aussi bénéficier de cette aide pour garder les enfants.

M. LE MAIRE (suite) : Et puis, bien sûr, sur la lutte contre les violences sexistes, je vous l'ai dit, on a ce dispositif UMay, sur lequel on croit beaucoup, qui sera aussi un élément complémentaire. Après, il y a aussi cette question des hommes violents sur laquelle, vous avez raison, votre petit doigt vous donne en effet raison. Merci Madame BEUIL pour votre intervention.

MME SECK : Oui Monsieur le Maire, effectivement l'année dernière, je vous avais alerté sur la partie égalité professionnelle, puisque dans le rapport, et encore cette année, on nous explique qu'on lutte contre les inégalités professionnelles grâce à une chargée de mission, dont les objectifs sont toujours la lutte contre les violences faites aux femmes. J'avoue que j'ai un petit peu de mal à comprendre le lien entre les deux. C'est pourquoi, à l'époque, je vous avais fait remarquer que la Préfecture lançait un appel à projets justement pour financer un ou une chargée de mission pour lutter contre les inégalités salariales et il y avait eu un cafouillage à l'époque, souvenez-vous, puisque les collectivités pouvaient répondre à cet appel à projets sur lequel je ne sais pas quelles sont les suites qui ont été données, mais c'est vraiment dommage, parce qu'on aurait peut-être pu avoir quelqu'un qui aurait pu travailler sur ce sujet. Sachant qu'on a encore du progrès à faire pour équilibrer, en tout cas tenter d'atteindre l'équilibre entre les postes, entre les salaires, pour les catégories A et les catégories B notamment. Par contre, je souligne une progression sur le tableau des 10 plus gros salaires, puisque c'est mis dans le rapport, il y a une évolution, puisque là, vous allez vers l'équilibre, on peut le souligner. Je relance cette idée de travailler, en tout cas, regarder, parce que dans ce rapport, c'est quand même étonnant d'avoir une chargée de mission qui lutte contre les violences faites aux femmes dans la catégorie inégalités salariales. C'est assez étrange.

M. LE MAIRE : Oui, nous avons une agente qui est à la police municipale, qui travaille sur ces questions, pour ne pas la nommer, Clémentine HEREN, qui fait un travail fabuleux. Maintenant, sur la question des inégalités salariales, c'est plus du ressort de la D.R.H., en lien, bien sûr, avec une chargée de mission qui va être en cours de recrutement. Parce que nous avons une chargée de mission qui est partie, pour des raisons qui tiennent au fait que son époux a eu une autre affectation professionnelle. On doit normalement relancer une candidature sur ce poste pour que Jacqueline MENOUBE, qui travaille en tant qu'élue sur cette question, puisse avoir un ou une correspondant-e sur la question de manière à ce que, toutes ces questions qui sont comme je le dis transversales, soient mieux et bien synthétisées et qu'on puisse travailler aussi sur un nouveau plan d'action, on y reviendra tout à l'heure.

Pour répondre à la question, vous étiez venue me voir, vous aviez pris rendez-vous avec moi il y a quelques mois sur cet appel à projets, auquel j'avais été sensible. En effet, il y a eu des informations un peu contradictoires qui nous avaient été données. Nous avons répondu à cet appel à projets mais nous n'avons jamais eu de réponse, en tout cas pour le moment, de la part de l'État et croyez bien que si j'en avais eu, je vous en aurais bien sûr fait le partage.

M. ENJOLRAS : Je vois que vous visez, à un moment, les clauses d'égalité dans les marchés publics. J'ai l'impression, mais peut-être que je me trompe, que la seule façon dont on intègre dans nos consultations l'égalité hommes-femmes, c'est une déclaration sur l'honneur et j'imagine que c'est aussi une déclaration dans le formulaire DC1, selon laquelle, notamment, les candidats n'ont pas été condamnés, etc. Il y a comme ça, de mémoire, 2-3 cas. Mais il y a également la possibilité, au-delà de ça, d'insérer des clauses de non-discrimination dans lesquelles sont comprises notamment l'égalité de salaire hommes-femmes.

M. ENJOLRAS (suite) : Il y a des précautions à prendre, parce qu'on ne peut pas le faire n'importe comment, mais est-ce que c'est un sujet qu'on a, même si ça n'a pas encore été fait, est-ce que c'est un sujet qui est regardé, qui est étudié de manière à ce qu'on puisse éventuellement l'intégrer de manière que ce ne soit pas simplement l'exclusion prévue par la loi ? Puisque, aujourd'hui, on a des possibilités sous réserve que ce soit bien rédigé, de pouvoir intégrer ce type de clause.

M. CHISS : Oui, en tant que Président de la Commission d'Appel d'Offres, je me sens concerné. Nous respectons le Code de la Commande Publique, aujourd'hui, en collectant les éléments et les déclarations sur l'honneur des entreprises. Nous n'allons pas plus loin à ce jour. Je pense que c'est un élément que nous pouvons intégrer dans le prochain plan d'actions, puisque, on va en reparler tout à l'heure, on a un plan d'actions qui va être reconduit mais qui peut être enrichi en cours de route. On peut étudier la chose, je ne veux pas m'avancer sur les résultats mais je prends la remarque, merci.

M. LE MAIRE : Merci. S'il n'y a pas d'autres questions, on acte ce rapport.

Et si vous le voulez bien, mes chers collègues, avant que le micro ne nous lâche, je vais vous demander de permuter, c'est-à-dire que je vais demander aux 4 élus de la majorité de passer de l'autre côté. Là, vous voyez, c'est l'opposition qui va passer dans la majorité. Je pense qu'il y aura peut-être des interventions des collègues, vous partagerez les micros avec vos autres collègues. Désolé pour cet inconvénient, mais je ne voudrais pas priver l'opposition de pouvoir s'exprimer, surtout que nous avons des sujets importants.

Je suspends la séance le temps que vous preniez place et de prendre bien sûr vos chevalets, merci.

Reprise de la séance

Le jeudi 21 décembre 2023 à 18h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par monsieur le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Monsieur Franck PIA

PRESENTS Franck PIA - Lionel CHISS - Yannick MATURA - Isabelle SOULA Mohrad LAGHRARI - Anne-Françoise LEBRETON - Charles LOCQUET - Corinne FOURCIN -Philippe VIBERT - Jacqueline MÉNOUBÉ - Hatice KILINC-SIGINIR – Monette-Simone VASSEUR - Caroline CAYEUX - Catherine THIEBLIN - Jacques DORIDAM - Ali SAHNOUN - Patricia HIBERTY - Guylaine CAPGRAS - Frédéric BONAL - Farida TIMMERMAN - Cédric MARTIN - Christophe GASPART - Peggy CALLENS - Charlotte COLIGNON - Ludovic CASTANIE - Joséé MARINHO - Loïc BARBARAS - Vanessa FOULON - Mamadou BATHILY - Dominique CLINCKEMAILLIE - Roxane LUNDY - Leïla DAGDAD - Mehdi RAHOUI - Marianne SECK - Claire MARAIS-BEUIL - Philippe ENJOLRAS

SUPPLEANTS

ABSENTS Antoine SALITOT

POUVOIRS Sandra PLOMION à Caroline CAYEUX - Mamadou LY à Franck PIA - Victor DEBILCAUX à Yannick MATURA - Halima KHARROUBI à Isabelle SOULA - Thierry AURY à Dominique CLINCKEMAILLIE - Grégory NARZIS à Roxane LUNDY - David MAGNIER à Claire MARAIS-BEUIL - Jérôme LIEVAIN à Charles LOCQUET

Date d'affichage	28 décembre 2023
Date de la convocation	15 décembre 2023
Nombre de présents	36
Nombre de votants	44

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est MME. Hatice KILINC-SIGINIR

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0197

Rapport d'orientation budgétaire (ROB)

M. Lionel CHISS, Maire Adjoint

Vu L'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que dans les communes de 3500 habitants et plus, un rapport sur les orientations budgétaires est présenté par le maire au conseil au municipal dans les deux mois précédant l'examen du budget,

Vu l'article D2312-3 du CGCT qui précise les informations que doivent contenir le rapport sur les orientations budgétaires des communes et EPCI,

Vu le règlement intérieur du conseil municipal,

Vu le rapport d'orientations budgétaires ci-joint,

Considérant que la collectivité est tenue de réaliser un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'examen du budget,

Considérant que le vote du budget primitif 2024 sera soumis à l'examen du conseil municipal de février 2024,

Il est donc proposé au conseil municipal de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2024.

Après en avoir débattu, le CONSEIL MUNICIPAL, décide de prendre acte du rapport ci-dessus.

3 – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (R.O.B.)

M. CHISS : Mes chers collègues, ce soir, je vais vous présenter ce Rapport d'Orientation Budgétaire, qui doit donner lieu à un débat. Donc ça tombe bien Madame LUNDY, on va pouvoir débattre, permettant de dégager des pistes, j'espère, constructives, pour construire le budget de l'année suivante, en analysant également la capacité financière de la collectivité.

Je voudrais d'abord, avant d'entamer les éléments constitutifs de ce rapport, remercier Monsieur le Maire pour sa confiance sans faille, renouvelée sur ces sujets, remercier tous les élus de la majorité qui ont participé aux conférences budgétaires, qui sont toujours des moments intéressants et qui, je crois, nous permettent de travailler vraiment de manière extrêmement intelligente et constructive sur les sujets qui nous intéressent. Et je voudrais tout particulièrement remercier la Direction Générale et tous les agents qui y travaillent, et particulièrement Anne-Sophie FARDEL qui est là-bas sur le côté, qui est la Directrice des Finances, que vous commencez, je pense, à connaître pour ceux qui fréquentent les Commissions, qui travaillent avec elle, parce qu'elle a fait un énorme travail sur ce sujet. Je ne sais pas si vous l'avez constaté mais le format du rapport a un petit peu changé, on l'a égayé avec des illustrations déjà, et on l'a construit vraiment en entonnoir, en partant des problématiques générales, en arrivant vraiment à nos politiques publiques qui, après, débouchent sur des chiffres. C'était un souhait de ma part. Normalement, on a un petit PowerPoint qui doit défiler avec quelques chiffres illustrant mes propos, je ne sais pas s'il va arriver, mais ce n'est pas grave. Je pense que je vais être clair, ça va aller.

Quelques mots d'abord sur le contexte qui traverse le rapport. Je vais faire un peu la même introduction, je suis désolé, ça va être un peu une redite de ce que j'ai dit au Conseil d'Agglo, mais c'est quand même important de se le redire, 2023 a été une année, je pense, une des plus perturbées et j'avais utilisé le mot « anxigène », mais je pense que c'est vrai, que notre génération ait connu, guerre en Ukraine qui s'enlise, crise énergétique inflationniste brutale qui a engendré une crise sociale majeure. On a déjà eu quelques échanges sur ce sujet tout à l'heure. Un énième conflit au Proche Orient et enfin, l'année la plus chaude jamais enregistrée depuis que les relevés de températures existent. Évidemment, l'ensemble de ces phénomènes génère des conséquences qui nous impactent en tant que citoyens, mais aussi en tant qu'élus, ici à Beauvais, à la fois dans la définition de nos politiques publiques et aussi, plus prosaïquement, dans la préparation de nos budgets 2024. Fort heureusement, nous avons échappé à la récession que j'avais envisagée il y a un an, quand je relisais mes propos de l'année dernière, lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2023, mais la croissance reste et restera faible sur l'année 2024. Les taux d'intérêt, même si on prévoit une détente sur la deuxième partie de l'année 2024, restent à des niveaux élevés. Et socialement, l'année 2024 restera difficile pour nos concitoyens, malgré de nombreux dispositifs mis en place, pour répondre à la baisse du pouvoir d'achat et notamment, la revalorisation des salaires dans toutes les branches.

Une fois qu'on a posé ce constat, les enjeux de ce Débat d'Orientation Budgétaire sont les suivants. D'abord, poursuivre notre politique ambitieuse en faveur de développement du territoire, que ce soit en fonctionnement ou en investissement. Protéger nos administrés et nos agents, et notamment de l'accélération du réchauffement climatique, d'où l'intérêt du rapport sur le développement durable juste avant le Rapport d'Orientation Budgétaire. Et, très important, conserver nos marges de manœuvre financières pour l'avenir. C'est le mandat que m'a confié le Maire.

M. CHISS (suite) : Le contexte 2024, globalement, on attend une croissance en légère hausse par rapport à 2023, entre 0,8 et 0,9 %. Une inflation entre 2,2 et 2,6 %, en tout cas c'est ce qu'on souhaite et c'est la trajectoire que l'on constate aujourd'hui, contre 5,7 % en moyenne en 2023. On constate que les politiques monétaires qui ont été mises en place, notamment par la Banque Centrale Européenne, sont efficaces, même si elles ont d'autres conséquences en matière de taux d'intérêt. Et avec une T.V.A. qui restera malgré tout dynamique, grâce à la croissance et aussi à l'activité. Un léger desserrement de la politique monétaire, donc une baisse des taux d'intérêt prévisionnels sur le deuxième semestre 2024, comme je l'ai dit. Toujours pas de pacte de confiance. C'est vrai qu'il est inscrit dans les projets de loi de Finances notamment de demander aux collectivités de faire des efforts sur leurs dépenses mais, en même temps, dans le contexte que nous connaissons, c'est quand même difficile et il n'y a pas, aujourd'hui, de pacte de confiance, au sens un corset qui nous contraindrait sur nos dépenses générales. Et une poursuite de l'augmentation des rémunérations dans la fonction publique pour compenser la perte de pouvoir d'achat, avec encore une augmentation du point d'indice prévue au 1^{er} janvier 2024.

En ce qui concerne la ville de Beauvais, tout d'abord vous rappeler que la situation 2022, puisque les derniers comptes administratifs arrêtés sont ceux-là, la situation 2022 a été très saine. Nous dégagions un autofinancement de 15,2 millions d'euros, qui renforçait notre fonds de roulement, avec une capacité de désendettement qui tourne autour de 3,17 années.

Maintenant, si j'en viens au déploiement de nos politiques publiques et notre P.P.I., les grands axes qui sont aujourd'hui à l'origine de ces orientations budgétaires que nous vous présentons. D'abord, le soutien des plus faibles et du pouvoir d'achat des administrés avec, bien sûr, plusieurs politiques publiques fortes : la poursuite de la non-augmentation des taux d'imposition ; la hausse très contenue des tarifs des services publics et, notamment, le maintien du demi-tarif cantine. Je veux quand même souligner que cette mesure qu'on a prise en 2020, elle est encore plus d'actualité, elle résonne encore plus aujourd'hui, dans une crise majeure qui touche le pouvoir d'achat des familles. Donc, on le maintient et ça a toujours un impact sur notre budget. Et le soutien continu au C.C.A.S., à travers l'augmentation prévisionnelle de la subvention que nous verserons pour accompagner les politiques publiques qui ont été décidées dans ce cadre.

Après le soutien au pouvoir d'achat de nos administrés, le soutien au pouvoir d'achat de nos agents, avec notamment une révision historique du R.I.F.S.E.E.P., qui sera exposée un peu plus tard dans le débat par le Maire ; la poursuite de la construction de la Ville de demain, avec le lancement des travaux de la piétonisation de l'hyper centre, les études pour la création d'un quartier créatif sur le site François Mitterrand, la gratuité, on y reviendra aussi tout à l'heure, pendant 1h30 du stationnement en zone bleue et la gratuité tous les samedis du stationnement, dans le cadre de la nouvelle Délégation de Service Public ; une offre culturelle et sportive de qualité, avec la réouverture de la Piscine Bellier qui va intervenir dans le courant de l'année 2024, le lancement des festivités des 800 ans de la Cathédrale, le passage de la flamme olympique dans le courant du mois de juillet ou encore la finale de la Coupe de France de pétanque ou la Coupe du Monde d'escrime. Et enfin, les orientations budgétaires intègrent le fait que nous agissons en faveur du bien être des habitants, par l'achat de places supplémentaires en crèche, par la rénovation de groupes scolaires et par la protection de l'environnement, on en a parlé dans le cadre du rapport sur le développement durable. Et dans ce Rapport d'Orientation Budgétaire, sont incluses des mesures telles que : la poursuite de l'aménagement des pistes cyclables ; la suppression des phytosanitaires dans les cimetières ; la lutte contre les îlots de chaleur, notamment dans le cimetière de Saint-Just-des-Marais ;

M. CHISS (suite) : la poursuite du plan de sobriété qui porte ses fruits, ça a été vu lors d'une Commission précédente qui a été présidée par le Maire et que nous poursuivons ; la poursuite de ce qu'on appelle la boussole de la coopération qui permet à la Direction de la Transition et de la Santé d'accompagner tous les services dans le montage de leur projet, en intégrant la transition.

Toutes ces politiques publiques, que je souhaitais mettre en avant ce soir, il y en a bien d'autres, mais ce sont celles qui sont peut-être à ressortir dans le cadre de ces orientations budgétaires, nous permettent d'aborder un budget qui va être puissant, tout en restant protecteur et prudent.

Si on fait le point sur les recettes prévisionnelles de notre Rapport d'Orientations Budgétaires, elles vont s'élever à peu près à 93,8 millions d'euros, en augmentation de 3,5 millions d'euros par rapport à 2023. Nous verrons effectivement une augmentation de nos recettes fiscales, due à l'augmentation prévisionnelle des bases des valeurs locatives, comme l'année dernière. Qui dit inflation dit augmentation des valeurs locatives mais, je dirais, heureusement, parce que nous aussi, en tant que collectivité, nous subissons l'inflation sur nos dépenses et si nous n'avions pas ces révisions de valeurs locatives, puisque nous ne touchons pas au taux du foncier bâti notamment, nous ne pourrions pas assurer nos politiques publiques. On estime cette augmentation à 3,9 % sur l'exercice sur l'année 2024. L'augmentation des dotations de l'État, pour la deuxième année consécutive au moins au niveau national est, pour nous, de manière constante ; le dynamisme de la T.V.A. ; et le retour à la normale, c'était déjà l'année dernière le cas mais, le retour à la normale, les activités, des produits de service, en dépit, je le répète, de la non-augmentation des taux d'imposition et du maintien des tarifs de la cantine diminués de 50 %.

Ces recettes vont nous permettre de faire quoi ? De financer nos dépenses de fonctionnement évidemment, à hauteur de près de plus de 83 millions d'euros, en hausse significative de plus de 3 millions d'euros. Deux points importants sur l'augmentation des dépenses. Bien sûr, la majeure partie de cette progression préviendra les efforts importants que va déployer la collectivité pour préserver le pouvoir d'achat de nos agents. Et en plus des revalorisations nationales du point d'indice, nous allons continuer à déployer notre plan en faveur du pouvoir d'achat des agents, avec notamment la revalorisation du R.I.F.S.E.E.P., ainsi que les effets, sur une année pleine, de la prime mobilité durable et de l'instauration, vous vous en souvenez, des tickets restaurant qui avaient été mis en place dans le courant de l'année 2023, qui auront donc un effet plein sur 2024. Et en plus, nous renforcerons un certain nombre d'équipes pour porter nos politiques publiques.

Et puis, ce budget aussi, comme deuxième élément qui impacte fortement les dépenses, sera marqué par une montée en puissance ponctuelle, notamment des budgets sport et culture, du fait des deux grands événements que notre pays et notre Ville vont traverser : les Jeux Olympiques bien sûr et le lancement des 800 ans de la Cathédrale, dont les actions vont démarrer sur la fin de l'année 2024 pour se porter deuxième semestre 2024, pour se porter surtout sur l'année 2025. Mais il faut quand même prévoir des budgets pour engager les actions.

Compte tenu de ces chiffres, nous devrions maintenir un autofinancement brut autour de 9 millions d'euros, sensiblement identique à 2023, ce qui est indispensable pour financer notre programme très ambitieux d'investissement qui, d'ailleurs, dans de nombreux cas, intègre évidemment notre plan GAÏA. Je citerai quelques exemples, parce qu'on y reviendra lors de l'adoption du budget plus en détail mais notamment la poursuite de la rénovation urbaine des quartiers Argentine et Saint-Lucien, c'est quand même un gros élément de notre Plan Pluriannuel d'Investissement ; la fin des travaux de réhabilitation de la Piscine Bellier ; la mise en place de panneaux photovoltaïques sur nos bâtiments ; la poursuite de la rénovation du Quadrilatère ; ou encore la piétonisation et la végétalisation de notre cœur de Ville.

M. CHISS (suite) : Ces investissements, d'ailleurs, vont nous permettre de solliciter des fonds friches ou encore du fonds vert et aussi, de bénéficier de prêts bonifiés auprès de nos partenaires bancaires, c'est dire à quel point notre politique d'investissement est entièrement tournée vers la transition écologique et vers le développement durable. Ainsi, en maintenant une épargne brute autour de 9 millions d'euros, donc une épargne nette autour de 3 millions d'euros, c'est le chiffre que vous avez ici, puisque nous remboursons en capital à peu près 6 millions d'euros d'emprunts, nous envisageons d'engager près de 45 millions d'euros de dépenses d'équipement, c'est énorme, c'est un record sur la mandature. Et outre l'autofinancement disponible, il faudra que nous levions une enveloppe d'emprunt autour de 25 millions d'euros, en progression par rapport à 2023. Ce qui portera, comme vous le voyez, notre capacité de désendettement prévisionnelle à 7,48 années. Nous devrions pouvoir réaliser le tour de force de maintenir un haut niveau d'investissement, même s'il subit toujours le choc de l'inflation, parce que nous avons encore, à l'ouverture des enveloppes, quelques surprises, tout en contenant l'évolution de notre dette et en restant sous les seuils d'alerte. En vous rappelant, et je le rappellerai chaque année, qu'on ne meurt pas de sa dette, mais qu'on meurt de ne plus pouvoir en faire.

Les perspectives budgétaires des budgets annexes n'appellent pas de commentaires particuliers. Et, en synthèse, 2024 devrait donc être une année record en termes d'investissements, qui concrétisera pleinement notre volonté de changer la Ville en profondeur, dans la continuité de ce qui se fait depuis plus de 20 ans. L'attractivité de notre Ville qui gagne des habitants pour la neuvième année consécutive, il faut le souligner, n'est plus à démontrer. Dynamisme économique incontestable, on en a parlé tout à l'heure, avec un taux d'emplois record qui nous avait été présenté lors du B.M., notamment, relatif au P.A.D.D. Un dynamisme culturel indéniable, j'en veux pour preuve l'ambition que nous portons pour le Quadrilatère et le quartier épiscopal, la célébration autour des 800 ans de la Cathédrale ou encore, l'ouverture tant attendue du nouveau théâtre, même si c'est un équipement porté par l'Agglo du Beauvaisis, c'est quand même un équipement fondamental du projet Cœur de Ville de la ville de Beauvais. Un dynamisme sportif, évidemment, avec la Coupe de France de pétanque, les Championnats du Monde d'escrime, et tous les événements qui tourneront autour des Jeux Olympiques avec en point d'orgue le parcours de la flamme dans notre Ville. Tout cela dans un cadre de vie agréable et sûr, résolument tourné vers la protection des Beauvaisiens et de leur environnement.

Beauvais bouge, Beauvais change, Beauvais s'enracine dans l'avenir, et les orientations budgétaires que nous présentons ce soir en sont clairement la preuve. Voilà mes chers collègues, en quelques mots, le résumé de ce rapport qui vous est soumis ce soir, sur lequel je vous invite à débattre, sans pour autant qu'il n'y ait de vote à la fin de ce débat. Je vous remercie.

MME MARAIS-BEUIL : On va revenir un petit peu sur les généralités déjà. Je pense que vous avez entendu les annonces samedi de la B.C.E., qui viennent contrecarrer les annonces de la Banque de France, puisque la B.C.E. prévoit une baisse de 0,5 point de croissance par rapport à la Banque de France. Il va peut-être falloir être un peu moins dépensier, peut-être faire un peu plus attention, parce que c'est une dégradation significative 0,5. Et forcément, on aura un impact sur les perspectives et principalement les perspectives à court terme. Vous nous avez dit « super, génial, une T.V.A. dynamique ». Je vous rappellerais que la T.V.A., c'est de l'argent pris dans la poche de tous les habitants et donc des habitants de Beauvais, pour lesquels déjà, le pouvoir d'achat a un impact très, très important sur leur vie de tous les jours et cette T.V.A., même si vous en réjouissez, je m'en réjouis beaucoup moins puisque cela baisse le pouvoir d'achat de nos habitants.

MME MARAIS-BEUIL (suite) : Vous nous avez dit, et là je vais vous rappeler plusieurs choses, nous vous avons demandé à plusieurs reprises d'avoir le nouveau P.P.I., que nous attendons toujours, ça fait maintenant 2 ans que nous vous le demandons, nous ne l'avons toujours pas. Ça nous permettrait de voir exactement où on en est, quelles sont vos perspectives d'investissement année par année, de voir le lissage que vous avez fait. Je pense que mes collègues qui sont là, à chaque fois, aux mêmes réunions que moi, vous le demandent également, donc nous l'attendons. Vous nous annoncez les investissements pour l'année, mais il me semble très important d'avoir une vision aussi sur les années à venir et pas seulement sur l'année 2024, et nous aurions, comme ça, une visibilité un peu plus importante.

Je reviendrai sur 2-3 points que vous avez dit. Vous nous avez dit « nous allons acheter des places de crèche ».Pouvons-nous avoir un bilan complet du nombre de places de crèche exact sur la ville de Beauvais ? Cela nous permettrait de voir où on en est et vers où nous allons. Puisque, vous le savez, nous l'avons vu et vous l'avez redit tout à l'heure dans le rapport d'égalité femmes-hommes, il est très important, et c'est vrai que si on veut que les femmes puissent travailler, puissent avoir un revenu correct, il faut absolument qu'on s'occupe des gardes d'enfants.

Je remercie les services bien évidemment, pour tout le travail fait. Je pense que le renfort octroyé cette année dans le service va faciliter les choses mais moi je reviendrai aussi sur un emploi qui avait été prévu, peut-être à l'Agglo mais qui devait être commun avec les collectivités, sur une personne, afin aussi d'avoir un bilan exact de toutes les subventions que vous mobilisez, qu'elles soient européennes, départementales, régionales, car un bon budget, s'équilibre aussi avec les subventions que nous allons chercher. Il me semblait qu'il y a 2 ans, vous nous aviez annoncé l'embauche d'une personne qui s'occuperait justement de faire toutes les démarches de subvention et si c'est le cas, de pouvoir avoir un bilan des subventions demandées tous les ans, ce serait aussi de voir la dynamique que vous mobilisez, car ce n'est pas tout de se dire nous recevons l'argent de l'État, il faut aussi se mobiliser pour aller la chercher ailleurs qu'à l'État. Ça me paraît un point important dans la présentation budgétaire.

Je ne reviendrai pas sur vos choix, ce sont vos choix, vous avez été élu, c'est normal, vous mettez en place ce que vous voulez mais, par contre, nous voudrions savoir où on en est dans vos constructions. L'A.N.R.U., on en est où ? Il reste combien d'années ? Le Cœur de Ville, on en est où ? Bellier, on en est où ? Quels sont encore les investissements à faire ? Ce P.P.I. me semble essentiel pour avoir une vision des finances de la Ville.

M. CHISS : Sur les perspectives de croissance, on a été assez prudent, puisque le projet de loi de Finances, je crois, prévoyait justement une croissance de 1,4 % et nous, nous avons pris 0,9, donc nous avons déjà amputé de 0,5, justement, la prévision du projet de loi de Finances qui a été présenté à l'Assemblée Nationale. On devrait, je l'espère en tout cas, ne pas être loin. Même si je n'ai pas de boule de cristal, on sent qu'effectivement la situation économique est quand même un petit peu plus tendue qu'elle ne l'était. Mais on n'est pas non plus sur des warnings extrêmement forts. En tout cas, on avait intégré cette prévision de croissance un peu à la baisse dans nos prévisions.

La T.V.A. est directement liée à la consommation. La consommation, si elle reste, malgré tout, soutenue, j'intègre le fait que dans cette T.V.A., il y a de l'inflation, évidemment, je le sais bien. Je ne m'en réjouis pas non plus. Et il sera intéressant d'ailleurs de voir ce que donnera, on a eu cet échange en Commission d'ailleurs, la T.V.A. à l'avenir, quand l'inflation sera davantage jugulée, puisqu'on prévoit déjà qu'en 2024, elle devrait commencer à l'être davantage et donc ça pèsera moins sur les ménages.

M. CHISS (suite) : Cela dit, je rappelle quand même, je crois que je l'ai dit en Conseil d'Agglomération du Beauvaisis, mais il ne faut pas laisser penser non plus qu'il n'y a pas eu de rattrapage des salaires ou des retraites liés à l'inflation. Quand on regarde les augmentations dans l'ensemble des conventions collectives et aussi d'ailleurs des pensions de retraite en 2 ans, je ne dis pas qu'on couvre intégralement l'inflation, mais on la couvre quand même assez significativement. Je suis bien placé pour le savoir, puisque j'ai une vision, de par mon métier, sur beaucoup, beaucoup de conventions collectives et il y a eu un rattrapage assez significatif et avec en plus des employeurs qui ont vraiment joué le jeu. Moi, c'est ce que je constate avec notamment le versement en plus des augmentations prévues par les conventions collectives, les versements de la prime pouvoir d'achat, qui est prévue par les textes, ce qu'on appelle la prime MACRON, qui est versée de manière significative par les entreprises et avec, en plus, vous le savez, ce qu'on appelle le partage de la valeur qui est maintenant intégré dans la loi et qui incite les entreprises de toute taille, à partir de 2024, à partager les bénéfiques avec les salariés, ce qui va contribuer à améliorer le pouvoir d'achat des salariés, à partir de 2024.

Sur le P.P.I., je vous avais répondu en Commission Madame BEUIL, donc vous le savez bien, je me suis engagé, oui, il n'est pas si vieux que ça notre P.P.I., je ne vais pas le renouveler tous les ans et le faire varier tous les ans. Il a 2 ans. Je me suis engagé à vous faire un état des lieux au moment des comptes administratifs 2023 sur l'état d'avancement de notre P.P.I. On le met à jour dans le compte administratif de chaque année mais on fera un état des lieux plus précis sur les comptes administratifs 2023, comme je m'y étais engagé.

Sur les places de crèche, ce que j'ai comme information, c'est que nous envisageons d'acquérir 9 places de crèche, 8 à la Ville et 1 à l'Agglo, sur l'année 2024, en complément des places de crèche que nous mettons déjà à disposition dans les crèches municipales et puis des crèches privées. Ça peut toujours sembler pas assez, mais c'est ce que nous permet aujourd'hui notre budget pour mettre à disposition des berceaux supplémentaires pour les Beauvaisiens.

Enfin, pour les subventions, oui, nous avons Christophe LALLEMAND, qui travaille avec nous depuis un moment maintenant sur ce sujet, qui d'ailleurs, même si on n'est pas à l'Agglo, je me permets de le dire, a aussi fait des réunions d'information pour nos collègues Maires de l'Agglomération du Beauvaisis, pour les aider aussi à monter des dossiers de subvention. On est tout à fait en mesure de vous faire un état des lieux des subventions, soit que nous envisageons de toucher, mais on le fera au moment du budget 2024, soit que nous avons touchées et on le fera au moment des comptes administratifs 2023.

M. LE MAIRE : Par rapport à votre question, Madame BEUIL, et la réponse donnée par Lionel CHISS, il est vrai qu'il faut qu'il y ait une véritable culture de la recette, donc croyez bien que nous sommes mobilisés pour aller chercher des subventions de toutes parts.

MME MARAIS-BEUIL : Juste pour répondre à Monsieur CHISS qui se réjouissait des augmentations de salaire et de la prime MACRON, mais il me semble qu'au niveau des fonctionnaires de notre collectivité, ils auront une augmentation de salaire et pas de prime MACRON.

M. CHISS : Oui attention, je parlais des augmentations prévues par les conventions collectives et de la prime MACRON. Si on fait le parallèle, il y a l'augmentation prévue par les textes et il y a celle que décide la collectivité. Nous doublons, nous, par la révision du R.I.F.S.E.E.P., l'augmentation de manière pérenne, l'augmentation prévue par les textes, les points d'indice des fonctionnaires, etc.

M. CHISS (suite) : C'est mieux, beaucoup mieux et bien plus puissant qu'une prime MACRON qui est, je crois, en moyenne, de 600 €, en France, aujourd'hui, par an, en une fois, sur les entreprises. Je ne faisais pas de parallèle. Ma réponse était liée à la T.V.A. et au pouvoir d'achat des gens. Je crois que nous faisons bien mieux. Nos décisions sont plus puissantes en termes d'impacts financiers sur les comptes de la collectivité que les décisions prises par l'État en termes de révision des rémunérations de nos agents. On fait bien mieux.

M. LE MAIRE : Je me suis engagé, dès le début de l'année 2023, à ce que l'on puisse réévaluer notre régime indemnitaire et j'y reviendrai tout à l'heure, je pense que c'est un plus et un mieux pour l'ensemble des agents de la ville de Beauvais par rapport à une prime qui n'était finalement servie qu'une seule fois.

MME LUNDY : Monsieur le Premier Adjoint, ce n'est pas un budget que vous devriez commencer par nous présenter, ce sont des excuses. En Conseil d'Agglomération, vous vous êtes lancé dans un plaidoyer vibrant pour expliquer que les salaires augmentent, que les retraites augmentent elles aussi et que le Gouvernement agit et que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Vous venez de le refaire ce soir. Comment peut-on être aussi déconnecté de la réalité que vivent les Beauvaisiens ? Comment peut-on prétendre agir dans l'intérêt des Beauvaisiens quand on est si peu lucide sur ce qu'ils vivent au quotidien ? Tout augmente, le prix de l'alimentation, le prix de l'énergie, tout s'est envolé. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les chiffres de l'I.N.S.E.E. qui disent que pour un comportement de consommation inchangé, l'inflation représente en moyenne une perte de 1 320 € annuels par personne. Nous devrions être obnubilés par cette réalité. Un Beauvaisien sur quatre vit sous le seuil de pauvreté, ce qui représente le double par rapport au département de l'Oise. Avec l'inflation, des personnes qui pensaient être préservées des difficultés, se retrouvent en difficulté, alors qu'elles travaillent. Et les familles monoparentales, qui sont nombreuses à Beauvais, sont surexposées à ces problématiques. Cette année encore, la Dotation de Solidarité Urbaine, que nous touchons de l'État et qui a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines qui sont confrontées justement à une insuffisance de leurs ressources et qui supportent des charges élevées, est en augmentation pour notre Ville. Mes chers collègues, cette crise du pouvoir d'achat n'est pas derrière nous. En 2024, et c'est parfaitement décrit tout au long de ce Rapport d'Orientation Budgétaire, les Beauvaisiens vont devoir faire face à une inflation pas stabilisée, qui devrait rester supérieure à 2 %, et donc un coût de la vie toujours plus cher, à des taux d'intérêt qui atteignent un niveau jamais atteint jusqu'ici, à une crise du logement et du marché de l'immobilier, dans ce contexte de taux d'intérêt qui augmente, et de recul du pouvoir d'achat, qui a conduit, finalement l'année dernière, à une baisse du produit des Droits de Mutation à Titre Onéreux, la fameuse D.M.T.O. de près de 20 % ! Un taux de chômage qui pourrait être augmenté, c'est là encore écrit, une nouvelle fois, en raison du ralentissement de l'activité des années précédentes et à la hausse des tarifs et des produits de service.

Face à cette crise du pouvoir d'achat, au lieu de prendre en compte la réalité de la vie des habitants, des familles et en particulier de la classe moyenne, qui vivent moins bien qu'il y a quelques années, vous participez au matraquage. D'abord, avec une Taxe Foncière, dont il est écrit, noir sur blanc, dans le rapport, qu'elle est relativement élevée. Oui, nous avons aujourd'hui une Taxe Foncière qui est élevée, relativement élevée à Beauvais, et c'est d'ailleurs ce que nous disent une bonne partie des habitants qui viennent nous interpeller.

MME LUNDY (suite) : Tout simplement parce que l'augmentation de plus de 7 % l'année dernière de la base locative décidée par l'État, effectivement, que vous défendiez d'ailleurs si ardemment au dernier Conseil d'Agglomération, je crois que là, Monsieur le Premier Adjoint, vous êtes plutôt un soutien de cette action, ça a été un coup dur supplémentaire pour de nombreux habitants de notre Ville. Et la nouvelle hausse annoncée autour de 4 %, l'année prochaine, devrait continuer. Vient ensuite la T.E.O.M., dont vous avez augmenté le taux, année après année, et qui pèse aujourd'hui sur les charges locatives. Je ne reviens pas sur ce débat qu'on a eu à plusieurs reprises mais, aujourd'hui, c'est une réalité. Alors même que d'ailleurs, vous aviez dit faire de la lutte contre la transition énergétique une priorité de votre mandat, Monsieur le Maire, je constate qu'aujourd'hui, nous avons malgré tout cette envolée des charges locatives. Puis une augmentation du tarif de l'eau, que nous avons révélée la semaine dernière et votée malheureusement, enfin, nous nous y sommes opposés mais qui est une réalité également. Nous avons enfin la hausse des tarifs de services qui augmentent tous un petit peu, mais vous savez bien qu'un euro par ci, un euro par là, ça fait des fins de mois qui sont différentes. Je pense par exemple au tarif de l'Aquaspace voté la semaine dernière. Et, nous en parlerons plus tard, un doublement à venir des tarifs d'abonnement pour le stationnement en centre-ville.

Rendre du pouvoir d'achat aux Beauvaisiens, voilà le choix qui devrait être aujourd'hui un consensus dans cette Assemblée, avec l'effort financier que cela implique pour notre Ville. Nous vous proposons un véritable bouclier social et climatique pour que la Ville permette un choc de pouvoir d'achat en 2024. Un bouclier social et climatique, ce serait permettre le maintien de services publics abordables et de qualité, c'est-à-dire annuler ces hausses de tarifs de services, c'est aussi préserver les plus fragiles mais aussi les classes moyennes, par des dispositifs ; et de l'autre, une politique volontariste d'investissements qui s'occupe concrètement des besoins, notamment en matière de rénovation thermique et énergétique.

Nous demandons, je rejoins ce qui vient d'être dit, l'instauration d'une prime de pouvoir d'achat pour les agents. Monsieur le Premier Adjoint, vous venez de dire que beaucoup d'employeurs ont joué le jeu, je vous cite, vous venez tout juste de le dire. Donc ils ont joué le jeu et, finalement, ont versé la prime pouvoir d'achat, en plus de hausses de salaires qui avaient pu exister. Vous comprendrez que nous demanderons à cette collectivité, à la ville de Beauvais, de jouer le jeu pour nos agents. Vous expliquez partout avoir fait énormément pour les agents cette année, au terme du mouvement social que nous avons connu il y a quelques semaines, quelques jours même. La réalité est que la majorité de ces dépenses de personnel, vous répercutiez des mesures gouvernementales, ce n'est pas caché, c'est dit très clairement, et vous parlez d'une volonté d'aller au-delà de ces dépenses de personnel, gouvernementales. Mais ce n'est ni plus ni moins qu'un rattrapage. C'est un rattrapage, c'est écrit, ce n'est pas nous qui le disons, c'est vous, il s'agit d'un rattrapage d'une contrainte de dépense, car les crédits de ressources humaines n'ont augmenté que de 2,2 % en 6 ans. Voilà la situation sociale dans laquelle nous sommes vis-à-vis de nos agents. Alors vous voyez, vous faisiez tout à l'heure un vibrant hommage, en disant que nous ne défendions pas les agents. Évidemment qu'ils sont au cœur de chacune de nos interventions et qu'ils sont aujourd'hui une priorité pour nous. Nous ne pouvons pas admettre ce type de situation, donc nous vous demandons d'agir.

Nous demandons aussi la création d'une cellule de veille sur la crise du logement, pour que nous puissions suivre les situations d'alerte. J'ai été très frappée de découvrir que finalement beaucoup d'élus avaient été interpellés sur l'envolée des charges locatives, sur la crise de l'immobilier.

MME LUNDY (suite) : Encore aujourd'hui, un certain nombre de journalistes sortaient des articles édifiants sur le recul du nombre de ventes et la crise que vit le secteur de l'immobilier et les filières de la construction sur Beauvais et sur le Beauvaisis. Nous vous demandons la création de cette cellule de veille, qui permettra en tout cas d'être plus alerte, de pouvoir avoir des réponses optimales.

Nous vous demandons également une véritable hausse pour l'action sociale dans notre Ville. Pourquoi est-ce que je vous dis ça ? Parce que vous mettez que la Ville va accentuer son soutien, et vraiment on s'en félicite. Nous sommes d'ailleurs intervenus il y a quelques années de cela, pas si longtemps que cela, pour défendre le budget du C.C.A.S. et pour nous opposer à la baisse du budget de plus de 10 %, qui avait été décidée par votre majorité. Nous espérons, parce que tout cela n'est pas précisé du tout, on voit jusque que vous allez augmenter votre soutien mais on ne sait pas de combien de pourcentage cela devrait évoluer, donc nous vous demandons un vrai effort et une véritable hausse pour l'action sociale. Je crois qu'on ne peut pas se dire Maire protecteur, Monsieur le Maire, et ne pas aujourd'hui, agir fortement face à ces contraintes.

Le plan de sobriété énergétique que vous proposez n'a aujourd'hui d'autre finalité que de faire des économies d'énergie, ce qui est important et précieux, je ne dis pas le contraire, mais aussi de faire des économies financières. Et, comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, on ne peut pas se limiter à cette ambition. C'est comme ça que ça a été présenté d'ailleurs. Et aujourd'hui, il est temps que ce plan de sobriété énergétique intègre un vrai volet, avec des dépenses d'investissement qui permettent des travaux importants d'amélioration et de confort énergétique. Défendre concrètement les Beauvaisiens nous semble un peu plus utile que de financer tout un tas de goodies avec le nouveau logo de notre municipalité et donc, c'est un sujet que nous vous demandons de prendre au sérieux.

Sur l'ensemble des orientations que vous présentez, puisqu'en effet, c'est une présentation assez exhaustive, vous comprendrez que nous soyons un peu méfiants. Il faut dire que vous avez la fâcheuse tendance d'oublier d'y mentionner des projets coûteux financièrement, comme nous l'avons vécu il y a quelque temps, même pas tant de temps que ça d'ailleurs, ou humainement, puisque j'ai bien regardé et il n'y avait pas un mot l'année dernière sur la fermeture de l'école Foëx, que vous avez décidé quelques semaines plus tard seulement. C'est vrai que quand on lit maintenant les Rapports d'Orientation Budgétaire, on se demande toujours ce qui sera vraiment mis en place derrière, parce qu'on a une liste à la Prévert de mesures, mais finalement, il y a aussi tout un tas de mesures qui sont passées sous silence et c'est aussi sur celles-ci que nous nous attardons.

Je dois aussi dire que, quand on lit le passage sur la nouvelle délégation de stationnement, que nous discuterons tout à l'heure, on ne peut que se méfier, puisque ce qui est présenté dans votre rapport peut être légèrement contredit quelques délibérations plus tard. Mon principal reproche finalement, c'est que rien n'est budgétisé. C'est un Débat d'Orientation Budgétaire, mais vous comprendrez que ce n'est pas la même orientation budgétaire s'il y a un soutien massif de la Ville au budget de l'action sociale ou s'il y a une très légère hausse qui n'est pas un rattrapage. C'est assez difficile de discuter de ce genre de chose et de mesurer surtout votre ambition réelle. En revanche, et je tiens à le dire, je tiens à souligner que ce budget comporte évidemment la mise en valeur de grandes manifestations, qui vont être pour notre Ville autant de moment de joie et de communion. Et non seulement nous les soutiendrons de toutes nos forces, mais en plus, nous allons y prendre part et donc, nous nous réjouissons évidemment de voir que dans ce budget, nous retrouvons ces temps forts que nous attendons toutes et tous. Je pense aux festivités à l'occasion du passage de la flamme olympique en juillet prochain.

MME LUNDY (suite) : Je pense au lancement des célébrations des 800 ans de la Cathédrale, et oui, Monsieur le Premier Adjoint, lors des fêtes Jeanne Hachette, à la finale de la Coupe de France de pétanque ou encore à la Coupe du Monde d'escrime. J'ajouterai également que nous avons hâte de la réouverture du Quadrilatère et de la Piscine Bellier, qui sont de très bonnes nouvelles pour notre territoire. Je me joins à ce qui a été dit, on vous a demandé à plusieurs reprises de pouvoir savoir quel était aujourd'hui le P.P.I., le Programme d'Investissement Pluriannuel, pour notre collectivité, pour pouvoir savoir, dans les prochaines années, ce qui sera mis en place, par rapport à ce qui avait été voté et discuté. Puisque, vous aviez dit que ce P.P.I. était caduc compte tenu des différentes évolutions.

Voilà ce que je pourrais dire dans le cadre de ce Débat d'Orientation Budgétaire. Je sais ce que vous allez nous répondre, Monsieur le Maire, ce sont toujours vos mêmes éléments de langage, très macronistes, nous serions d'éternels pessimistes et vous des optimistes. Je vais vous dire, Monsieur le Maire, nous sommes des réalistes. Le pessimiste se plaint du vent, l'optimiste espère qu'il va changer et le réaliste ajuste ses voiles. Force est de constater que pour le moment, en matière de lutte contre la crise du pouvoir d'achat, vous n'ajustez pas les voiles.

M. LE MAIRE : Avant de laisser la parole à Lionel CHISS qui répondra un peu plus précisément à toutes perspectives ou les questions que vous vous posez, je ne peux pas vous laisser dire que nous sommes déconnectés. Vous vous adressez à mon Premier Adjoint mais je le prends aussi pour moi, parce que finalement vous vous adressez à toute l'équipe municipale ici présente, que nous sommes déconnectés des réalités. Comment vous pouvez dire une telle chose ? Qu'on ne soit pas d'accord, effectivement, sur les orientations, qu'on ne soit pas d'accord sur la manière de faire les choses, je l'entends. Mais nous dire que nous sommes déconnectés des réalités, alors même que nous sommes tout le temps sur le terrain pour constater les difficultés auxquelles nos concitoyens sont aujourd'hui frappés par une crise inflationniste qu'on n'avait pas connue depuis des années, on en est bien conscient. C'est bien pour ça que nous avons pris des décisions. Et c'est faire peut-être aussi injure quand même à ce plan Protection Solidaire qui a été mis en place par l'équipe du C.C.A.S. Et nous aurons certainement l'occasion d'y revenir, Madame LUNDY, mais je peux vous dire que les sollicitations, elles sont nombreuses, que nous les étudions cas après cas, que nous essayons, et là je rends hommage à Isabelle SOULA, qui a en charge toutes ces affaires sociales, pour que nous puissions soutenir les Beauvaisiens. D'abord, par rapport à tous les dispositifs réglementaires ou du moins qui existent déjà, de droit commun, et puis les dispositifs complémentaires que nous avons mis en place pour soutenir tous les Beauvaisiens dans cette difficulté, puisque nous avons même relevé le seuil du reste à vivre de 9 à 13 €, ce qui nous permet de répondre à une très très grande partie des besoins sociaux de nos concitoyens. De nous dire que nous sommes déconnectés des réalités, écoutez, je crois que là, vous êtes dans des postures purement politiciennes. Je n'imagine même pas d'ailleurs que vous y croyiez vraiment à ce que vous dites, mais bon, il faut bien faire quelques annonces en ce Conseil Municipal, mais ça ne correspond certainement pas aux réalités.

Et je peux vous dire que ma préoccupation, en effet, c'est de pouvoir servir au maximum les Beauvaisiens, à travers, bien sûr, les dossiers sociaux, mais aussi, vous parliez, vous avez raison, des questions énergétiques, des questions de logement. Vous parlez de bouclier énergétique et social. Il existe déjà ce bouclier, on l'a déjà mis en œuvre. Je ne sais pas quelle est la forme et quel est le contenu exactement de votre bouclier, mais nous l'avons déjà mis en œuvre. Et quand vous parlez d'une cellule de veille pour le logement, mais nous avons un service logement qui travaille sur ces questions.

M. LE MAIRE (suite) : Nous avons à la fois la ville de Beauvais, nous avons aussi le service Habitat à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. J'ai répondu tout à l'heure sur toutes les actions que nous devons mener pour renforcer les performances énergétiques des bâtiments. Non, on en fait des choses. On a bien conscience que les temps sont très durs pour tous. Maintenant, de nous dire qu'il faut baisser les impôts fonciers, il faut baisser les tarifs municipaux, il faut baisser la T.E.O.M., il faut baisser le prix de l'eau, oui, d'accord, je veux bien, mais Madame LUNDY j'aimerais bien que vous m'expliquiez comment nous allons pouvoir équilibrer du budget si on doit à la fois augmenter le salaire de nos agents, à la fois augmenter le budget du C.C.A.S., à la fois mettre en place ce bouclier énergétique et social, que vous citez, par rapport à des problématiques de logement que nous avons. Notre volonté aussi c'est de pouvoir présenter aux Beauvaisiens un budget équilibré, pour justement pouvoir investir. Et je serais curieux de voir exactement, parce qu'il faut un petit peu rentrer dans le dur, là on est sur des grandes discussions budgétaires, mais quand vous concevez un budget, je peux vous dire que les choses sont autrement plus compliquées et plus difficiles.

M. CHISS : Je pense qu'il y a beaucoup de choses que vous avez dites qui sont exactement dans le droit fil de ce que j'envisageais de répondre à Madame LUNDY. Je voulais ajouter quand même que mon mandat et ma délégation, c'est de rendre possible toutes les politiques publiques qui sont portées par mes collègues élus. D'abord par le Maire en premier lieu évidemment, mais aussi par tous les adjoints, les conseillers délégués et toute l'équipe municipale. Ma responsabilité première, c'est de leur donner les moyens et de nous donner les moyens, de réaliser notre programme municipal et de mettre en place notre politique publique. Effectivement, c'est un jeu d'équilibre permanent, entre trouver le bon niveau de recettes, acceptable par tous, et trouver le bon niveau de dépenses qui nous permet de mettre en œuvre ces politiques publiques.

Sur le niveau de recettes, on pourra toujours discuter des moyens que l'on peut envisager pour dégager des recettes à hauteur de plus de 90 millions d'euros pour financer une année de fonctionnement pour notre collectivité. Je suis preneur évidemment d'idées qui seraient formidables pour trouver, lever plus de 90 millions d'euros de recettes, mais je ne suis pas sûr qu'il y ait tant de possibilités que ça. Nous avons un état des lieux qui est celui qui existe depuis très longtemps. Quand vous parlez de la Taxe Foncière, je crois que le niveau de la Taxe Foncière, ce n'est pas à Caroline CAYEUX qu'on le doit, on l'a hérité et je ne veux pas relancer d'autres débats mais je pense que ce niveau de Taxe Foncière est très ancien et très haut et depuis de nombreux mandats, et mon prédécesseur Jean-Marie JULLIEN avait tenu les mêmes engagements avec Caroline CAYEUX. Nous, nous faisons en sorte de ne pas l'augmenter, même si nous sommes bien conscients, et je vous assure que je suis très conscient du fait que cette pression sur les propriétaires, notamment, est difficile. Mais aujourd'hui, quand on a des augmentations de dépenses qui frôlent les 4-5-6-9 % cette année pour les dépenses de personnel, notamment du fait de notre volonté vraiment affirmée, la volonté du Maire affirmée d'augmenter les salaires, surtout en cette année 2024, nous devons préserver nos ressources. Je voudrais souligner quand même que, comme l'a dit monsieur le Maire, réduire notre action, tel que vous l'avez fait, me semble vraiment complètement étonnant et surprenant. Parce que je vous l'ai dit, dans mon propos, le demi-tarif cantine quand même, je le redis mais, ça a l'air anodin, tout le monde l'a oublié d'avoir divisé le prix de la cantine par deux. Oui, Madame LUNDY, vous rigolez et vous dites que je ressasse mais vous aussi vous ressassez. C'est un effort considérable pour la collectivité, c'est 600-700 000 €.

M. CHISS (suite) : Maintenant 800 000 € cette année, peut-être, avec l'inflation, 800 000 € par an, que nous portons sur notre budget général. Je ne reviens pas sur le R.I.F.S.E.E.P. Vous rappeler aussi que nous faisons d'autres efforts quand nous mettons de la nourriture bio dans les repas des enfants, il faut bien le financer. Quand nous donnons des tickets restaurant à nos agents, il faut bien le financer. Le Maire me souffle effectivement que quand nous maintenons le billet à 1 €, même si c'est une politique Agglo, sur la Ville, il faut le financer.

Pour revenir sur l'habitat, quand même, je voudrais rappeler que cette majorité n'a pas attendu vos recommandations ni vos conseils pour agir sur l'habitat. Le plan Bien chez soi, là aussi, il est porté par l'Agglomération du Beauvaisis mais, il date de 2014. Et beaucoup, beaucoup a été fait. La rénovation urbaine du quartier Saint-Jean, qui a été un tel succès et qui, aujourd'hui, d'ailleurs, est plébiscité par les habitants qui reviennent vivre majoritairement en masse sur ce quartier. Et comme l'a rappelé Monsieur le Maire, une veille permanente sur l'habitat, sur le logement. Je pourrais parler aussi du plan qui est en cours de déploiement sur les copropriétés, là aussi porté par l'Agglo mais qui concerne principalement Beauvais sur les copropriétés qui sont en difficulté, où nous allons investir de l'argent sur les années qui viennent pour accompagner ces copropriétés qui sont en grande difficulté pour faire les travaux qui permettraient justement d'économiser de l'énergie et de réduire les factures.

Effectivement, nous dire que nous sommes déconnectés, ça me semble incongru, malhonnête intellectuellement. Je pense que nous sommes en plein dans la réalité. Je pense qu'Isabelle SOULA va certainement intervenir aussi pour vous le rappeler, à travers les actions du C.C.A.S. Pour répondre d'ailleurs sur ce point, nous n'avons pas mis de montants précis, mais l'augmentation budgétaire du C.C.A.S. sera significative sur l'année 2024. Les arbitrages budgétaires, Madame LUNDY, ne sont pas encore rendus, c'est un Débat d'Orientation budgétaire et nous aurons l'occasion d'en reparler au moment du budget. Et je ne peux pas vous laisser dire que, vous le savez très bien, et là aussi c'est une malhonnêteté intellectuelle, que le budget du C.C.A.S. avait baissé. Vous savez très bien que c'était une problématique liée à une augmentation qui n'avait pas été correctement faite et à une reprise d'excédents, je ne vais pas rentrer dans la technique, mais ce budget n'a jamais baissé réellement, c'était une problématique technique et il est toujours resté le même depuis de nombreuses années et il va augmenter de manière significative cette année. Nous sommes dans la réalité et n'essayez pas de me coller une image de quelqu'un qui n'est pas dans la réalité. Je suis en plein dedans, ne vous inquiétez pas, je côtoie tous les jours mes collaborateurs, mes salariés. Je suis attentif à l'égalité femmes-hommes. Je suis attentif à leur pouvoir d'achat. Je suis attentif à leur vie. Et si vous vous renseignez bien, vous verrez qu'il y a très peu de turnover chez moi, ça veut dire que je ne suis pas si mauvais que ça.

MME SOULA : Il y a une petite erreur dans ce que tu viens de dire Lionel, c'est que le budget a toujours été en nette augmentation au C.C.A.S., je voulais le dire. Depuis le début, depuis les années 2020, il a toujours été en nette augmentation, qu'il a encore été augmenté cette année. Et pour répondre au fait que nous ne soyons pas dans la réalité, nous avons mis, comme vous le savez, le plan de Protection Solidaire qui a fait écho à ce qui se passe nationalement, je vous le mets à disposition. De nouveaux fonds ont été actés pour répondre à une problématique et une tendance nationale à laquelle nous répondons. Mais pour être dans la réalité des choses, nous avons demandé immédiatement, lorsqu'il y a eu les inondations, les équipes du C.C.A.S. étaient sur le terrain.

MME SOULA (suite) : Nous sommes des gens de terrain, ce sont des gens de terrain. Un fonds inondation, un fonds Ukraine, un fonds punaises dernièrement, un fonds inflation, qui n'étaient pas prévus initialement dans le budget du C.C.A.S. et auxquels a répondu la Ville pour que nous puissions agir immédiatement en hommes de terrain. Je mets à votre disposition le plan de Protection Solidaire, que vous avez sans doute consulté. Je vous assure que le budget, nous y veillons, sera nettement augmenté parce que, effectivement, nos aides ont nettement augmenté. Quant aux classes moyennes, nous y avons évidemment pensé, puisque nous avons remonté notre reste à vivre à 13 € pour correspondre à une population beaucoup plus large, parce qu'effectivement, les classes moyennes se sentaient, que ce soit un fait ou non, non pas délaissées, mais parfois isolées des accompagnements du C.C.A.S. et nous avons répondu. Je pense que nous avons fait un travail avec le C.C.A.S., dont je salue les équipes. Ils répondent, mais ça, je ne vais pas venir là-dessus ce soir, ils répondent non seulement à des problématiques locales, mais aussi nationales et je les en remercie, parce que ce soir, ils sont encore sur le terrain.

MME LUNDY : Je vous remercie. Monsieur le Maire, vous rendez-vous compte du message qui est envoyé aux habitants quand on commence par expliquer qu'il faut relativiser quand même la crise du pouvoir d'achat, parce que les salaires et les retraites augmentent. C'est ni plus ni moins que ce que nous vous disons...

Non, c'est exactement ce qu'a dit votre Premier Adjoint. Vous avez dit que vous étiez solidaire. C'est précisément ce qui a été dit en Conseil d'Agglomération, presque mot pour mot. Si, si, Monsieur le Premier Adjoint, j'étais malheureusement en session budgétaire à la Région, j'ai donc pris le temps de regarder très précisément ce qui s'était passé lors de ce Conseil d'Agglomération et c'est mot pour mot ce qui a été dit. Vous vous rendez compte aujourd'hui du message qui est envoyé et en effet, il y a une déconnexion. Parce que dans les chiffres qui m'ont été donnés par Madame SOULA, je ne vous laisserai pas dire que nous ne saluons pas et que nous ne félicitons pas les agents du C.C.A.S. qui sont, en effet, toujours sur le terrain, je sais bien Madame SOULA que ce n'est pas vous qui dites ça, mais qui sont toujours sur le terrain et qui font leur possible pour répondre au mieux à des situations sociales de plus en plus compliquées. Et j'ai pris le temps de demander à Madame SOULA un certain nombre d'éléments, qu'elle m'a communiqués de manière très précise, et je tiens vraiment à l'en remercier. J'ai reçu les éléments tout à l'heure et vraiment, ils sont très intéressants. Et par exemple, vous voyez que 58 % des aides ont été accordées à des foyers bénéficiant de ressources liées au travail. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, malgré les quelques hausses de salaire qui ont pu exister par-ci par-là, le compte n'y est pas. Ce sont des travailleurs aujourd'hui qui n'arrivent pas à s'en sortir sans une action sociale, sans une aide de la collectivité. Et ça, c'est la réalité. Et dire qu'il faut relativiser parce que les salaires ont augmenté, ce sont des travailleurs en majorité qui, aujourd'hui, sont dans le besoin et qui rencontrent des difficultés. Et j'ai entendu ce que vous disiez, Monsieur le Maire, mais j'entends aussi, quand vous dites que, aujourd'hui, vous répondez à une très grande partie des besoins sociaux. Le bilan des aides, donc du C.C.A.S., bilan facultatif pour l'année 2023, montre que surtout le volet 1, qui est le volet sollicitations, qui englobe à la fois l'aide alimentaire et l'ensemble des aides facultatives liées à la vie quotidienne, aujourd'hui, elles ont été accordées ces aides à 725 personnes, c'est-à-dire 1 % environ des Beauvaisiens. C'est un travail colossal qui est fait par le C.C.A.S., mais aujourd'hui, il n'y a que 1 % des Beauvaisiens qui sont aidés, alors qu'il y a un Beauvaisien sur quatre qui vit sous le seuil de pauvreté.

MME LUNDY (suite) : Je ne peux pas vous laisser dire que tout va bien et que tout est pris en charge et qu'il n'y a aucun problème, parce que ça, c'est la réalité de la politique sur le terrain. Et il y a des marges de progression, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de marges de progression. Vous parliez du fait que ce nouveau plan s'inscrivait dans la continuité de l'action de votre prédécesseur, Madame CAYEUX, qui avait mis en place le plan de Nouvelles Solidarités. Quand on lit le document, l'Analyse des Besoins Sociaux du territoire, qui date de 2020, ce qui nous est dit c'est que globalement, le nombre d'aides accordées par le C.C.A.S. de Beauvais est faible au regard de sa population potentiellement ciblée. C'est ce qui est écrit. Ça n'est pas un reproche qui est fait aux agents du C.C.A.S., c'est important de le préciser, et certainement pas à Madame SOULA qui fait un travail que nous savons colossal. Mais, la réalité aujourd'hui, c'est que nous ne couvrons pas l'intégralité des besoins sociaux liés à cette crise du pouvoir d'achat et nous vous demandons simplement de l'entendre et de faire attention à ces petites phrases qui reviennent, Monsieur le Premier Adjoint, mais pas que de votre part, mais qui consistent à dire « regardez, vous dramatisez, vous êtes pessimistes, tout va bien ». Non, ça c'est la réalité des chiffres, de manière très concrète. Et quand je vous entends dire de manière, franchement, très caricaturale, qu'on veut tout baisser, on veut baisser toutes les recettes et qu'avec nous, il n'y aura plus de recettes et on ne sait pas comment on fera. Non, Monsieur le Maire, je vais justement prendre appui sur ce qu'a dit votre Premier Adjoint, qui est revenu sur les demi-tarifs de cantine. Les demi-tarifs de cantine, c'est une annulation de la hausse des tarifs de cantine qui avait été décidée au précédent mandat. Comme quoi, vous pouvez décider d'annuler des hausses et c'est précisément ce que nous vous avons demandé dans le cadre de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Ça n'est pas raisonnable, ça n'est pas raisonnable dans le contexte social que nous connaissons, avec la crise du pouvoir d'achat, d'augmenter la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, d'augmenter le tarif de l'eau. On ne vous fait pas des propositions de démagogie, on travaille les dossiers. Sur l'eau, on a participé à tout le travail, on a fait des contre-propositions, on a demandé une régie publique de l'eau. Vous me direz que c'est un sujet Agglomération. Madame la Présidente, je ne vous ennuierais pas beaucoup plus avec ce sujet, mais qui est un sujet qui va évidemment frapper les Beauvaisiens. Et quand on vous demande des annulations de hausse, eh bien vous voyez, quand vous parlez de la cantine, c'est exactement ce qu'on vous demande, parce qu'aujourd'hui, nous avons la possibilité d'agir. Et vous voyez, vous dites que « oui, là, c'est un Débat d'Orientation Budgétaire, c'est pour ça qu'on n'a pas les montants ». Complètement, Monsieur le Premier Adjoint, on ne dit pas le contraire. C'est pour ça que je vous ai fait des propositions très concrètes. C'est un Débat d'Orientation Budgétaire, nous vous faisons des propositions, de manière à ce que nous puissions arriver, au moment du budget, avec des choses plus consensuelles et qui travaillent mieux, selon nous, sur un certain nombre de priorités que nous avons définies. Mais j'entends parfaitement que vous avez les vôtres. C'est la démocratie locale.

Mais sur la prime du pouvoir d'achat, quand vous dites que dans vos activités professionnelles, vous avez vu toutes ces entreprises qui ont joué le jeu. Et vraiment, c'est formidable qu'il y en ait qui ait fait ce travail de versement de la prime pouvoir d'achat, mais au moment où la collectivité refusait le versement de cette prime pouvoir d'achat, oui, oui, oui, Monsieur le Premier Adjoint, il y avait plusieurs demandes des Organisations Syndicales, il y avait une revalorisation salariale et une prime pouvoir d'achat. Les deux demandes ont été formulées par nos agents. Et vous leur avez demandé, vous avez choisi et il faut des revalorisations salariales, nous, d'ailleurs, nous votons pour ces revalorisations salariales et nous les soutenons, nous les encourageons.

MME LUNDY (suite) : Nous aimerions qu'elles aillent plus loin. Mais cette prime pouvoir d'achat, elle ne coûtait pas beaucoup plus que ce qui a été voté, enfin ce qui a été décidé presque au même moment. C'est le versement d'un demi-million d'euros pour un ouvrage. Si vous voulez, ce qui est frappant, pour un ouvrage dont on a beaucoup parlé ces derniers jours, qui a été décidé, je crois, au mois de novembre, on a vu passer qu'il y avait eu un demi-million d'euros supplémentaire dans le cadre de cet ouvrage. Tout ça s'est fait au même moment. Vous comprendrez qu'on ne peut pas continuer à avoir un discours sur la grandeur de Beauvais, qui est en effet une ville qui rayonne et qui doit continuer à rayonner dans notre Département, dans notre Région et dans le pays, mais, à côté de ça, nous ne pouvons pas renier sur ce qui est la réalité vécue par les Beauvaisiens. C'est tout ce que nous vous disons et vraiment, nous serons satisfaits s'il y a une hausse conséquente du budget du C.C.A.S. Nous n'en demandons pas plus. Ça fait partie de notre demande et si vous dites que ce sera le cas, nous nous en félicitons, parce qu'aujourd'hui, c'est important pour nous. Et c'est un Débat d'Orientation Budgétaire, c'est pour cette raison que nous vous faisons des propositions et des demandes.

M.LE MAIRE : Simplement, Madame LUNDY, avant de laisser la parole à Isabelle SOULA qui ne va pas manquer, bien sûr, de réagir à vos propos, concernant le demi-tarif cantine, c'est vrai que c'est un vrai choix politique mais vous savez, si nous avons fait ce choix avec Caroline CAYEUX, qui était à l'époque Maire, c'était d'ailleurs dans notre programme, c'est parce que nous savions qu'il était nécessaire, en effet, de permettre, je dis bien de permettre à des enfants de manger le midi. Parce que, autrement, on s'est rendu compte qu'on risquait de sous-alimenter les enfants qui, parfois, n'ont pas forcément un repas chaud dans la journée. Donc, c'était l'objectif de ce demi-tarif cantine. Mais on ne peut pas, si on veut être dans un objectif d'équilibre budgétaire, diminuer tous les tarifs et ça, ça nous incombe quand on est dans la majorité de faire des choix. Vous savez, je ne demanderais pas mieux à ce que, bien sûr, tous les tarifs baissent mais, malheureusement, à un moment donné, je ne sais pas comment on peut faire pour équilibrer un budget. Madame SOULA, si vous voulez bien compléter.

MME SOULA : Oui bien sûr. Ce que je voulais dire, l'Analyse des Besoins Sociaux que je vous ai adressée tout à l'heure date de 2020, effectivement, mais se base sur les chiffres de l'I.N.S.E.E. 2017. Il faut le savoir, c'est toujours dans du rétroactif sur des chiffres validés par l'I.N.S.E.E., c'est la première chose. Donc ils ne répondent plus à la réalité actuelle, sur laquelle nous nous basons et pour laquelle nous avons retravaillé nos dispositifs au sein du C.C.A.S. Je vous remercie d'être attentive au C.C.A.S., mais je vous rassure, j'y suis très particulièrement attachée, je ne suis pas la seule à l'être, bien entendu, je ne travaille pas toute seule et je travaille avec toutes les équipes pour que socialement nous essayions de répondre à une typologie beauvaisienne, que vous n'ignorez pas, et qui ne s'améliore pas, comme nationalement les choses ne s'améliorent pas. Nous serons très très vigilants à cela, à ces classes moyennes, mais toutes les classes de typologie beauvaisiennes ne seront pas écartées.

Par ailleurs, malheureusement, vous parliez, et vous l'avez lu là aussi dans l'Analyse des Besoins Sociaux, c'est que nous n'avons pas d'outil ; nous sommes en train de nous en doter, informatique qui nous permette d'accompagner nos dispositifs qui sont de droit commun, de remise dans le droit commun des Beauvaisiens. C'est pour ça que beaucoup ne sont pas forcément accompagnés financièrement ou à travers des aides du C.C.A.S., mais ils sont accompagnés à travers les dispositifs de remise dans le droit commun.

MME SOULA (suite) : On va d'abord aller chercher ce qui existe, l'accès au droit, on cherche l'accès au droit, on remet en place cet accès au droit et à partir là, lorsque les choses sont faites, s'il y a encore un besoin, nous y répondons. L'outil informatique n'existait pas, nous sommes en train de nous en doter et vous verrez que le nombre de personnes accompagnées est beaucoup plus grand que ce qui peut être mis dans l'A.B.S. C'est vrai, ce sont les chiffres qui sont dans l'A.B.S., mais c'est bien noté.

M. LE MAIRE : Et pour compléter les propos d'Isabelle SOULA, c'est vrai que cette question de l'accès au droit est fondamentale. J'ai moi-même été élu il y a quelques années en charge des affaires sociales au Conseil Départemental, et nous avons aussi cette chance d'avoir des Maisons Départementales de Solidarité et il y a un travail collaboratif qui est fait entre le C.C.A.S. et les M.D.S., puisque le Département est aussi un grand acteur de la solidarité. Et c'est vrai, comme je l'ai déjà expliqué, c'est que le C.C.A.S. intervient pour accompagner et pour orienter les concitoyens qui sont en difficulté vers des dispositifs d'aides qui existent déjà. Et, là où le C.C.A.S. intervient et les 727 et quelques personnes, c'est justement là où il y a des manques, là où il y a des difficultés, parce qu'il n'y a pas d'aides qui existent et, en quelque sorte, on essaie de combler les trous dans la raquette, voyez-vous. Les chiffres que vous avez ne rendent pas forcément totalement compte de la réalité du travail d'accompagnement et d'accès au droit qui est réalisé à travers le C.C.A.S., à travers aussi les autres collectivités mais aussi les centres sociaux, les associations, on a beaucoup d'associations à vocation sociale sur Beauvais qui prennent leur part sur tous ces sujets.

MME MARAIS-BEUIL : Je pense qu'effectivement, le C.C.A.S. a toujours répondu aux besoins mais vous avez dit que tout avait continuellement augmenté. Alors je vais vous prendre le Rapport d'Orientation Budgétaire 2021, en page 33, que j'ai sous les yeux, et je vais vous lire la phrase suivante : « La contribution au C.C.A.S., qui est ajustée au niveau des besoins prévisionnels, serait en baisse pour 2021 et passerait à 3,100 millions contre 3,450 millions au B.P. de 2020 ». Je vous signale d'ailleurs qu'au B.P. qui a suivi, je vous ai présenté un amendement budgétaire pour ramener ce budget du C.C.A.S. à 3,450 millions comme il était au budget 2020, et que vous avez voté contre.

M. CHISS : Isabelle SOULA parlait d'augmentation et moi d'absence de baisse à périmètre constant. Il ne vous a pas échappé qu'il s'est passé un petit quelque chose qui s'appelle la Covid et que nous avons, pas supprimé, mais supprimé les banquets, par la force des choses, notamment aux personnes âgées. L'aide sociale n'avait été absolument pas touchée à cette période et nous avons simplement ajusté la subvention au C.C.A.S. en lien avec l'actualité et le fait que nous ne pouvions pas assumer l'ensemble des prestations que nous assumions d'habitude et que nous avons remis.

MME SOULA : Ce qui correspondait à la demande du C.C.A.S. en termes de subvention.

M. LE MAIRE : Il faut regarder le budget dédié aux aides sociales, mais pas le budget global pour rendre compte de la réalité.

M. RAHOUI : Je n'avais pas prévu de parler et de m'exprimer ce soir, mais je voudrais quand même verser quelques mots au débat. Pourquoi ? Parce que le Débat d'Orientation Budgétaire, tout comme le compte administratif, sont deux moments très importants dans la vie municipale, mais encore plus pour l'opposition. Important pour l'opposition, parce que le Débat d'Orientation Budgétaire c'est un espace, au moyen duquel on peut faire passer des idées, on peut faire passer des propositions.

Je suis élu depuis 2008, sur les deux premiers mandats, on a travaillé méthodiquement en tant qu'opposition pour faire des propositions, des demandes, comme ça a été dit précédemment, mais les corrélés à des propositions d'économie. Aujourd'hui, on entend beaucoup de demandes, sauf que je n'entends aucune proposition pour financer ces demandes. Demander une baisse de la Taxe Foncière, tout le monde le souhaite. On la finance comment ? On ferme combien d'écoles ? On augmente de combien la restauration scolaire ? On baisse de combien les subventions aux associations ? Cet exercice est compliqué quand on est opposant, je le suis depuis 2008, j'ai beaucoup appris et je sais que le travail d'un opposant, ça doit être un travail complet, à condition de vouloir être honnête intellectuellement vis-à-vis des électeurs qui nous ont envoyé siéger au Conseil Municipal, non pas dans la majorité tel qu'on le souhaitait, bien que j'ai pu basculer de l'autre côté, ce soir, grâce au truchement et à la magie du micro mais, au-delà de ça, je pense que l'honnêteté intellectuelle est ce qui nous rend responsables du mandat qu'on occupe. Et mon intervention sert aussi à dire qu'il faut pouvoir passer de la posture à la responsabilité. La posture, c'est d'être cohérent avec son parti, parfois, je m'adresse à ma collègue qui vient de s'exprimer en défendant, en disant qu'il n'y avait pas assez d'aides, et qui siège pourtant dans un parti qui dit qu'il y a trop d'aides en France, qu'on aide trop et qu'on ne met pas en avant suffisamment la valeur travail. Cette incohérence me gêne, parce qu'on est dans un moment important de la vie démocratique de notre pays. On a une crise politique qui se déroule en France. On a toujours fait la part des choses entre politique locale et politique nationale, je n'en ai jamais abusé. Vous ne m'en voudrez pas de pouvoir faire une petite incise sur le sujet, vu ce qui s'est passé ces derniers jours nationalement et qui a pu diviser, qui aurait pu et qui va peut-être même être très problématique dans les semaines ou mois qui viennent, pour le pays. Cette crise démocratique nous met en première ligne localement. On est des élus locaux, donc on est confronté à une réalité, la réalité de la Ville, des habitants qu'on côtoie au quotidien et vis-à-vis de qui on doit être honnête intellectuellement en étant à la hauteur de nos responsabilités, en faisant des propositions réalistes et finançables. Et quand je dis qu'il faut passer de la posture à la responsabilité, ce n'est pas du tout un reniement de ce qu'on a pu faire par le passé en tant qu'opposition, mais c'est d'essayer de progresser. Et, ce soir, c'est le Débat d'Orientation Budgétaire, il nous reste encore un petit espace pour faire des contre-propositions.

Dans notre groupe, vous avez remarqué que nous avons des propos plus respectueux, plus nuancés, pour essayer de défendre des positions, des propositions également qui sont les nôtres, auxquelles on tient depuis un certain temps, comme Marianne SECK l'a dit dans une précédente délibération, sur un axe social, économique, écologique. On sera amené à formaliser des propositions à l'éclairage des explications qui ont été données par Lionel CHISS ce soir sur un aspect financier, à l'éclairage des explications que Monsieur le Maire, vous avez donné, et Madame la Présidente, sur un point de vue politique. On sera amené à faire des propositions sur les déplacements, sur le quotidien, sur le pouvoir d'achat, sur la gestion financière de la Ville, mais en le faisant avec une honnêteté intellectuelle, on l'affirme, Leila DAGDAD, Marianne SECK et moi, qui nous distingue des autres oppositions, avec une fierté à laquelle on ne renoncera pas.

MME LUNDY : Je vous remercie Monsieur le Maire. Vous savez, je pense que c'est important, parce qu'on est aussi regardés, écoutés par les Beauvaisiens, de pouvoir avoir ces débats, qui sont des débats essentiels dans le contexte de crise de pouvoir d'achat que nous connaissons.

Ce soir, nous vous avons formulé des propositions, dont j'espère que nous allons continuer à discuter et à débattre. Il n'est pas vrai que nous pourrions, à ce stade, vous dire sur quoi nous pourrions faire des économies, pour une raison toute simple, c'est que, vous l'avez dit, c'est un Rapport d'Orientation Budgétaire, c'est-à-dire qu'il n'est pas budgétisé. On n'a pas de budget. On n'a pas de montants en face. Je ne pourrais pas vous dire qu'il faut supprimer tel projet, dont je ne sais pas combien il va coûter pour financer tel autre projet, puisque nous n'avons pas ces données. Et vous savez, la semaine dernière, avec d'autres collègues ici, nous étions en session budgétaire au Conseil Régional. Et c'est vrai qu'au Conseil Régional, dans le cadre du budget, nous avons été en mesure de présenter des amendements budgétaires qui proposaient des créations de recettes et, en face, des suppressions de dépenses. Nous pouvions le faire puisque nous avons tous les outils pour le faire. J'y ai pris ma part, on en a déposé quand même un certain nombre. On a bien travaillé, avec des batailles importantes, qui m'ont notamment permis d'aider un certain nombre de lycées qui faisaient face à des baisses de leur Dotation Globale de Fonctionnement. Comme quoi, cet exercice est possible.

Il n'est pas vrai de dire qu'aujourd'hui cet exercice était possible. Par honnêteté intellectuelle, je me devais de le dire, de repositionner les choses, parce que je ne peux pas vous laisser dire ce genre de chose. Vous m'avez dit à plusieurs reprises, Monsieur le Maire, « ah oui mais si on baisse, comment je fais en face ? », eh bien nous en discuterons quand nous aurons une proposition budgétaire. Parce que la réalité, c'est que nous ne sommes pas en capacité de le faire techniquement avant. Si nous créons des nouvelles recettes, si nous supprimons des recettes, tout ça c'est un exercice, il faut l'expliquer, un peu technique, de tuyauterie budgétaire, mais il faut que nous connaissions le montant des dépenses, ce qui n'était pas le cas ce soir. Je pense que c'était important de le préciser.

M. CHISS : Oui, un peu facile comme réponse Madame LUNDY, parce que vous avez quand même les budgets des années antérieures, donc il vous est possible tout à fait de travailler sur cette base-là pour nous faire des propositions. C'est ce qu'on fait nous, c'est comme ça que nous travaillons d'ailleurs. On a le même niveau d'information de ce point de vue-là.

Je voudrais remercier Mehdi RAHOUI et son groupe pour l'honnêteté intellectuelle, parce qu'il m'a coupé l'herbe sous le pied, j'allais interroger Madame LUNDY sur le financement de ses idées. C'est un Débat d'Orientation Budgétaire. Dans un Débat d'Orientation Budgétaire, vous avez tout à fait la possibilité de nous faire des propositions, en termes de recettes ou en termes de baisse ou en termes d'économie. Vous avez les éléments pour le faire.

Écoutez, rendez-vous au budget, puisque vous aurez, à ce moment-là, les éléments plus précis qui vous permettront de travailler, mais peut-être n'avez-vous pas eu le temps parce que vous avez travaillé sur le budget de la Région, du coup le budget de la ville de Beauvais est passé après, ce n'est pas grave, je comprends. Mais j'espère que vous pourrez travailler la prochaine fois sur le budget de la Ville, encore un petit peu plus, en étant présente aux Commissions. Parce que j'ai repris quand même le mail, vous vous êtes excusée Madame LUNDY, je ne voudrais pas en rester là, le 15 décembre pour une Commission qui a eu lieu le 11. Donc c'est pour ça que je ne m'en souvenais pas. En général, je m'excuse avant ou le jour même quand je suis malade, mais pas 4 jours après. Je ne vais pas vous laisser dire n'importe quoi.

MME LUNDY : D'abord Monsieur le Maire, j'espère que vous allez parler à votre Premier Adjoint. Je suis très sérieuse. Vous savez, quand vous êtes en arrêt maladie, même pour envoyer à l'Assurance Maladie, vous avez 48 heures, parce que vous n'êtes pas en capacité de le faire quand vous êtes malade. Je sais que c'est une vision très macroniste que vous avez Monsieur le Premier Adjoint. C'est vrai qu'il faudrait que même très malade, nous soyons en capacité de prendre un ordinateur... Et je vais vous dire, heureusement il y a un peu plus de sagesse au centre hospitalier de Beauvais, où là, nous avons des professionnels de santé, que je remercie d'ailleurs, qui eux sont au rendez-vous et qui, je pense, s'ils nous voient avec un ordinateur sur les genoux, nous disent que cela n'est pas très raisonnable. Monsieur le Premier Adjoint, attention, il y a quand même un plan, il y a des choses qui s'appellent la santé, il y a des arrêts maladie. Tout ça, c'est le droit du travail aussi et ça se respecte. En effet, je n'ai pas immédiatement pensé à vous au milieu de ma maladie et je vous prie de m'en excuser. Je vois que cela vous peine beaucoup. Je suis navrée. Je vous rassure, en revanche, sur la préparation du budget, vous pouvez compter sur une chose, c'est que nous sommes plein d'énergie, Monsieur le Premier Adjoint, et vous savez, en plus on sait ce que c'est dans cette Ville, on a eu quand même une Maire qui était Présidente de l'Agglomération et Ministre et qui a réussi à tout faire, je tiens à le saluer. Et donc oui, nous avons l'habitude, dans cette Ville aussi, d'avoir eu des responsables politiques qui savent être sur différents dossiers et tous les travailler. Je vous rassure, Monsieur le Premier Adjoint, nous les avons travaillés avec attention, ces documents. Et l'honnêteté intellectuelle m'oblige à dire que, aujourd'hui, partir du précédent budget pour vous faire des propositions n'était pas très raisonnable, puisque comme je l'ai dit, le précédent budget ne montrait absolument pas qu'il y avait une fermeture d'école qui était prévue et qu'on a un P.P.I. qui est caduque, mais le budget de l'année dernière ne me semble pas avoir été très à jour non plus. Vous avez eu 4 propositions très concrètes...

M. LE MAIRE : Il va falloir retravailler quand même.

MME LUNDY : ... très concrètes. Mais je pourrais vous dire la même chose, Monsieur le Maire. Vous savez, on n'a pas de Services Techniques, on travaille sur ces dossiers. Vous avez eu des propositions très concrètes. Vraiment, la condescendance à tous les étages, ça suffit, ça suffit. Respecter l'opposition, c'est aussi entendre quand il y a des propositions.

M. LE MAIRE : Je respecte totalement l'opposition.

MME LUNDY : C'est faire un pas.

M. LE MAIRE : Je vous taquinais Madame LUNDY.

MME LUNDY : Vous avez eu des propositions ce soir. Je vous invite à écouter un peu mieux, quand nous vous faisons des propositions, Monsieur le Maire. Après, vous risqueriez de les oublier et ce serait dommage.

M. LE MAIRE : Pas de soucis. Allez, on va passer au rapport.

MME DAGDAD : Par rapport aux places de crèche, parce que j'assiste essentiellement à toutes les Commissions et j'ai entendu parler de 6 places de crèche et non pas 9.

M. CHISS : C'est 8 à la Ville et 1 à l'Agglo. Mais ça reste des orientations budgétaires.

MME MENOUBE : Il y a 6 places que nous allons prendre à la Maison de Ther et 9 places que nous allons prendre à l'O.P.H.S., ça fait 15 au total.

M. PIA : Désolé, on n'avait pas encore bien affiné le nombre de berceaux supplémentaires. Mais ce ne sont que des propositions pour l'instant. Il faut encore qu'on arbitre.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0204

Règlement budgétaire et financier (RBF) - Passage au M57

M. Lionel CHISS, Maire Adjoint

Nomenclature M57 au 01/01/2024 - Règlement Budgétaire et Financier – Modalités d'amortissement

En application de l'article 106 III de la loi n° 2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57.

Tout en maintenant les principes de la M14 du vote par nature ou fonction du budget avec une présentation croisée pour les communes de plus de 3 500 habitants, la M57 prévoit de nouvelles règles comptables et offre une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Règles budgétaires assouplies :

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions :

- En matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE) votées lors d'une étape budgétaire (budget primitif, décision modificative, budget supplémentaire), adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;

- En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) avec information de l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision ;

- **Il est proposé de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des dépenses de personnel**

- En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Fixation du mode de gestion des amortissements en M57 :

Les états financiers établis en M57 apportent une information financière enrichie, et une amélioration de la vision patrimoniale de la collectivité en rendant obligatoire la règle du prorata temporis. Cela signifie qu'à compter du 1er janvier 2024, l'amortissement d'un bien débutera à partir de sa date de mise en service et non plus à partir du 1er janvier de l'année suivante de son acquisition.

Pour rappel, l'amortissement est un mécanisme comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens immobilisés et de dégager ainsi une ressource destinée à les renouveler. Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante, la dernière votée est la délibération n° B-DEL-2022-0001 du 10/12/2021

En premier lieu, sur le périmètre des immobilisations amortissables et sur les durées d'amortissement, le nouveau référentiel M57 sera sans conséquence, le tableau des durées issu de la délibération de 2021 n° B-DEL-2022-0001 ne fait pas l'objet de modification majeure.

- **Il est proposé de conserver les mêmes durées d'amortissement que celles votées lors de la délibération du 10/12/2021**

En second lieu, et il s'agit du principal changement apporté par la nomenclature M57 sur l'amortissement des immobilisations, la date de démarrage de celui-ci sera déterminée selon la règle du prorata temporis. Cette disposition nécessite un changement de méthode comptable, la nomenclature M14 utilisée jusqu'à présent calculant les dotations avec un début des amortissements au 1er janvier n+1. L'amortissement prorata temporis est pour sa part calculé pour chaque catégorie d'immobilisation au prorata du temps prévisible d'utilisation. L'amortissement commence à la date de mise en service du bien. Par mesure de simplification, et afin de pouvoir déterminer une date certaine et objective, il est proposé de retenir la date du dernier mandat d'acquisition ou de travaux de l'immobilisation comme date de mise en service. Il en sera de même pour les subventions d'équipement versées.

- **Il est proposé d'amortir les biens à compter de la date du dernier mandat d'acquisition ou de travaux de l'immobilisation pour tous les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2024**

Ce changement de méthode comptable s'appliquera de manière progressive, et ne concernera que les nouveaux flux réalisés à compter du 1er janvier 2024.

En outre, dans une logique d'approche par les enjeux, la collectivité peut justifier la mise en place d'un aménagement de la règle du prorata temporis pour les nouvelles immobilisations, notamment pour des catégories faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire (biens acquis par lot, petit matériel ou outillage, biens de faible valeur, ...).

- **Il est proposé de ne pas déroger à la règle du prorata temporis**

Règlement budgétaire et Financier (RBF) :

La mise en œuvre de la M57 engendre la mise en place d'un règlement budgétaire et financier qui a pour vocation de rappeler les normes tant légales que règlementaires ainsi que les processus de

gestion propres à la collectivité.

Le règlement budgétaire et financier formalise et précise les principales règles de gestion financière qui résultent du Code général des collectivités territoriales (CGCT), de la loi organique relative aux lois des finances du 1er août 2001 et du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et des instructions budgétaires et comptables applicables aux collectivités.

Il définit également des règles internes de gestion propres à la Ville de Beauvais dans le respect des textes ci-dessus énoncés et conformément à l'organisation de ses services. A ce titre, il présente l'organisation de la fonction Finances au sein de la collectivité et identifie le rôle stratégique de chacun des acteurs en présence. Il rassemble et harmonise des règles jusque-là implicites ou disséminées dans diverses délibérations et notes internes. Il s'impose à l'ensemble des pôles, et services gestionnaires de crédits, et renforce la cohérence et l'harmonisation des procédures budgétaires en vue de garantir la permanence des méthodes et des processus internes ainsi que la sécurisation des processus. En ce sens, il crée un référentiel commun et participe à la diffusion d'une culture de gestion.

Ce règlement budgétaire et financier, structuré autour de 7 parties, couvre l'ensemble du champ comptable, budgétaire et financier et reprend et détaille les dispositions obligatoires en matière de modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement, en fixant les règles de caducité applicables aux crédits pluriannuels. Le règlement s'organise de la manière suivante :

- Préambule : Contexte et organisation générale ;
- I : Le processus budgétaire
- II : La gestion pluriannuelle
- III : L'exécution budgétaire
- IV : Les régies
- V : La gestion patrimoniale
- VI : La gestion de la trésorerie et de la dette
- VII : Les dispositions diverses

Le présent règlement budgétaire et financier est valable pour la durée de la mandature. Néanmoins, il pourra évoluer et être complété en fonction des modifications législatives et réglementaires ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion.

Il doit être adopté avant le vote du 1er budget en M57 ainsi qu'avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement de l'assemblée délibérante.

- **Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57, à compter du 1er janvier 2024 pour le budget principal de la Ville de Beauvais et de ses budgets annexes Elispace, Lotissement Agel et Lotissement Longue Haie et d'approuver le projet de règlement budgétaire et financier**

Vu le III de l'article 106 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015,

Vu l'article L. 5217-10-8 du CGCT applicable aux métropoles et à toute collectivité ayant fait le choix de la nomenclature M57, relatif au règlement budgétaire et financier ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2321-2-27 et suivants concernant les dépenses obligatoires pour les communes et groupements dont la population est supérieure ou égale à 3 500 habitants,

Vu le décret n°96-523 du 13 juin 1996 pris pour application de l'article L 2321 -2 du CGCT,

Vu l'avis du Comptable public en date du 11 juillet 2023 sur la mise en oeuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57

Vu le projet de règlement budgétaire et financier en annexe

Il est proposé au conseil municipal :

- la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée à compter du 1^{er} janvier 2024 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 pour le budget principal et les budgets annexes Elispace, Lotissement Longue Haie et Lotissement Agel ;
- le maintien des modalités de présentation du budget : un vote par nature avec une présentation fonctionnelle croisée ;
- le maintien des modalités de vote du budget : un vote au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, avec vote sur les chapitres « opérations d'équipement » de la section d'investissement ;
- l'amortissement de tous les biens immobilisés selon la règle du prorata temporis à compter du 1^{er} janvier 2024. A ce titre la date du dernier mandat d'acquisition ou de travaux de l'immobilisation sera la date retenue pour démarrer l'amortissement du bien immobilisé. La même règle sera appliquée pour les subventions d'équipement versées ;
- l'adoption du règlement budgétaire et financier joint en annexe, applicable au 1^{er} janvier 2024 ;
- d'autoriser le Maire à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2024, à des mouvements de crédits entre chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 44

4 – RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER (R.B.F.) – PASSAGE AU M57

M. CHISS : Merci Monsieur le Maire. Cette délibération, c'est le pendant de celle que nous avons prise au Conseil d'Agglomération du Beauvaisis sur le passage à la M57, et donc l'adoption du règlement budgétaire et financier, qui est un document, vous voyez, assez dense et complet, très technique. Je remercie vraiment à nouveau Anne-Sophie FARDEL pour le travail, parce que c'est elle qui l'a préparé et c'est un gros travail qui, au-delà des obligations qui nous incombent, est aussi un document qui va permettre aux services de travailler encore plus sur les procédures et sur l'amélioration d'un certain nombre de process. C'est un document très utile, très important et que nous vous proposons d'adopter ce soir pour passer sur la M57.

MME MARAIS-BEUIL : Oui, j'é mets toujours ma réserve, puisque dans la M57, il n'y a plus de compte de gestion, ni de compte administratif, puisqu'il s'agit d'un rapport financier unique, que nous avons toujours compte de gestion, compte administratif dans ce règlement qui nous est arrivé et donc j'é mets la réserve. Ça ne va pas avec la M57, puisque c'est un compte financier unique et que vous m'avez dit que vous le changeriez, Monsieur CHISS.

M. CHISS : Oui Madame BEUIL, on vous l'a dit mais pas dans cette version. Nous le changerons dans une version ultérieure, puisque nous aurons l'occasion d'amender le règlement budgétaire et financier, puisque nous n'adoptons pas, pour le moment, le compte financier unique, nous avons jusqu'en 2027 pour le faire. Donc au moment où nous passerons et nous basculerons sur le compte financier unique, je suis désolé, c'est un peu technique, nous amenderons ce règlement budgétaire et financier pour préciser cela.

MME MARAIS-BEUIL : Lors de l'orientation budgétaire de 2021, vous nous aviez dit que vous passeriez en compte financier unique en 3 temps et que cela se passerait entre 2021 et 2024. Donc, aujourd'hui, vous nous dites que non. Je vais vous le ressortir, il n'y a pas de souci, mais ça vient encore en contradiction.

M. CHISS : Ok, peut-être, c'était une ambition que nous n'avons peut-être pas pu amener au bout. Honnêtement, je ne m'en souviens pas, mais c'est possible. Mais dans l'intervalle, vous savez, comme toutes les collectivités, les entreprises, aujourd'hui, il est difficile de recruter des personnes. Nous avons travaillé pendant près de 18 mois sans Directeur, Directrice, les comptabilités de toutes nos collectivités. C'est Anne-Sophie FARDEL qui a fait les deux jobs pendant ce temps-là. Effectivement, certains chantiers peuvent prendre un peu de retard, mais nous sommes toujours dans les temps par rapport à l'obligation légale. Ça va se déployer par la suite.

M. PIA : Je vais mettre aux voix ce rapport. Pas de questions, pas d'avis contraires ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0211

Décision modificative n°2 - 2023 - budget annexe Elispace

M. Lionel CHISS, Maire Adjoint

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 1612-6 et les articles L 1612-12 et suivants ;

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 03 février 2023 approuvant le budget primitif 2023, du 06 avril 2023 adoptant le compte administratif 2022, celle du 30 juin 2023 validant le budget supplémentaire et celle du 19 octobre 2023 approuvant la décision modificative n°1.

Vu le détail figurant dans le document budgétaire joint, présentant la situation des autorisations de programme et de crédits de paiement actualisés ;

Vu le rapport de présentation qui synthétise et commente les données issues du document budgétaire ;

Considérant que le budget supplémentaire et les décisions modificatives permettent, en cours d'année, d'ajuster les ouvertures de crédits inscrites au budget primitif, soit par réaffectation de crédits disponibles, ou par l'inscription de recettes nouvelles.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter la décision modificative n°2 du budget annexe Elispace de la ville de Beauvais arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	0 €	0 €
Total :	0 €	0 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	0 €	0 €
Total :	0 €	0 €

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 44

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0163

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de procéder au paiement de dépenses d'investissement en 2024 avant l'adoption du budget primitif

M. Lionel CHISS, Maire Adjoint

La ville de Beauvais votera son budget primitif 2024 au plus tard à la fin du 1^{er} trimestre 2024. L'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) indique que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ce même article du CGCT précise que pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans l'attente du vote du budget 2024 et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023 pour les chapitres ou opérations suivantes :

BUDGET PRINCIPAL	Montant de l'autorisation en €
202001 - Réhabilitation Piscine Bellier	1 725 000
202002 - Réhabilitation Quadrilatère	1 100 000
202003 - NPRU Argentine et St Lucien	1 400 000
202004 - Centre technique municipal	85 000
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	500 000
204 - SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	200 000
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 300 000
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	600 000
BUDGET ANNEXE ELISPACE	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	109 000

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0206

Reconduction pour l'année 2024 du plan d'actions 2021 – 2023 pour l'égalité entre les femmes et les hommes

MME. Jacqueline MENOUBÉ, Maire Adjointe

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 prévoit que les collectivités territoriales et EPCI de plus de 20 000 habitants élaborent et mettent en œuvre un plan d'action pour assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Ce plan d'action doit comporter au moins des mesures visant à :

- évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes ;
- favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale ;
- garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique.

Après la signature, le 16 novembre 2020 de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, élaborée par le Conseil des Communes et Régions d'Europe, la communauté d'agglomération du Beauvaisis et la Ville de Beauvais ont adopté un plan d'actions pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2021-2023, en conseil communautaire le 11 décembre 2020 et en conseil municipal le 14 décembre 2020.

Ce premier plan d'actions s'est décliné au travers de trente fiches structurées autour de quatre grandes orientations afin de faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes, dans les domaines où la collectivité dispose de leviers d'action.

- Diagnostiquer pour identifier les freins à l'égalité ;
- Sensibiliser et former pour préparer chacun./ chacune à devenir acteur/actrice du changement ;
- Prévenir et agir contre les inégalités de genre, les comportements et violences sexistes, dans la sphère privée, publique comme professionnelle ;
- Faire de l'égalité professionnelle femmes – hommes une priorité dans la gestion des ressources humaines.

Ce Plan d'actions 2021-2023 arrive à échéance le 31 décembre 2023. Cependant, la Ville et la CAB ne disposent plus, depuis mai 2023, des moyens humains nécessaires à l'élaboration du plan d'action 2024-2026.

Le recrutement d'un ou d'une chargée de mission est en cours et devrait aboutir à la fin du 1^{er} trimestre 2024.

(La première procédure de recrutement ayant été infructueuse).

L'article 132-1 du code général de la fonction publique dispose que la durée de ce plan "ne peut excéder 3 ans renouvelables".

L'article 3 du décret n°2020-528 du 4 mars 2020 précise que "le plan d'actions est transmis au Préfet avant le 1er mars de l'année suivant le terme du plan précédent".

Il est proposé au conseil municipal de reconduire pour l'année 2024 le plan d'actions 2021-2023 pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'avis du Comité Social Territorial a été recueilli le 12 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 44

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0199

Amélioration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

M. Franck PIA, Maire

Un nouveau règlement relatif au régime indemnitaire, adopté par délibération du conseil municipal en date du 24 septembre 2018, a permis d'instaurer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel (RIFSEEP) pour une partie des cadres d'emplois des agents communaux.

Ce règlement a, depuis, fait l'objet de plusieurs avenants, notamment pour élargir le RIFSEEP à de nouveaux cadres d'emplois au fil de la parution des décrets, mais également pour définir les modalités d'attribution du complément indemnitaire annuel (CIA).

En juillet 2022, au regard du contexte national (notamment de crise énergétique), la collectivité s'est engagée dans un Plan en faveur du Pouvoir d'Achat Territorial (PPAT) pluriannuel, destiné à soutenir les agents face à l'inflation en renforçant leur pouvoir d'achat via quatre axes : une action en faveur de la résorption de l'emploi précaire, le versement d'une prime exceptionnelle en fin d'année 2022, l'instauration de titres restaurants courant 2023 et la revalorisation du RIFSEEP avec une action de réduction des écarts entre les filières à compter du 1er janvier 2024.

Une évaluation du dispositif RIFSEEP a donc été réalisée courant 2023, et conduit aujourd'hui à proposer un projet d'amélioration du RIFSEEP visant à répondre à un triple objectif : augmenter le pouvoir d'achat des agents (bouclier contre l'inflation), réduire les écarts salariaux entre les cadres d'emplois (permettant notamment d'agir en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes), et améliorer l'attractivité de la collectivité (notamment pour certains métiers en tension), le tout en tenant compte de la soutenabilité budgétaire de cette évolution pérenne.

Un dialogue social est mené depuis le mois d'octobre avec les représentants du personnel autour de ce projet de revalorisation ; l'avis consultatif du Comité Social Territorial sera sollicité une seconde fois le 12 décembre prochain, le premier avis recueilli le 23 novembre 2023 ayant été unanimement défavorable.

Le projet consiste en une revalorisation du montant moyen mensuel de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise), part fixe du RIFSEEP, construite comme suit :

- ⇒ une revalorisation du montant moyen mensuel de toutes les IFSE des agents de catégorie C de 70 € brut par mois

- ⇒ une revalorisation du montant moyen mensuel de toutes les IFSE des agents de catégorie B et A de 50 € brut par mois (hormis pour les cadres d'emplois d'ingénieurs en chef et administrateurs)
- ⇒ par ailleurs, il est proposé de réduire d'un tiers les écarts de rémunération entre filières afin de rééquilibrer les rémunérations entre les femmes et les hommes

Cette nouvelle évolution témoigne de la volonté d'inscrire le dispositif indemnitaire dans une démarche d'amélioration continue avec l'ambition de servir aux agents des rémunérations prenant en compte les sujétions en lien avec leurs missions et de concourir à l'attractivité de la collectivité.

Pour une revalorisation effective du RIFSEEP à compter du 1er janvier 2024, il est donc proposé de modifier le règlement de régime indemnitaire de la collectivité pour intégrer ces nouvelles dispositions.

Ceci exposé,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu, la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20 ;

Vu, la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88 ;

Vu, la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu, le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu, le décret n° 2014-513 modifié du 20 mai 2014 portant création du régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) dans la Fonction Publique d'Etat ;

Vu, le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu, le décret n° 2016-1916 du 27 décembre 2016 modifiant diverses dispositions de nature indemnitaire et le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 24 septembre 2018, instaurant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel (RIFSEEP) pour une partie des cadres d'emplois de la ville de Beauvais ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 décembre 2018, rectifiant certaines erreurs matérielles de ce règlement, précisant les modalités de fonctionnement de l'indemnité de régisseurs et du régime de primes de la police municipale ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 04 février 2019, amendant le règlement relatif à ce régime indemnitaire afin d'y intégrer les évolutions des cadres d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs, des éducateurs territoriaux de jeunes enfants et des conseillers socio-éducatifs ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 08 juillet 2019, portant modification de ce règlement afin d'y intégrer le cadre d'emplois des ingénieurs en chef, des modalités relatives à l'IFSE régisseurs et des aménagements des dispositions relatives à la clause de sauvegarde ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 19 décembre 2019, portant modification des dispositions relatives au complément indemnitaire annuel (CIA) prévues dans ce règlement et fixant les modalités de versement de CIA au titre des années 2018 et 2019 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mars 2021, instaurant les modalités de versement du complément indemnitaire annuel (CIA) à compter de 2020 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 02 juillet 2021, portant modification de ce règlement afin d'y intégrer plusieurs cadres d'emplois, de modifier le cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs, et d'amender plusieurs dispositions ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 juin 2022, portant modification du règlement suite aux évolutions réglementaires des cadres d'emplois des auxiliaires de puériculture, des ingénieurs et des techniciens, et instaurant la majoration temporaire de l'IFSE dans le cadre de la prime exceptionnelle "pouvoir d'achat" 2022 ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant l'avis consultatif émis par le Comité Social Territorial le 12 décembre 2023 sur cette proposition ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter ces dispositions avec une entrée en vigueur au 1er janvier 2024 pour l'ensemble des agents bénéficiaires, quel que soit leur statut.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 44

8 – AMÉLIORATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (R.I.F.S.E.E.P.)

M. PIA : Je voudrais, en préambule, vous faire une petite déclaration sur ce R.I.F.S.E.E.P.

Vous comprendrez bien que je suis particulièrement heureux de présenter ce rapport, puisqu'il correspond, comme je l'ai dit déjà tout à l'heure, à un engagement de ma part, un engagement fort qui avait été pris auprès des agents municipaux en janvier 2023, puisque je m'étais engagé, en effet, à revoir le régime indemnitaire, avec l'idée, bien sûr, qu'il fallait le réévaluer et que ça allait représenter forcément un coût budgétaire relativement important. C'est aujourd'hui chose faite et j'y associe, bien sûr, la Présidente de la Communauté d'Agglo, puisque c'était une décision commune que nous avons prise, à la fois pour les agents de la Ville, mais aussi pour les agents de l'Agglo.

Cette délibération vous propose de mettre en place une augmentation salariale pérenne de 600 € pour les catégories A et B et 840 € pour les catégories C, par an. Cela va mobiliser un effort budgétaire important puisque, entre la Ville et l'Agglo, je parle communément de ces deux entités, c'est un effort budgétaire de 1,6 million. C'est une décision, avec Caroline CAYEUX, que nous assumons pleinement. On s'en est déjà expliqué lors du dernier Conseil Communautaire. Nous avons toujours eu, tous les deux, la volonté ferme de respecter le travail et l'engagement de nos agents, en faisant en sorte que leurs conditions salariales soient une juste reconnaissance de leur engagement professionnel. Il faut rappeler que c'est dans cet esprit, je tiens aussi à porter hommage à Caroline CAYEUX, puisqu'une prime solidarité avait été, à l'époque où elle était Sénateur, mise en place par Caroline CAYEUX. Elle avait alors volontairement choisi de verser l'écrêtement de ses indemnités d'élue en direction des catégories C de notre Ville, ce qui a permis ainsi à 600 agents de percevoir, avant l'été, cette prime « CAYEUX », comme on l'appelait à l'époque.

Nous avons toujours mis en conformité nos paroles avec nos actes, en ce qui concerne le traitement de nos agents, parce qu'ils sont le visage de nos services publics municipaux, ce sont eux qui rendent possible aussi la mise en place de nos projets. Ils ont été fortement mis à contribution pendant toute cette période de crise qui perdure encore. La réalisation des missions de service public de notre collectivité, est, en effet, fondamentale et elle repose avant tout sur nos agents et je voudrais vraiment les remercier ce soir solennellement. Au quotidien, ils font en sorte que notre municipalité soit toujours en capacité de répondre aux attentes exprimées par nos concitoyens, ça a été dit tout à l'heure sur divers sujets. Je pense bien sûr aux agents du C.C.A.S. mais tous les agents de la Ville, d'une manière ou d'une autre, contribuent justement à rendre le service public accessible à nos concitoyens. Sans eux, rien de ce que nous entreprenons ne pourrait se concrétiser. Je leur dis souvent, sans les agents, on ne serait rien, on ne pourrait rien faire. Et c'est vraiment notre bras armé, si je puis dire, pour faire appliquer et avancer notre politique municipale.

C'est pourquoi cette reconnaissance salariale me paraissait, et nous paraissait à tous, essentielle, et je sais que vous y étiez tous, sans exception, sensibles. Et je veux redire ici, très clairement, que je voudrais remercier les représentants du personnel. C'est vrai qu'il y a eu des échanges, parfois assez ardues entre nous, mais ça fait partie aussi des négociations qu'on peut avoir avec les représentants du personnel, mais un dialogue qui a été intense, qui a été riche

M. LE MAIRE (suite) : Je me souviens d'un C.S.T., où c'est moi-même d'ailleurs qui ai demandé une suspension de séance pour que l'on puisse rediscuter ensemble, avec mon Premier Adjoint, des avancées budgétaires que nous pourrions faire en réévaluant le montant de la prime que nous avons proposée dans un premier C.S.T. Donc vous voyez, dans une première négociation avec les représentants du personnel, chacun a agi en responsabilité, défendant l'intérêt de nos agents pour améliorer leurs conditions de social. Et dès le début, j'ai mandaté Jacques DORIDAM, je voudrais le saluer tout particulièrement, parce que c'est lui qui a engagé les premières concertations sociales avec les représentants du personnel, mais il me tenait bien sûr, très précisément, informé de ses avancées. Cela a donné lieu à des échanges, des débats, mais toujours empreints de respect, de responsabilité.

Je pense que, en effet, le dialogue social, ça a toujours été notre ligne de conduite à la Mairie de Beauvais, et j'ai toujours eu à cœur de défendre et de promouvoir les agents, comme je viens de le dire. C'est donc dans un esprit que j'ai fait un premier pas vers les représentants du personnel, c'était cet automne. Ils n'ont pas accepté les premières propositions qui avaient été faites par l'entremise de Jacques DORIDAM. Nous nous sommes revus dans un deuxième temps pour conclure enfin un accord qui fut fructueux et positif pour nos agents. Et c'est pour moi, vraiment une grande satisfaction car, dans mon esprit, il y a toujours eu vraiment, mais ça je voulais vous le dire, la volonté de respecter l'engagement que j'avais pris devant les agents lors des vœux de 2023. Je considère, aujourd'hui, que cette promesse est tenue et, dès le mois de janvier 2024, comme je m'y étais engagé, nous allons ainsi pouvoir revaloriser les régimes indemnitaires de nos agents.

C'est pourquoi, je vous propose d'adopter ce rapport, considérant l'avis consultatif émis par le Comité Social Territorial le 12 décembre 2023 sur cette proposition, qui est un avis favorable à l'unanimité, je tiens à le souligner.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter ces dispositions avec une entrée en vigueur dès le 1^{er} janvier 2024.

MME LUNDY : Evidemment nous allons soutenir cette délibération, qui nous semble importante, et comme nous l'avons dit lors du Débat d'Orientation Budgétaire, nous espérons que nous pourrions aller plus loin dans le rattrapage, dans les années qui viennent, et ça nous semble important que nous l'ayons toutes et tous en tête et que nous l'ayons à cœur. Parce que vous avez parlé d'un dialogue un peu musclé avec les représentants du personnel, mais souvenons-nous du travail exceptionnel qu'ils font pour défendre les différents agents de notre collectivité quand ils en ont besoin, et en particulier aujourd'hui. Je vous remercie.

M. PIA: Merci Madame LUNDY. J'imagine que tout le monde est pour ? Je vous remercie.

La délibération est **adoptée à l'unanimité**.

Je pense que ce vote unanime est vraiment la reconnaissance du travail de nos agents. Merci à vous tous mes chers collègues.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0173

Tableau des effectifs

M. Franck PIA, Maire

Il est proposé un ajustement du tableau des emplois de la ville de Beauvais afin d'acter la suppression des postes non pourvus suite :

1. Modification de grades suite aux remplacements d'agents partis pour divers motifs (retraite, disponibilité, mutation, détachement, fin de contrat...)
2. Suppression des emplois non pourvus suite aux créations/transformation intervenues tout au long de l'année (bilan de l'année 2023)

1. Concernant le point 1 il s'agit, en l'espèce, d'une transformation (suppression/création) d'emplois tels que mentionnés au tableau ci-après.

Nature de la modification du tableau (motif)	Direction/ Service	Emploi / grade préexistant à temps complet* à supprimer à terme dans l'attente de l'avis du comité social territorial sauf indications contraires	Emploi / grade créé à temps complet* (Fonctionnaires ou contractuels)	Nb
Création	Direction du paysage et de la logistique urbaine / Serres municipales		Agent ou Agente d'exploitation / Cadre d'emploi des adjoints techniques à temps complet Titulaire ou à défaut contractuel (art 332-14)	1
Création / Suppression (Fondement juridique)	Direction du patrimoine Bâti / Maintenance Bâtiment	Chargé ou Chargée de gestion des contrats de maintenance / Technicien à temps complet (art 332-14)	Chargé ou Chargée de gestion des contrats de maintenance / Technicien à temps complet (art 332-8)	1
Création	Direction des services à la population / Service des opérations funéraires		Agent ou Agente des cimetières / Cadre d'emploi des adjoints techniques à temps complet Titulaire ou à défaut contractuel (art 332-14)	1

Création / Suppression	Pôle Cohésion sociale / Blog 46	Animateur ou Animatrice/ Adjoint d'animation principal de 1 ^{re} classe à temps complet	Animateur ou Animatrice/ Cadre d'emplois des adjoints d'animations à temps complet Titulaire ou à défaut contractuel (art 332-14)	1
Création / Suppression (Fondement juridique)	Pôle animation et attractivité / DEAL	Responsable adjoint ou responsable adjointe de la DEAL / Contractuel à temps complet (Art 332-8)	Responsable adjoint ou responsable adjointe de la DEAL / Cadre d'emplois des attachés à temps complet Titulaire ou à défaut contractuel (Art 332-14)	1
Création / Suppression	Pole Animation et attractivité / PAF	Agent ou Agente de gestion administratif et financier / Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe à temps complet	Agent Agente de gestion de gestion administratif et financier / Cadre d'emplois des adjoints administratifs à temps complet Titulaire ou à défaut contractuel (Art 332-14)	1
Création / Suppression	Direction Patrimoine Bati / Maintenance bâtiments	Gestionnaire chauffage et thermique / Technicien principal de 1 ^{re} classe à temps complet	Gestionnaire chauffage et thermique / Cadre d'emplois des techniciens à temps complet Titulaire ou à défaut contractuel (Art 332-14)	1

2. Concernant le point 2, il convient de supprimer des emplois vacants. Au cours de l'année 2023 le conseil a été amené à créer des postes pour ajuster le tableau des emplois. Ces créations étaient liées aux :

3. Déroulement de carrières des agents de la Ville par des avancements de grade et des promotions internes (procédure annuelle suite aux lignes directrices de gestion) ou réussite concours ;
4. Suppression de postes ou modification de grades ou de temps de travail suite aux remplacements d'agents partis pour divers motifs (retraite, mutation, disponibilité, réorganisation de services...)

Il est désormais proposé de présenter un tableau unique (ci-dessous) en fin d'année qui récapitule tous les postes vacants à supprimer, compte tenu des créations opérées tout au long de l'année.

Motif de la suppression	Grades à temps complet* à supprimer	Nombre
-------------------------	-------------------------------------	--------

Motif de la suppression	Grades à temps complet* à supprimer	Nombre
Avancement de grade	Attaché	1
	Attaché principal	1
	Ingénieur	1
	Ingénieur principal	1
	Animateur	4
	Technicien principal de 2 ^e classe	1
	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	4
	Adjoint technique	3
	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	21
	Adjoint d'animation	1
	Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe	7
	Agent de maîtrise	3
	Agent social	1
	ATSEM principal de 2 ^e classe	3
	Gardien-Brigadier	2
Promotion interne	Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	2
	Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe	1
	Adjoint technique principal de 2 ^e class	5
Délibération du 3 février 2023		
Motif de la suppression	Grades à temps complet* à supprimer	Nombre
Emplois remplacés sur autre grades ou cadre d'emplois	Adjoint technique	1
	Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe	1
Emplois remplacés avec modification du temps de travail	Cadre d'emplois des adjoints techniques à 70% d'un temps complet	1
Emplois remplacés suite concours	Technicien	1
Délibération du 6 avril 2023		

Motif de la suppression	Grades à temps complet* à supprimer	Nombre
Emplois remplacés sur autres grades ou cadres d'emplois	Cadre d'emplois des agents de maîtrise	1
Emplois remplacés suite concours	Adjoint technique	1
Délibération du 30 juin 2023		
Emplois remplacés avec modification du temps de travail	Adjoint technique principal de 2 ^e classe à 31h300 / semaine	1
	Adjoint d'animation à temps non complet (90%)	10
	Adjoint d'animation à temps non complet (82%)	4
Emplois remplacés sur autres grades ou cadres d'emplois	Technicien principal de 2 ^e classe	1
	Technicien paramédical classe supérieur à temps non complet (10h/semaine)	1
	Technicien	1
	Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe	1
	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	1
	Rédacteur principal de 2 ^e classe	1
	Animateur principal de 2 ^e classe	1
	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	1
Agent de maitrise principal	1	
Délibération du 19 octobre 2023		
Emplois remplacés sur autres grades ou cadres d'emplois	Attaché	1
	Agent de maitrise	2
	Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe	1
	Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	1
	Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe	1
	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	1
	Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe	1
	Agent de maitrise principal	1
	Agent de maitrise principal	1
Cadre d'emplois des rédacteurs	1	

Motif de la suppression	Grades à temps complet* à supprimer	Nombre
	Attaché principal de conservation du patrimoine	1
	Technicien principal de 1 ^{re} classe	1
Emploi remplacé sur même grade avec le cas échéant possibilité de recruter un agent contractuel de catégorie B sur le fondement de l'article L 332 8 du CGFT(contrat de 3 ans maximum renouvelable, compte de la nature des fonctions ou des besoins des services)	Assistant socio-éducatif (Art-332-14)	1
Emploi remplacé sur même grade avec le cas échéant possibilité de recruter un agent contractuel de catégorie B sur le fondement de l'article L 332 14 du CGFT(contrat de projet)	Attaché (art 332-8)	1
Délibération du 21 décembre 2023		
Emplois remplacés sur autres grades ou cadres d'emplois	Adjoint d'animation principal de 1 ^{re} classe	1
	Technicien principal de 1 ^{re} classe	1
	Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	1
Emploi remplacé sur même grade avec le cas échéant possibilité de recruter un agent contractuel de catégorie B sur le fondement de l'article L 332 8 du CGFT (contrat de 3 ans maximum renouvelable, compte de la nature des fonctions ou des besoins des services)	Technicien	1
	Contractuel de Catégorie A (absence de cadre d'emplois)	1
Empli remplacés à la CAB	Conseiller des APS	1
	Attaché	1

Considérant l'inscription des crédits nécessaires au budget prévisionnel 2023, au chapitre 012 - charges de personnel et frais assimilés,
 Considérant l'avis du CST du 23 novembre 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de ce rapport et de décider :

- de la création des postes susvisés (points 1) à la date du conseil et de la suppression des anciens postes vacants non pourvus à la même date ;
- de la suppression des postes vacants non pourvus susvisés (point 2) au 31 décembre 2023.

Le conseil municipal est par ailleurs informé du renouvellement de la mise à disposition de deux agents administratifs à l'association du C.O.S., et d'un agent administratif à la maison de l'emploi et de la formation du pays du grand Beauvaisis au 1^{er} janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 44

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0191

Évolution des modalités d'attribution des titres restaurant

M. Franck PIA, Maire

Après avis du Comité Social Territorial du 7 mars 2023, le déploiement des titres-restaurant au bénéfice des agents de la Ville de Beauvais, de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, du Centre communal d'action sociale de Beauvais et de l'Office de Tourisme de Beauvais a été arrêté par l'organe délibérant de chaque collectivité. Cependant le règlement des titres restaurant adopté à cette occasion disposait en son article 3.3 :

« Un titre-restaurant ne pourra être attribué que pour chaque jour de travail où l'agent aura totalisé au moins 6 heures de travail effectif encadrant une pause repas respectant les conditions sus énoncées. »

L'application des dispositions de l'article 3-3 du règlement des titres restaurants rend inéligibles à ce dispositif, plusieurs catégories d'agents.

Il est donc proposé d'amender cet article afin de permettre aux agents de bénéficier des titres restaurant à partir de 5 heures de travail effectif encadrant une pause repas.

L'article 3-3 serait ainsi rédigé :

« Un titre-restaurant ne pourra être attribué que pour chaque jour de travail où l'agent aura totalisé au moins 5 heures de travail effectif encadrant une pause repas respectant les conditions sus énoncées. »

Toutes les autres dispositions du règlement des titres restaurants restent inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires au présent amendement qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter le présent rapport.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 44

10 – ÉVOLUTION DES MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES TITRES RESTAURANT

M. PIA : C'est une demande qui nous avait été faite, je parle sous contrôle de Jacques DORIDAM, par le Comité Social Territorial, le 7 mars 2023.

Vous savez que les dispositions du règlement prévoyaient qu'un titre restaurant ne pourrait être attribué que pour chaque jour de travail où l'agent aurait totalisé au moins 6 heures de travail effectif, encadrant une pause repas respectant les conditions sus-énoncées.

Il est proposé, c'est une demande des représentants du personnel et nous y avons répondu favorablement, d'amender cet article afin de permettre aux agents de bénéficier des titres restaurant à partir de 5 heures de travail effectif, encadrant une pause repas. Il est proposé de modifier ce règlement.

M. DORIDAM : On peut peut-être préciser, c'est une demande qui est venue des représentants du personnel à la première évaluation des tickets restaurant, parce que le dispositif excluait les gardiens d'installations sportives dont les heures comptaient pourtant le repas du soir. C'est une demande qui était fort légitime.

M. PIA : Merci de cette précision. J'avais manqué effectivement de le dire. Je vais mettre aux voix. Tout le monde est pour ?
La délibération est adoptée à l'unanimité.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0209

Action sociale - Convention COS

M. Jacques DORIDAM, Conseiller municipal

L'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

La Ville de Beauvais, la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) et le centre communal d'action sociale (CCAS) mènent une politique d'action sociale commune, articulée autour de 2 acteurs :

- la direction des ressources humaines, pour différentes prestations versées directement à tous les agents (ex : séjours enfants, allocation enfant handicapé, participation aux frais de mutuelles, titres restaurant),
- le comité d'œuvre sociale (COS), opérateur historique pour les agents de la ville, du CCAS et de la CAB qui a pour objectif d'améliorer le sort moral et matériel de ses adhérents et de développer des œuvres sociales et des activités de loisirs pour les agents des collectivités.

Les prestations sociales versées directement par la DRH sont définies par une circulaire interministérielle relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune, actualisée annuellement (les taux applicables en 2023 étant précisés dans la circulaire du 30 décembre 2022). Ces prestations ne peuvent être accordées que sur demande de l'agent et dans la limite des crédits prévus à cet effet ; leur paiement ne peut donner lieu à rappel. Dans le cas d'un ménage d'agents fonctionnaires, l'ouverture du droit à la prestation est appréciée par référence à l'indice le plus élevé détenu par l'un des conjoints. Il appartient au demandeur de produire une attestation de non-paiement de ces prestations à son conjoint. En cas de divorce, de séparation de droit ou de fait des époux fonctionnaires, l'allocataire est celui des membres du couple au foyer duquel vit l'enfant.

Depuis 2021 le COS est subventionné par les collectivités à hauteur de 0,8 % de la masse salariale de l'année N-1. Ce taux fait l'objet d'une clause de revoyure annuelle. La convention triennale avec le COS arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Par conséquent il est proposé de reconduire le COS dans sa mission pour une durée de 3 ans (2024 à 2026) dans des conditions de financement identiques, soit 0,8% de la masse salariale de l'année N-1. Les conditions de mise en œuvre de ce partenariat font l'objet d'une convention d'objectifs et de moyens triennale entre le COS et chacune des collectivités concernées. Le projet de convention pour la période 2024-2026 est joint en annexe.

Par ailleurs, à l'occasion des fêtes de fin d'année 2023, Madame la présidente de la CAB et Monsieur le maire, président CCAS et ont souhaité offrir aux agents des 3 collectivités un chèque cadeau à utiliser sur le réseau de Beauvais shopping. Le président du COS a souhaité s'associer à cette opération. Ainsi il est proposé d'offrir un chèque-cadeau de 20 € aux agents en décembre 2023. Les collectivités prendraient en charge cette carte-cadeau à hauteur de 15€ et le COS à hauteur de 5€. La dépense serait assumée par le COS, via une subvention exceptionnelle versée par la Ville, la CAB et le CCAS d'un montant de 15€ par agent disposant d'une paye en décembre 2023. Les conditions de mise en œuvre de ce partenariat font l'objet d'un avenant à la convention 2021-2023. Le projet d'avenant est joint en annexe.

De plus, la Ville de Beauvais complète son action sociale en réservant deux berceaux pour les agents municipaux au sein de l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Bisous d'Esquimaux », situé dans le parc d'activités économiques du Haut Villé. Une convention avec la CCMO-Eveil, structure gestionnaire de l'établissement, régit le coût annuel de ce berceau.

Selon le même principe, une convention est proposée au conseil municipal pour réserver deux berceaux pour les agents municipaux au sein de la crèche « Ther des petits » (portée par l'association Maison de Ther), via une convention spécifique.

L'avis du comité social territorial a été recueilli le 12 décembre 2023.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'accorder une subvention exceptionnelle au COS au titre de l'année 2023, afin d'offrir des cartes-cadeaux aux agents à l'occasion de la fin de l'année 2023 ;
- de mettre en place une convention d'objectifs et de moyens avec le COS pour la période 2024-2026 et, ainsi, de reconduire la participation de la Ville de Beauvais à hauteur de 0,8% de la masse salariale de l'année précédente ; ce taux pourra faire l'objet d'une révision annuelle ;
- de maintenir, pour tous les agents, les prestations assurées par la direction des ressources humaines, telles que mentionnées dans la circulaire interministérielle du 30 décembre 2022 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune, ainsi que la participation aux berceaux au sein des crèches « Bisous d'Esquimaux » et « Ther des petits » ;
- d'approuver le dispositif d'action sociale de la Ville de Beauvais, tel que décrit ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention COS 2021-2023, ci-après annexé, afin d'offrir des cartes-cadeaux aux agents à l'occasion de la fin de l'année 2023 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention 2024-2026 avec le COS, ci-après annexée, ainsi que les avenants liés aux éventuelles révisions du taux de référence pour le calcul de la subvention annuelle ;
- d'inscrire les crédits correspondants au budgets 2023 et 2024.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 44

11 – ACTION SOCIALE – CONVENTION C.O.S.

M. DORIDAM : La convention qu'on avait signée, convention triennale avec le Comité des Œuvres Sociales, arrive à échéance le 31 décembre, il s'agit de la renouveler.

Ce protocole permet à ce que le C.O.S. assure la mise en place de prestations sociales en direction à la fois de ses adhérents mais aussi de l'ensemble des agents avec, dans la délibération, deux choses qui sont un petit peu hors protocole, le conventionnement pour les 3 ans.

La première chose est d'accorder une subvention exceptionnelle au C.O.S. pour cette année, pour offrir des cartes cadeau aux agents à l'occasion de la fin de l'année. Monsieur le Maire et Madame la Présidente de l'Agglo, Monsieur le Maire qui est aussi Président du C.C.A.S., avaient choisi d'offrir, en cette fin d'année, une carte cadeau dans le réseau de Beauvais Shopping, à l'ensemble des agents. Le Président du C.O.S. a souhaité s'y associer, en apportant 5 €, les collectivités mettant 15 €. Pour faciliter les choses, c'est le C.O.S. qui va offrir ces cartes cadeau et offrir la totalité de ces cartes et nous, une subvention exceptionnelle pour en couvrir la dépense.

La deuxième chose, pour encore faciliter la vie des agents, c'est peu de chose mais ça avance quand même, c'est la participation de la commune pour 2 berceaux réservés aux agents, au sein des crèches Bisous d'Esquimaux et Ther des Petits, ce sont les deux volets qui sont en plus dans la délibération, au-delà de la signature de la convention qui est prévue pour 3 ans, à hauteur de, en ce qui concerne le financement, 0,8 % de la masse salariale de l'année N-1, c'est technique. Mais ça permet aussi, on l'a vu, au C.O.S. de fonctionner. Et en tout état de cause, s'il y a des difficultés, il y a des clauses de revoyure qui permettent de réajuster à la hausse ces subventions, s'il y a besoin. Voilà ce qui vous est proposé dans cette délibération multiple.

M. PIA : Merci. Oui, en effet, c'est une délibération importante et j'en profite aussi pour saluer ce travail qui est fait par l'équipe du C.O.S. pour sans cesse améliorer le bénéfice, pour les agents, de toute une série d'actions, de soutien également. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions, pas d'avis contraires ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le jeudi 21 décembre 2023 à 18h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par monsieur le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Monsieur Franck PIA

PRESENTS Franck PIA - Lionel CHISS - Yannick MATURA - Isabelle SOULA Mohrad LAGHRARI - Anne-Françoise LEBRETON - Charles LOCQUET - Corinne FOURCIN - Philippe VIBERT - Jacqueline MÉNOUBÉ - Hatice KILINC-SIGINIR - Monette-Simone VASSEUR - Caroline CAYEUX - Catherine THIEBLIN - Jacques DORIDAM - Ali SAHNOUN - Patricia HIBERTY - Guylaine CAPGRAS - Frédéric BONAL - Farida TIMMERMAN - Cédric MARTIN - Peggy CALLENS - Charlotte COLIGNON - Ludovic CASTANIE - Josée MARINHO - Loïc BARBARAS - Vanessa FOULON - Mamadou BATHILY - Dominique CLINCKEMAILLIE - Roxane LUNDY - Leïla DAGDAD - Mehdi RAHOUI - Marianne SECK - Claire MARAIS-BEUIL - Philippe ENJOLRAS

SUPPLEANTS

ABSENTS Antoine SALITOT

POUVOIRS Sandra PLOMION à Caroline CAYEUX - Mamadou LY à Franck PIA - Victor DEBILCAUX à Yannick MATURA - Halima KHARROUBI à Isabelle SOULA - Thierry AURY à Dominique CLINCKEMAILLIE - Grégory NARZIS à Roxane LUNDY - David MAGNIER à Claire MARAIS-BEUIL - Jérôme LIEVAIN à Charles LOCQUET - Christophe GASPART à Farida TIMMERMAN

Date d'affichage	28 décembre 2023
Date de la convocation	15 décembre 2023
Nombre de présents	35
Nombre de votants	44

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est MME. Hatice KILINC-SIGINIR

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0171

Actualisation de la longueur de voirie communale au 1er janvier 2023

M. Lionel CHISS, Maire Adjoint

La Préfecture de l'Oise sollicite chaque année la ville de Beauvais afin de réaliser un recensement des données nécessaires au calcul de la dotation globale de fonctionnement (DGF) afin de les actualiser.

C'est ainsi que dans le cadre de la préparation de la DGF 2024, la ville de Beauvais sera amenée à déclarer, le cas échéant, une nouvelle longueur de voirie classée dans le domaine public communal au 1^{er} janvier 2023.

Par délibération du 1^{er} janvier 2023, le conseil municipal a arrêté la longueur de la voirie communale à 210.284,15 mètres linéaires.

Il est proposé au conseil municipal d'arrêter au 1^{er} janvier 2024 la longueur de voirie communale à 210.661,35 mètres linéaires.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 44

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0167

Beauvais Bourse aux Initiatives Citoyennes

M. Mohrad LAGHRARI, Maire Adjoint

Le conseil municipal du 19 décembre 2014 a adopté la création d'une bourse aux initiatives citoyennes. Par délibération en date du 3 février 2023, la reconduction de ce dispositif était validée pour l'année 2023.

L'ambition de cette bourse est d'inciter les habitants à construire des micro-projets qui contribuent à l'animation de leur quartier, à l'amélioration du cadre de vie et au développement des échanges intergénérationnels.

La bourse aux initiatives citoyennes s'adresse à la fois aux associations et aux groupes d'habitants.

Pour les projets associatifs (800 € maximum par projet, avec la possibilité d'un financement maximal de 1 500 € sur la période des fêtes de fin d'année pour les projets en lien avec les fêtes de Noël), il s'agira, au travers de ce dispositif, d'encourager les actions de lien social et de vivre ensemble au sein des quartiers relevant de la politique de la ville.

Pour les projets habitants (500 € maximum par projet) il s'agira de favoriser la poursuite de la prise d'initiative citoyenne et elle s'adressera à l'ensemble des Beauvaisiens, de manière à encourager la mixité sociale entre les quartiers.

Le comité de sélection des projets, réuni le 7 novembre 2023, a émis un avis favorable concernant les actions suivantes :

Fiche-action n° 1	« Les fêtes de Noël du quartier de Notre-Dame du Thil » - porteur de projet : Association « SOSIE » - représentée par : Monsieur Daniel LANGLET - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 1 377 €
Fiche-action n° 2	« Foot en fête » - porteur de projet : Association « LE CHAMP DES POSSIBLES » - représentée par : Monsieur Bakari SISSOKO - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 1 377 €
Fiche-action n° 3	« Réveillon solidaire 2023 » - porteur de projet : Association « LES QUARTIERS PARLENT A LA REPUBLIQUE » - représentée par : Monsieur Daouda BA - pour ce projet le montant de la subvention s'élève à 1 377 €

Ces 3 projets représentent un financement total de 4 131 €.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 44

13 – BEAUVAIS BOURSE AUX INITIATIVES CITOYENNES

M. LAGHRARI : Merci Monsieur le Maire. Vous connaissez la B.B.I.C. À chaque Conseil Municipal, on a l'occasion de vous présenter un certain nombre de projets qui animent et qui font vivre un petit peu des animations de quartier. Et cette fois-ci, la Commission de sélection des projets, réunie le 7 novembre dernier, vous propose de financer trois actions qui prolongent les fêtes de Noël dans les différents quartiers de la Ville : les fêtes de Noël du quartier Notre-Dame-du-Thil, avec l'association SOSIE ; le Foot en fête, avec l'association le Champ Des Possibles ; et le Réveillon solidaire avec l'association les Quartiers parlent à la République.

Chacune des associations recevra, si vous en êtes d'accord, 1 377 € et ces trois projets-là représentent un financement total de 4 131 €.

MME MARAIS-BEUIL : Oui, je reviendrai un petit peu sur des observations qu'on vous a déjà faites. Pour améliorer cette vision, il serait intéressant que sur les fiches actions, vous nous mettiez la date de dépôt de la demande, parce que voter, à part une, mais il y en a quand même une, c'est déjà passé, l'action est passée, elle était hier. Il serait intéressant d'avoir la date de dépôt des dossiers, ainsi nous pourrions comprendre pourquoi, de temps en temps, et très souvent même, nous avons des dossiers que nous validons ici et dont les actions sont déjà passées. On se demande à quoi on sert, puisque c'est déjà passé, donc nous ne servons à rien dans ces cas-là.

M. LAGHRARI : Madame BEUIL, juste pour vous répondre. Le principe de la B.B.I.C., c'est d'être assez réactif et de permettre aux associations, notamment aux toutes petites associations qui n'ont pas de salariés, souvent, de pouvoir organiser des actions chaque mois ou chaque deux mois, chaque trois mois. En réalité, on fait à chaque Conseil Municipal, donc vous comptez à peu près un mois avant la Commission, la Commission Ville Responsable, et le dépôt du dossier, si vous comptez un mois avant, vous saurez à peu près quand on lance l'appel à projet. Et souvent, les associations, elles s'engagent et nous, on essaie d'être réactif. C'est le principe. Je vous comprends totalement, de voter pour quelque chose qui est déjà passé, franchement, je n'ai rien à dire là-dessus. Mais en même temps, on essaie d'être vraiment à disposition de ces associations, qui en réalité n'ont pas les moyens. Sinon, on arrête la B.B.I.C., c'est un peu le sens de cette bourse.

MME SECK : Ça va être très rapide. Je suis déçue, Madame BEUIL, vous avez piqué ma réplique. Enfin, ce n'est pas possible, ça ne va pas là. Où va-t-on ? Désolée. Oui, je voudrais souligner, parce que je siège aussi à la Commission B.B.I.C. et effectivement, on a quand même les Commissions assez en amont. D'ailleurs, je tiens à rappeler ce soir, on se fait régulièrement la remarque qu'on souhaiterait voir un peu plus de dossiers déposés par des collectifs citoyens. Moi je suis très contente et très fière de pouvoir voter cette délibération ce soir, avec des associations très engagées sur le territoire. Et on espère voir davantage de projets de cette envergure dans la Commission B.B.I.C. qui est une belle création et qui fonctionne plutôt très bien mais, effectivement, avec des délais administratifs j'imagine assez compliqués pour les services.

M. LE MAIRE : Il est vrai que nous avons parfois aussi la question concernant les associations. Et là, concernant les différentes demandes qui sont faites par les associations, on essaie de les convaincre, sur l'année, de prévoir très en amont leurs actions, ne serait-ce que pour des réservations de salles et de postes de subvention.

M. LE MAIRE (suite) : Pour les collectifs citoyens, c'est déjà plus compliqué, parce que souvent, ça émerge comme ça au cours de l'année. Et la volonté aussi de cette B.B.I.C., qu'on a mise en place il y a quelques années, c'était aussi d'être, comme l'a dit notre collègue Mohrad LAGHRARI, le plus possible réactif. Mais on va essayer au mieux. Je comprends votre frustration à devoir voter des délibérations alors que l'action est passée ; ça je suis d'accord. C'est très frustrant en tant qu'élus. Je vais vous demander quand même de voter sur cette délibération. Pas de questions, pas d'avis contraires ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0210

Gestion du stationnement payant sur voirie et hors voirie de centre-ville sous la forme d'une concession

M. Franck PIA, Maire

La Ville de Beauvais est l'autorité organisatrice du service public pour la gestion du stationnement payant sur voirie et hors voirie de centre-ville sous la forme d'une concession.

Dans ce cadre et par délibération du 6 avril 2023, le conseil municipal a décidé de concéder le service public pour la gestion du stationnement payant sur voirie et hors voirie de centre-ville sous la forme d'une concession conformément au Code de la Commande Publique.

La présente procédure de mise en concurrence a pour objet de désigner le futur Concessionnaire de service public pour la gestion du stationnement concernant d'une part environ 2.100 places payantes sur voirie et d'autre part le parc en ouvrage de l'Hôtel de ville (250 places environ) ainsi que le parc en enclos de la place Foch (165 places). Elle intègre également la gestion des consignes à vélos sur voirie.

La durée du présent contrat est de 5 (cinq) ans à compter de la date de prise d'effet qui est fixée au 01/01/2024.

La valeur estimée de la concession est de 5 700 000 €.

La consultation est organisée selon la procédure prévue par les articles L. 1410-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et par les articles L. 3121-1 et suivants et R. 3121-1 et suivants du code de la commande publique.

Conformément aux dispositions de l'article R.3123-14 du Code de la commande publique, l'autorité concédante a décidé de recourir à une procédure ouverte dans laquelle les candidats remettent, en même temps, les éléments relatifs à leur candidature ainsi que leur offre.

Seules les offres des candidats dont la candidature aura été admise seront ouvertes par la ville de Beauvais et analysées par la commission concession.

L'avis d'appel public à la concurrence a été transmis au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, au JOUE et au Moniteur le 16 mai 2023 avec une date de remise des candidatures prévue le 30 juin 2023.

Deux dossiers de candidatures ont été adressés et reçus par la collectivité dans les conditions fixées par l'avis d'appel public à la concurrence.

Les entreprises ayant présenté un dossier de candidature sont, dans l'ordre suivant d'enregistrement des dossiers :

- INDIGO PARK
- FACILITY PARK

La Commission Permanente de C.S.P. a été convoquée pour le jeudi 6 juillet 2023 à 16H30, afin d'analyser les dossiers de candidature et dresser la liste des candidats admis à présenter une offre.

Après analyse des dossiers reçus, la commission, réunie le jeudi 6 juillet 2023, a proposé à Monsieur le Maire la liste des candidats suivants admis à présenter une offre :

- INDIGO PARK
- FACILITY PARK

La Commission de C.S.P. réunie le mardi 5 septembre 2023 à 17h, a émis un avis favorable à admettre les sociétés INGIGO PARK et FACILITY PARK à la phase de négociations.

Les premières négociations en présentiel ont eu lieu le 22 septembre 2023 et les secondes le 18 octobre 2023. Les offres définitives ont été remises le 10 novembre 2023.

À l'issue des négociations, le délégant a choisi la gratuité du stationnement en zone payante le samedi et a retenu les deux variantes prévues au DCE. Ainsi :

- l'ensemble des horodateurs seront remplacés par des équipements neufs,
- le délégataire aura en charge le contrôle du stationnement payant,
- le contrat aura une durée de 5 ans et 4 mois pour prendre en compte les 4 mois nécessaires à la mise en place opérationnelle du nouveau plan de stationnement et des équipements qui l'accompagnent.

Conformément à l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, au terme de la procédure de concession de service public, l'autorité exécutive de la collectivité saisit l'assemblée délibérante du choix du concessionnaire auquel elle a procédé. Le rapport du maire est ainsi transmis et rend compte des principaux éléments de la consultation et expose les motifs du choix du prestataire retenu et l'économie générale du contrat. Ces éléments sont détaillés dans le rapport fourni en annexe.

La société Indigo-Infra présente la proposition la plus avantageuse et répond au mieux aux besoins de la collectivité.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le choix de la société Indigo-Infra comme concessionnaire pour la gestion du stationnement payant sur voirie et hors voirie de centre-ville sous la forme d'une concession pour une durée de 5 ans avec une prise d'effet de l'exploitation au 1er janvier 2024 ;
- d'approuver le projet de contrat de gestion du stationnement payant sur voirie et hors voirie de centre-ville sous la forme d'une concession ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de concession de service public avec la société Indigo-Infra et toutes pièces afférentes à cette affaire ;

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à la majorité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 33

Votes contre : 5

Abstention : 6

14 – GESTION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE ET HORS VOIRIE DE CENTRE-VILLE SOUS LA FORME D'UNE CONCESSION

M. LE MAIRE : Un dossier important pour le cœur de ville, puisqu'il s'agit de valider la nouvelle Délégation de Service Public liée aux conditions de stationnement en centre-ville.

Tout d'abord, je voudrais remercier Victor DEBIL-CAUX, malheureusement empêché, qui a travaillé de manière importante sur ce dossier avec Monsieur TACHON, ici présent. Il a effectué dans ce dossier, ainsi que la Direction Mobilité, un soutien précieux dans cette procédure. J'aimerais également associer à mes remerciements les élus qui ont été impliqués sur ce dossier, je ne vais pas tous les citer mais il y a Sandra PLOMION, Charles également, Vanessa FOULON, Lionel CHISS, mon Premier Adjoint. Et un travail important qui a été mené, un travail de réflexion qui a pu contribuer efficacement à la construction de cette Délégation de Service Public.

Il a fallu en effet faire des choix, et c'est tout l'enjeu, quand on est sur un dossier comme ça, c'est quels choix ? Et au bout d'une belle compétition entre le concessionnaire sortant Indigo et un autre concurrent, qui était également très déterminé, notre choix s'est finalement porté sur Indigo, tel qu'il vous est présenté dans le rapport. Privilégiant, je ne vais pas revenir sur le pourquoi le choix d'Indigo de manière plus précise, mais on pourra toujours y revenir si vous le souhaitez, c'est pour résumer l'expérience et la solidité des propositions qui nous étaient faites.

Lors de mes vœux aux Beauvaisiens, en janvier 2023, j'avais exprimé la volonté d'instaurer en centre-ville une zone bleue gratuite, contrôlée par la mise en place d'un disque de stationnement. C'est aujourd'hui chose faite, et je précise que cette gratuité de 1h30 en cœur de ville ne pourra commencer véritablement qu'à compter du 1^{er} mai. J'avais annoncé, en effet, que je souhaitais le mettre en place au 1^{er} janvier 2024, mais il y a un temps pour mettre en place la signalétique. En ce qui concerne également le stationnement payant, nous allons changer l'ensemble des horodateurs et compte tenu de ces délais, je vous propose que ce ne soit mis en place qu'à partir du 1^{er} mai 2024, ainsi que les tarifs, les conditions de stationnement qui resteront bien sûr inchangées jusqu'à cette date. Ce n'est qu'à compter du 1^{er} mai que les nouveaux changements s'opéreront. J'ajoute que cette gratuité d'1h30 en cœur de ville, en hyper centre, concernera 360 places, soit 230 places supplémentaires par rapport à ce qu'on appelait avant l'anneau orange, qui nous avançait un petit peu vers la gratuité, vu les modalités d'application, et que nous avons mis en place, à l'époque, en 2018. Son ambition est de permettre un accès facilité au cœur de ville et de favoriser une rotation plus rapide des véhicules, puisque l'objectif, effectivement, quand on a une course rapide, c'est de pouvoir se garer rapidement en centre-ville, faire sa course et pouvoir repartir, c'est l'objectif même d'une zone bleue. Et puis, si on veut rester un peu plus longtemps en centre-ville, on peut rejoindre les parkings existants, qui sont payants comme tous les parkings et le stationnement en voirie également. Je précise que le nombre de places gratuites sur l'ensemble du centre-ville est aujourd'hui porté tout de même à 1 200 places, en incluant les parkings de la Gendarmerie, des Maréchaux, mais aussi, j'y compte, le Jeu de Paume, parce que je vous rappelle que le Jeu de Paume, ce sont 2h de stationnement gratuit.

La future zone gratuite de l'hyper centre, dite zone bleue, sera doublée d'une zone payante, dite zone verte, pour tout le reste du centre-ville, ce qui facilitera ainsi la lisibilité et la compréhension des zones de stationnement, vert payant et bleu gratuit. Je le redis au besoin, vert payant, bleu gratuit.

M. LE MAIRE (suite) : J'ajoute qu'en plus des 360 places gratuites de 1h30, j'ai souhaité que nous mettions en place le samedi gratuit, pour permettre ainsi aux habitants de venir facilement faire leurs achats, flâner et profiter de notre hyper centre. Ça veut dire que le week-end, le samedi et le dimanche, c'était déjà le cas avant le dimanche, bien sûr, le centre-ville sera entièrement gratuit, tout ça pour permettre de favoriser les commerçants en centre-ville et offrir un petit peu les mêmes conditions de stationnement qui existent sur les zones commerciales. Parce que souvent, ce que nous disent les commerçants, les gens ne viennent pas en centre-ville parce que, pas uniquement pour ça, mais il faut payer, alors que sur les zones commerciales c'est gratuit. Eh bien, maintenant, ce sera gratuit tout le temps sur le centre-ville, le samedi matin et après-midi. Je tenais d'ailleurs à vous dire que j'ai longuement échangé avec le Président de l'Association des Commerçants, qui m'a fait part de sa satisfaction au regard du déploiement de ces mesures incitatives en faveur de la fréquentation du centre-ville. De surcroît, nous demanderons à l'opérateur choisi de faire fabriquer aussi des disques bleus, que nous distribuerons gratuitement aux commerçants et habitants de notre Ville.

Comme je vous l'indiquais, cette nouvelle Délégation de Service Public s'accompagnera d'un changement d'horodateurs existants actuellement en zone payante, parce que les horodateurs que nous avons aujourd'hui ne sont pas très ergonomiques et n'incitent pas forcément à payer sa place de stationnement, notamment quand ils ne marchent pas ou qu'ils marchent mal, où la lisibilité aussi des informations qui sont données ne sont pas toujours très claires. Vous voyez, ça sent le vécu, parce que moi-même, c'est vrai que j'ai parfois été confronté à cette réalité et je me suis dit là, il faut vraiment qu'on fasse quelque chose. Ils seront remplacés par des équipements beaucoup plus ergonomiques, pratiques et facilement utilisables. On pourra aussi payer avec son portable pour ceux qui sont outillés.

Enfin, je le redis ici, cette nouvelle D.S.P. s'accompagnera d'un renforcement des contrôles effectués par nos A.S.V.P. en zone bleue, afin de garantir la meilleure rotation possible des véhicules et d'oxygéner le stationnement. Je rappelle à toutes fins utiles que l'expérimentation de l'anneau orange gratuit avait permis de prouver que près de 5 véhicules par jour pouvaient stationner sur une même place, ce qui témoignait de la rotation plus rapide que générerait cette zone orange. Enfin, dans la zone verte payante, je vous informe que nous mettrons en place ce qu'on appelle un L.A.P.I., c'est-à-dire la Lecture Automatique des Plaques d'Immatriculation. Mais dans un premier temps, elle se fera de manière préventive et il y aura lieu de se donner le temps de la communication. C'est pour ça que d'ici le 1^{er} mai 2024, il va falloir communiquer sur ces nouvelles conditions de stationnement auprès de nos concitoyens. Il n'y aura pas, pendant cette période préventive de verbalisation, puis dans un deuxième temps, de façon dissuasive, il y aura des verbalisations possibles pour ceux qui n'auraient pas payé leur place de stationnement, et qui sait qu'aujourd'hui, ils sont nombreux. On a 10 % seulement aujourd'hui des Beauvaisiens et d'ailleurs, pas que les Beauvaisiens, qui payent leur place.

Dernier point et non des moindres, qui concerne les prix du stationnement. Nous les avons réajustés. Ils resteront toujours bas à Beauvais, au regard d'autres villes. On a fait le comparatif à ce que l'on peut pratiquer sur les autres villes, notamment du département et aussi dans le reste du pays. Notez par exemple qu'en zone verte payante, l'heure de stationnement reste à 1 €, les 2h restent à 2 €, avec comme idée phare de faire payer plus si on stationne plus.

Voilà mes chers collègues ce que je voulais vous présenter.

M. LE MAIRE (suite) : Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le choix de la société Indigo Infra comme concessionnaire pour la gestion du stationnement payant sur voirie et hors voirie de centre-ville, sous la forme d'une concession pour une durée de 5 ans, avec une prise d'effet de l'exploitation au 1^{er} janvier 2024 ; et d'approuver le projet de contrat de gestion du stationnement payant sur voirie et hors voirie de centre-ville, sous la forme d'une concession ; et de m'autoriser à signer ce contrat de concession de service public avec la société Indigo Infra et toutes pièces afférentes à cette affaire. J'imagine qu'il y a des questions et des remarques.

MME LUNDY : Je vous remercie. On assomme les automobilistes sans développer, bien au contraire, l'offre de transport en commun. Seules les personnes ayant les moyens de se payer une voiture électrique bénéficient d'un traitement de faveur. Vous avez dit justice ? Pour les résidents, le coût annuel passe de 55 à 120 €, soit + 118 %. Et une voiture électrique prend autant de place qu'un véhicule thermique. C'est incroyable, le double pour une voiture et le triple pour deux. J'habite le centre, où me garer gratuitement ? Et je reviens en taxi ? Continuez ainsi, chers dirigeants, les commerces fermeront les uns après les autres. Eh bien, on ira de moins en moins.

Monsieur le Maire, ces mots ne sont pas les miens. Ce sont ceux de Beauvaisiens qui ont découvert dans la Presse les futures modalités de stationnement en centre-ville. Vous pouvez les trouver, ils sont disponibles sur les réseaux sociaux. Il y a un an presque jour pour jour, Monsieur le Maire, vous annonciez en grande pompe, lors de la cérémonie de vœux pour la nouvelle année, la généralisation du stationnement gratuit en centre-ville. Au moment de cette annonce, je n'ai pas hésité une seule seconde, j'ai immédiatement soutenu votre projet, dont je me suis dite très satisfaite, parce que quand un projet est bon pour les Beauvaisiens et pour notre centre-ville, nous avons à cœur d'exprimer notre soutien sans ambiguïté. Le rêve n'est malheureusement pas devenu réalité. Avec la délégation que vous nous proposez, concrètement, une mère de famille qui se gare rue Pierre Jacoby, pour aller faire des courses avec ses deux enfants, bénéficie de 2h de stationnement gratuit. Avec votre nouvelle délégation, elle ne bénéficiera plus que d'1h30 gratuite. Un jeune couple qui habite en centre-ville et partage une voiture, va voir son abonnement mensuel doubler. Une famille qui habite à Saint-Just-des-Marais et qui souhaite se promener, se balader en centre-ville ou profiter d'une terrasse en août, ne paie pas aujourd'hui et devra demain payer. Et en plus, et je crois que c'est un sujet important, parce que c'est écrit noir sur blanc dans les nombreux documents de cette Délégation de Service Public, on va multiplier les contrôles et les P.V. On va multiplier les P.V., parce que c'est écrit, ces hausses de recettes, qui sont inscrites dans la délégation, sont notamment justifiées par la montée en charge du contrôle de stationnement. Voilà comment on arrive à l'équilibre budgétaire sur cette nouvelle délégation pour le stationnement.

Et donc vous avez parlé de la mise en place du système L.A.P.I. Pour que ce soit bien clair pour tout le monde, ce sont ces systèmes de voitures qui sont équipées de caméras qui permettent d'identifier les plaques. Et donc voilà comment on va faire pour augmenter fortement les contraventions. Les gens vont payer plus, vont être contrôlés plus et pour l'attractivité du centre-ville, c'est moins. Le problème de fond et, on l'a bien étudiée cette délégation, c'est que la zone bleue que vous proposez, Monsieur le Maire, c'est du symbole, c'est de l'image et de la com. Votre projet n'est pas d'améliorer l'attractivité du centre-ville, c'est de simplifier la lecture du stationnement, ce qui n'a rien, mais alors, rien à voir. Ce n'est ni plus ni moins qu'un lifting et ça ne règle rien sur le fond et je vais vous dire, c'est même l'inverse.

MME LUNDY (suite) : Je voudrais revenir sur l'historique des débats, sur les modalités de stationnement en centre-ville. Pourquoi ? Parce que vous nous donnez raison d'une certaine manière. Quand nous entendons souvent et encore il y a quelques minutes, malheureusement, que l'opposition n'est pas constructive, que nous serions des grincheux, alors ça je l'ai vu sur certaines prises de position. Vous voyez, on n'arrive pas sur un dossier sans l'avoir travaillé, sans avoir réfléchi et c'est précisément ce qui s'est passé sur le stationnement en centre-ville. Depuis des années, nous vous avons dit ni plus ni moins que ce que le préambule de cette nouvelle Délégation de Service Public écrit. Ce qui est regrettable, c'est que l'obstination dont vous avez fait preuve sur ce dossier, a conduit à ce que nous perdions beaucoup de temps. Peut-être que si de temps en temps vous pouviez écouter, juste écouter, ça permettrait collectivement de progresser. Nous, on croit à l'intelligence collective et au fait qu'ensemble, sur des sujets aussi importants que cela, on peut progresser ensemble.

C'est en 2015 que vous avez décidé de généraliser le stationnement payant à l'ensemble du centre-ville, arguant notamment qu'il fallait résoudre le problème des voitures ventouses, qui était un vrai problème pour le centre-ville. À l'époque, la Gauche et les Écologistes avaient demandé la mise en place d'une zone bleue sur l'ensemble du centre-ville, qui permettait de préserver la gratuité du stationnement, tout en répondant à la problématique des voitures ventouses, puisque c'est limité dans le temps. Vous avez malgré tout voté une Délégation de Service Public début 2017, pour gérer l'ensemble du stationnement payant, y compris le stationnement sur voirie. Et très vite, évidemment, les commerçants se sont plaints parce qu'il y avait des problèmes de fréquentation. Vous avez donc créé, en 2018, le fameux anneau orange, après avoir négocié un avenant qui a coûté 50 000 € de plus par an à la collectivité. Vous voyez, en termes de bon usage des deniers publics, c'était quand même discutable. Et finalement, le préambule reconnaît cela.

La gestion du stationnement constitue une question centrale dans la stratégie politique du cœur de ville de Beauvais. La Ville mène, en effet, une réflexion globale sur le devenir de son centre-ville commerçant, qui peine à capter une clientèle face au développement des zones industrielles périphériques. Je suis assez frappée parce qu'on a eu, il y a quelques semaines de cela, un Conseil Municipal où on a parlé de stratégie cœur de ville et de l'avenir du centre-ville. Et dans ce cadre-là, à l'époque, une époque pas si lointaine que ça, vous nous disiez de ne surtout pas parler de redynamisation du centre-ville, parce qu'il était trop dynamique ce centre-ville, vraiment je reprends vos mots, il était trop dynamique et qu'il ne fallait plus parler de redynamisation et que tout allait bien. Et donc là, le préambule le dit : notre centre-ville peine à capter une clientèle face au développement des zones industrielles périphériques. On n'est pas là pour distribuer les bons et les mauvais points, surtout pas. Simplement, j'ajouterai que ce préambule est quand même bien plus en accord avec la réalité que le débat que nous avons pu avoir à ce moment.

Pour redynamiser notre centre-ville, il est essentiel de faciliter son accès et d'y ramener des Beauvaisiens. Et donc, il faut agir à plusieurs niveaux. D'abord, le premier niveau, c'est effectivement la question de la gratuité dans une ville moyenne, je vois que vous n'écoutez plus, il y a une forme de brouhaha, très bien. D'abord, la gratuité dans une ville moyenne qui puisse être au service d'une politique d'attractivité pour notre centre-ville. Ce qui aurait eu du sens, c'est une zone bleue généralisée, limitée dans le temps évidemment, mais généralisée à l'échelle du centre-ville. On combattrait les voitures ventouses et en même temps, on enverrait un vrai message d'attractivité, notamment vis-à-vis de nos commerçants. Et là, vous appliquez la double peine.

MME LUNDY (suite) : Non seulement tout augmente, et je ne reviens pas sur le débat qu'on a eu sur le Débat d'Orientation Budgétaire, mais vous avez également votre responsabilité, on l'a vu, la T.E.O.M., l'eau, la vie, augmentent, mais en plus, les Beauvaisiens qui résident en centre-ville vont avoir l'augmentation de leur abonnement. Et ce n'est pas un petit sujet, parce que c'est en complète contradiction avec toute l'action Cœur de Ville, qui vise aujourd'hui à repeupler le centre-ville. Donc d'un côté, on nous dit qu'il faut repeupler le centre-ville pour redynamiser notre cœur de ville, et de l'autre, on augmente les prix des abonnements pour les habitants du centre-ville. Donc, on veut faire revenir des habitants dans l'hyper centre et dans le même temps, on leur dit que leur abonnement va augmenter, ce qui est évidemment un message négatif vers tous ceux qui souhaiteraient venir vivre en centre-ville. Et vous voyez, je n'ai pas cherché bien longtemps, je vais vous les apporter, Monsieur le Maire, mais je n'ai vraiment pas cherché longtemps, j'ai anonymisé, mais vraiment, tous les commentaires qui sont revenus, d'habitants du centre-ville disaient cela.

Et le deuxième sujet, le deuxième niveau de réflexion, c'est la question de la gestion de l'espace de stationnement. Avec les projets Cœur de Ville aujourd'hui, qui sont des projets importants, nous l'avons dit, nous avons eu des débats longs, la question de cette redynamisation est essentielle. Il faut se poser la question de l'utilité de cette Délégation de Service Public avec cette concession. On le voit, il faudrait que la commune garde la main, c'est ça qui aurait du sens, parce que dès qu'on délègue, tout projet de modification nécessite de payer un avenant et ces avenants sont hors de prix. 50 000 € de plus par an, ce n'est pas un petit sujet. Et donc on s'ampute d'une partie de nos capacités d'actions, là où au contraire il faudrait une forme d'agilité pour pouvoir répondre au mieux. On s'impuise, on s'ampute de nos marges de manœuvre et tout cela malheureusement se fait au détriment de la mise en place de notre stratégie Cœur de Ville.

Je vous demande de bien vouloir entendre ce que je vous dis, parce que c'est quand même un sujet important et qu'on n'aime pas jouer les Cassandre et qu'on n'est pas là pour ça. Et qu'aujourd'hui, quand l'analyse qui est faite, dans les documents qui nous sont transmis, dit qu'il y a urgence à ramener de la clientèle, à ramener des usagers pour des balades, des promenades en centre-ville, il est important que vous preniez en compte ce qu'on vous dit sur le fait que les dispositions, telles qu'elles sont proposées, risquent malheureusement d'être contre-productives.

MME MARAIS-BEUIL : Oui, tout d'abord, j'ai deux questions à vous poser, Monsieur le Maire. Ces places que nous mettons en zone bleue vont diminuer nos recettes de combien ? Et combien envisagez-vous d'augmentation de recettes par rapport à l'augmentation du tarif ? Est-ce que cela compense ou pas ? Quels sont les chiffres que vous pouvez me donner ?

M. LE MAIRE : Normalement, c'est 130 000 € de recettes fixes, et après, il y a les parts variables en fonction des paiements de stationnement.

MME MARAIS-BEUIL : Effectivement, je pense qu'une zone bleue, pour la redynamisation du centre-ville est une bonne chose, même si mon collègue Charles LOCQUET m'a invitée à venir voir le dynamisme du centre-ville avec lui et que je n'ai pas dû voir la dernière fois et que je retiens toujours son invitation, pour aller voir un centre-ville qui n'est peut-être pas encore aussi dynamique que vous pouviez me le dire à l'époque. Je pense qu'effectivement, on n'a pas les mêmes yeux, mais bon, ce n'est pas grave, ça peut s'arranger. Mais je pense qu'il faut travailler sur plusieurs choses à la fois.

MME MARAIS-BEUIL (suite) : Effectivement, le stationnement est quelque chose d'important, mais améliorer la circulation et j'ai là, spontanément, une proposition à vous faire, comme le font certaines collectivités aux alentours, comme Amiens, c'est de rendre, à ce moment-là, gratuit des transports en commun le week-end, et principalement le samedi, afin d'améliorer la venue des Beauvaisiens en centre-ville pour venir redynamiser ce centre-ville nécessaire. Parce que 360 places, je pense, en zone bleue, c'est à mon avis pas assez suffisant. Il y a à travailler sur beaucoup de choses à la fois et je pense que cette zone est trop petite, donc je vous propose d'envisager également la gratuité des transports en commun pour la période du samedi.

M. PIA : La question de la gratuité, je vais botter en touche. La gratuité des transports en commun, là c'est un sujet qui va forcément concerner la Communauté d'Agglo. Mais bon, ça fait partie des propositions.

M. CHISS : Oui, je voudrais répondre à Madame LUNDY. J'ai un peu de mal à comprendre la cohérence de vos propos Madame LUNDY, puisque, en début de Conseil Municipal, vous nous avez fait des reproches sur la politique de marchabilité de la Ville. Maintenant, vous incitez, vous voulez nous pousser à inciter les voitures à venir plus en ville et à stationner, je ne comprends pas trop. Pour faire simple, aujourd'hui, cette politique que nous mettons en place, ce sont 2 000 places gratuites, en intégrant celles du Jeu de Paume, à moins de 10 minutes à pied du centre-ville, et dont celles évidemment du centre. Mais quand je dis à moins de 10 minutes à pied, c'est-à-dire 2 000 places gratuites, à moins de 10 minutes à pied du centre-ville, dont bien sûr celles qui sont dans l'hyper centre. Donc 10 minutes à pied du centre-ville. Pour des gens, on est tout à fait d'accord d'ailleurs, qui prônent la marchabilité et le vélo, 10 minutes à pied du centre-ville, avec 2 000 places gratuites, je ne suis pas sûr qu'on ait benchmarké, mais je ne suis pas sûr qu'il y ait beaucoup de villes qui aient 2 000 places gratuites à 10 minutes à pied maximum du cœur de ville d'abord. Ensuite, j'ai une question à vous poser Madame LUNDY. Est-ce que vous êtes pour les excès de vitesse ou pour la fraude fiscale ? Est-ce que c'est quelque chose que vous incitez à faire ?

MME LUNDY : Je n'ai jamais eu de problèmes fiscaux.

M. CHISS : Ce n'est pas ce que je veux dire. Vous vous sentez visée Madame LUNDY, ce n'est pas ce que je voulais dire. Non, simplement, je suis surpris que dans vos propos, quelque part, vous incitez les Beauvaisiens à ne pas payer leur stationnement. La L.A.P.I., elle ne rapportera rien si les Beauvaisiens et tous les gens qui viennent à Beauvais, comme dans toutes les villes d'ailleurs, payent régulièrement leur stationnement. Quel est ce sujet ? On a un sujet aujourd'hui, on considère que les gens ne payent pas suffisamment leur stationnement à Beauvais, pour plein de raisons. On pense qu'avec de la communication, avec des nouveaux moyens, puisqu'il va y avoir des investissements très importants, notamment on va changer tous les horodateurs, monsieur le Maire en a parlé, on va mettre en place des QR codes qui vont permettre d'accéder à des horodateurs virtuels. On va donner les moyens aux gens qui, moi je pense, mon avis c'est que la plupart des gens sont honnêtes, donc les gens qui sont honnêtes payent leur stationnement. Donc s'ils payent leur stationnement, la L.A.P.I. va tourner pour rien, puisque les gens auront payé leur stationnement. En tant qu'élu, en tout cas, je paye mon stationnement aujourd'hui. Et je pense qu'on est plein autour de la table à payer notre stationnement.

M. CHISS (suite) : Si on paye son stationnement, on n'a pas de contravention. Cette peur que vous agitez, de dire « oui, ah là là, vous allez vous faire matraquer par les contraventions et par les forfaits post-stationnement », non, si les gens payent leur stationnement, moi je ne vois pas de sujet. D'autant qu'il faut le dire, derrière le système L.A.P.I., il y a un être humain qui va contrôler systématiquement ce qu'il va se passer pour éviter notamment, parce que ça peut arriver, des verbalisations qui ne seraient pas cohérentes avec la réalité de la situation. Je peux prendre un exemple. Une personne P.M.R., qui ne pourrait pas accéder à l'horodateur ou pour plein de raisons, ne paierait pas son stationnement, en tout cas ne mettrait pas le ticket qui l'exonère de payer son stationnement, parce que c'est comme ça que ça fonctionne, s'il a sa carte « handicapé » sur son pare-brise, la personne qui sera derrière et qui va recevoir la notification éventuelle de L.A.P.I. pourra regarder, grâce à la caméra, si la carte « handicapé » est derrière le pare-brise et donc pourra immédiatement enlever le forfait post-stationnement. Vous voyez, on a réfléchi, on ne fait pas n'importe quoi. Il y aura toute une procédure qui sera écrite, en coordination avec le Maire, la doctrine, qui permettra justement de travailler sur la gestion de ce sujet. Je pense que vous agitez une peur, à mon avis, qui n'est pas réelle.

Enfin, je voudrais terminer sur les tarifs. C'est vrai, mais c'est un peu le même débat que tout à l'heure. Mehdi RAHOUI l'a dit très bien. Comment on paye ? Comment fait-on ? On propose de la gratuité supplémentaire. Je le répète, 2 000 places gratuites à moins de 10 minutes à pied du cœur de ville, dont une zone bleue d'1h30, pour favoriser la rotation des véhicules, oui, ça a un coût Madame BEUIL, vous avez raison. En contrepartie, on met des moyens pour que les gens puissent plus facilement payer leur stationnement, puisque ça nous a été reproché, ça a été reproché au délégataire, qu'il était difficile de payer son stationnement à Beauvais, parce que le matériel n'était pas de bonne qualité, donc on corrige ça. Et oui, on réaugmente légèrement les tarifs, très très loin, je pourrai vous donner les éléments, du tarif des communes de taille équivalente. Et effectivement, cette augmentation surtout un peu plus importante sur la deuxième voiture des résidents, je crois que ça concerne 100 voitures. Par contre, l'augmentation de ces tarifs, ça génère 84 000 € par an de recettes supplémentaires. Sur 5 ans, plus de 400 000 €, qui nous permettent, justement, de pouvoir augmenter le nombre de places gratuites. Tout ça, c'est un équilibre que nous avons trouvé. Comme l'a dit monsieur le Maire, ce sont des choix, et les choix budgétaires, quand on est en responsabilité, oui, des fois il faut du courage. Nous, on a le courage, on est transparent. Je pense qu'on assume ce qu'on fait mais tout ça, c'est pour donner plus de dynamisme et de possibilités aux gens de se garer facilement à Beauvais et faciliter la vie de nos commerçants.

MME LUNDY : Je vous remercie. Monsieur le Premier Adjoint, vraiment j'ai l'impression de sentiments contrariés de votre part à mon égard. Et donc je veux rétablir quelques faits, que vous n'imaginiez pas que nous n'avons pas travaillé les différentes modalités de cette Délégation de Service Public. Vous nous dites que, finalement, c'est de l'écologie, il faut encourager la marchabilité. Le stationnement en centre-ville, vous avez dit « j'encourage les voitures en centre-ville », c'est bien ça ? Vous hochez la tête, c'est peu ou prou ce que vous avez dit. C'est scabreux comme argument. C'est scabreux parce que c'est la philosophie de l'attractivité du centre-ville qui est au cœur de ce dossier. Si on traite aujourd'hui de la gratuité du stationnement, c'est parce que, et ce n'est pas moi qui le dit, c'est vous, ce sont les documents qui ont été donnés, c'est le préambule qui explique qu'aujourd'hui, il faut faciliter l'accès par tous les moyens, au centre-ville.

MME LUNDY (suite) : Parce que c'est ce qui permettra d'avoir une hausse de la fréquentation et ce qui permettra de mieux répondre aux attentes de nos commerçants mais aussi des habitants de la Ville qui ont envie de plus se retrouver dans leur cœur de ville. Et donc une politique de mobilité efficace, c'est une politique de mobilité qui a joué à tous les niveaux. Vous ne pouvez pas d'un côté, vous allez dire encore que c'est l'Agglomération mais c'est un sujet d'Agglomération, vous ne pouvez pas avoir une politique de bus qui manque complètement d'ambition, qui n'est pas gratuite. Je rejoins ce qui a été dit, parce que ça fait quand même un certain temps qu'on porte cette proposition. Mais avoir d'une part une politique de bus et de transports en commun qui n'est pas efficace et qui ne répond pas, au quotidien, aux attentes grandissantes d'une partie de la population. Avoir des pistes cyclables qui progressent, qui sont de plus en plus nombreuses, mais qui sont encore très discontinues, à l'échelle de la Ville, vous ne pouvez pas non plus dire le contraire. Et considérer qu'en plus, vous pouvez vous dédouaner de faciliter l'accès par du stationnement en centre-ville. Ça ne fonctionne pas. Si on veut par tous les moyens ramener des Beauvaisiens en centre-ville et en cœur de ville, alors il faut agir sur tous les leviers. Et agir sur tous les leviers, c'est aussi agir sur la gratuité du stationnement en centre-ville. Et la gratuité du stationnement, il faut le dire, avec cette nouvelle Délégation de Service Public, qui change un peu, parce que contrairement à ce que vous avez dit, maintenant nous n'aurons plus 2 heures de stationnement gratuites, nous aurons 1h30 pour les places qui existaient déjà. Et donc c'est toute cette philosophie qu'il faut mettre en place, parce que nous sommes assez conscients de ce qu'est la réalité aujourd'hui aussi des attentes des Beauvaisiens, pour pouvoir se déplacer en centre-ville et y revenir.

Les commentaires que je vous ai lus, ce n'est pas moi qui les ai écrits. Ce sont des gens que je ne connais pas, pour certains, pour la plupart même, qui ont réagi à des choses qu'ils ont lues. Nous n'agitons pas les peurs. Nous travaillons sur le fond de ce dossier.

Sur la question des P.V., s'il vous plaît, d'abord, avant de donner des leçons, on balaye devant sa porte. Cela vaut pour l'intégralité de votre majorité. Mais ensuite, on ne peut pas aujourd'hui dire que, a priori, comme les gens vont payer, il n'y aura pas de hausse des P.V., ce n'est pas possible. Puisque, c'est écrit, là encore tout est écrit, on prévoit une hausse des recettes, ce qui veut bien dire qu'on prévoit qu'il y ait plus de P.V. demain. C'est dans le modèle d'équilibre financier de cette D.S.P. C'est écrit à la page 14. Je vous invite à relire le document. Vous ne pouvez pas dire qu'a priori tout va bien se passer, ce ne sera pas le cas, puisque c'est déjà anticipé et c'est déjà annoncé. Évidemment qu'il y a une forme d'inquiétude, parce qu'il ne faudrait pas que tout ça contribue un peu plus à faire en sorte que certains Beauvaisiens renoncent à venir en centre-ville. Et c'est la seule chose, c'est la seule raison aujourd'hui de notre mobilisation sur le sujet. Parce que la question de la mobilisation et de l'accès, c'est une question centrale. Je crois que c'est un sujet important, vous avez dit « vous ne faites pas de propositions ». Qu'est-ce que vous racontez Monsieur CHISS, vous ne m'écoutez pas. Vous ne nous écoutez pas. Je vous ai parlé de la question de la gestion. On a toujours été très clair sur le fait que nous voulions une gestion directe de tout ce qui concernait le stationnement. Pourquoi ? Pour garder nos marges de manœuvre. Parce que j'entends ce que vous avez dit sur « ah oui, mais on est en responsabilité, il faut gérer. Vous, vous n'avez pas de contre-propositions ». La preuve, la zone bleue est une contre-proposition que portent la Gauche et les Écologistes, depuis un certain nombre d'années. Comme quoi, vous pouvez aussi nous rejoindre sur un certain nombre de positions. Mais, très concrètement, quand je vous dis que le sujet n'est pas seulement la gratuité, et je parle aussi de la question de la gestion, c'est parce que c'est au cœur de la question.

MME LUNDY (suite) : Pouvez-vous, Monsieur le Maire, je crois que nous avons discuté de pas mal de choses, mais pouvez-vous prendre un engagement, c'est celui que nous n'aurons pas d'avenants qui auront des surcoûts pour notre collectivité ? Pouvez-vous nous dire, ce soir, que vous vous engagez à ce qu'il n'y ait pas de surcoûts au terme de cette Délégation de Service Public et que nous n'aurons pas des avenants hors de prix, comme nous avons eu, par le passé ?

M. LE MAIRE : Madame LUNDY, je n'ai pas à prendre un quelconque engagement. On ne va pas jeter des plans sur la comète. Moi, ce que je voudrais quand même vous dire, C'est vrai qu'on est sur un sujet qui est compliqué, qui est difficile. Et comme l'a dit mon Premier Adjoint, il y a des moments où il faut prendre des décisions qui soient courageuses. Ça a été dit tout à l'heure, 2 000 places gratuites qui, normalement, doivent faciliter l'accès au centre-ville et de faciliter la rotation des voitures. C'est tout l'enjeu de cette Délégation de Service Public que nous avons enrichie par des mesures. Nous avons voulu simplifier la question du stationnement.

Et concernant la question que vous évoquez sur l'augmentation des P.V., mon objectif n'est pas que les P.V. augmentent, justement. L'objectif, c'est que, par rapport à ce L.A.P.I. qui va être mis en place, et les contrôles forcément plus importants qui auront lieu, que les Beauvaisiens soient désormais convaincus, Beauvaisiens et d'ailleurs parce qu'il n'y a pas que des Beauvaisiens qui viennent en Ville, en tout cas les usagers du centre-ville soient convaincus qu'il est maintenant plus que nécessaire de payer son stationnement. Puisque comme je l'ai dit, seulement 10 % des gens, aujourd'hui, des usagers, payent leur place de stationnement, ce qui est quand même un souci, parce que, ou alors il faudrait multiplier par je ne sais combien le nombre d'agents municipaux, ce qui, budgétairement, nous poserait un vrai souci, que les recettes ne représentent que 14 %, les recettes de stationnement en voirie. À un moment donné, effectivement, si on veut recueillir des recettes, des recettes qui peuvent servir aussi à des questions que vous défendez vous-mêmes, qui ont trait à l'environnement et à la question des mobilités douces, parce qu'on peut tout à fait imaginer, en lien avec la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, on parlait de la question du plan vélo, que l'on puisse alimenter ce budget pour favoriser les mobilités douces. Et vous êtes vous-même partie prenante pour cet objectif, vous l'avez dit d'ailleurs vous-même Madame LUNDY. L'idée, c'est aussi d'accélérer cette question, la marchabilité, comme c'était dit dans le cadre du développement durable, ça fait aussi partie de ces objectifs. Comment rendre notre Ville plus attractive pour la question des mobilités douces.

Et quand vous parlez d'augmentation des tarifs, on va quand même faire un petit comparatif. Il se trouve que j'ai quelques chiffres devant les yeux. Voyez-vous, à Compiègne, par exemple, une ville qui est sur le département de l'Oise, 30 minutes c'est 1,30 € sur les parkings. Je voulais plutôt vous parler des tarifs voiries, on est sur des tarifs beaucoup plus élevés que ce qui est pratiqué à Beauvais. Mais sur la voirie, par exemple, 1h de stationnement à Compiègne, c'est 1 €. Beauvais, on est à 1 €. Donc on est sur les mêmes tarifs. Et si on compare avec Évreux, on est exactement sur les mêmes tarifs, c'est une ville de population à peu près identique à Beauvais. Quand on se compare, on se rend compte qu'on n'est pas trop loin de la vérité des tarifs qui sont pratiqués dans les autres villes.

Maintenant, concernant la question des résidents, c'est vrai, de 5 € actuels, on va passer à 10 € pour un véhicule, par mois bien sûr, et pour le deuxième véhicule, on passe de 10 € à 30 €. Si je regarde ce qu'il se passe, par exemple à Compiègne, il y a deux zones à Compiègne, zone orange, on est à 30 € pour un véhicule, et à 60 € en zone rouge.

M. LE MAIRE (suite) : Et il n'y a pas, a priori de deuxième véhicule possible. Sur la ville d'Évreux, j'ai 16 € pour le premier véhicule, nous, nous sommes à 10 €. Et sur le deuxième véhicule, on est à 16 € également. Par contre, là, on est, effectivement, dans une situation plus favorable mais par contre, les professionnels payent beaucoup plus.

C'est un jeu d'équilibre que de travailler sur cette Délégation de Service Public, d'équilibre entre avoir du stationnement gratuit, on a quand même 2 000 places, avoir du stationnement payant, parce qu'il faut bien qu'il y ait quelques recettes, et ça fait aussi partie des décisions que nous avons à prendre sur l'augmentation des tarifs, et puis des recettes qui doivent nous permettre de pouvoir investir pour renforcer les mobilités douces, parce que c'est, je ne vous le cache pas, mon objectif.

MM MARAIS-BEUIL : Lorsque nous avons commencé à débattre sur cette Délégation de Service Public, je vous avais demandé ce qu'allaient devenir les A.S.V.P. de notre collectivité. J'aimerais en savoir un peu plus, que vont-elles devenir ?

Ensuite, il me semble, Monsieur le Maire, que vous nous avez dit que cela ne prendrait effet qu'au 1^{er} mai 2024. Or, dans la délibération, vous avez laissé au 1^{er} janvier. Il y a une petite erreur, je pense, dans la délibération.

M. LE MAIRE : Je vais vous répondre très directement. La Délégation de Service Public commence effectivement au 1^{er} janvier, mais les mesures ne sont mises en place qu'au 1^{er} mai. Mais on est obligé d'avoir ce délai de 4 mois pour préparer les esprits.

Et la première question, c'était sur les A.S.V.P. Il n'y a pas de modification au niveau des effectifs, nous en avons 6, je crois, leur charge ce sera de contrôler la zone bleue. Pour que la zone bleue marche, il faut qu'il y ait des contrôles pour permettre la rotation des véhicules, sinon, on sait comment ça se passe. S'il n'y a pas de contrôles, forcément, il mettra son disque sans forcément respecter les horaires d'1h30.

MME LUNDY : Je vous remercie Monsieur le Maire. Ma question sur l'avenant n'est pas anodine parce que, aujourd'hui, ce qui n'est pas compréhensible, c'est cet entêtement à vouloir absolument une Délégation de Service Public, alors que nous pourrions parfaitement, c'est une contre-proposition que nous avons faite à plusieurs reprises, nous pourrions parfaitement envisager de gérer ça directement de manière publique. Pourquoi est-ce que je vous dis cela, parce qu'évidemment nous allons avoir des avenants, évidemment, et cela va avoir un coût, cela va avoir un coût pour les Beauvaisiens. Non seulement, on a une situation qui ne va pas forcément s'améliorer, mais en plus, pour essayer de corriger le tir derrière, cela va nous coûter cher. Je ne comprends pas cet entêtement à refuser coûte que coûte de faire autre chose qu'une Délégation de Service Public, parce qu'on voit déjà les effets de bord. La question de la gratuité en août, ce n'est pas un petit sujet, parce que la réalité de ce sujet, c'est que jusqu'ici, c'était gratuit en août, ce qui était quand même fort agréable pour un certain nombre de Beauvaisiens qui ne partent pas en vacances ou qui sont juilletistes, mais surtout qui ne partent pas en vacances, qui n'habitent pas en centre-ville, pour pouvoir venir en centre-ville. Si ça ne peut pas être conservé la gratuité en août, c'est tout simplement parce que comme vous passez sur une Délégation de Service Public, vous êtes obligé d'équilibrer. Et donc le délégataire vous dit plus de gratuité en août, parce que si on fait la gratuité en août, je ne suis plus à l'équilibre.

MME LUNDY (suite) : Et donc on perd nos marges de manœuvre. Et nous aurions pu, si nous étions en gestion publique directe, nous pourrions conserver la gratuité en août. Et nous aurions cette latitude, c'est ce que je ne comprends pas, c'est pour ça que je me permets de réinsister, Monsieur le Maire. Mais aujourd'hui, nous aurions tout à gagner à gérer directement le stationnement. En sachant que le problème, et je parle sous contrôle de Madame CAYEUX, en 2015 des voitures ventouses pourrait être parfaitement réglé par l'existence d'une zone bleue limitée dans le temps généralisée. Et c'est vraiment l'argument qui avait fait que nous en étions sortis. Et sur la gestion du stationnement sur voirie, elle a été longtemps municipale. C'est assez récent, je crois que c'est suite à la loi Maptam, pour être un peu précise. Mais c'est assez récent, finalement, que nous ne gérons plus le stationnement sur voirie. Donc nous pourrions très bien revenir à ce format, à ce modèle, et vraiment, ça aurait du sens pour le développement et l'attractivité de notre cœur de ville. C'est à la fois une mesure qui serait efficiente et qui, en même temps, permettrait vraiment de faire des choses avec nos commerçants. Je vous redemande, c'est une proposition, une contre-proposition, d'étudier cette question, plutôt que de vous enfermer dans une Délégation de Service Public, qui nous coûte la gratuité en août et qui, en plus, va avoir des effets de bord et va nous coûter plus cher, avec des avenants demain.

M. LE MAIRE : Je vais laisser la parole à Monsieur CHISS, mais on sait que vous êtes réfractaire aux Délégations de Service Public. Et croyez bien que quand on fait l'analyse de toutes les villes voisines du Département, elles sont toutes en Délégation de Service Public sur les questions de stationnement, quelle que soit d'ailleurs l'étiquette politique.

M. CHISS : Oui, rapidement Monsieur le Maire. Je vais juste dire, d'abord je ne voudrais pas laisser croire qu'on a choisi ça comme ça sans suivre une procédure. Il y a une procédure pour le choix du mode de délégation, qui a été respectée, à laquelle d'ailleurs l'opposition a participé, avec des Commissions qui se sont réunies. Le choix du mode de délégation a été fait de manière éclairée. On avait un A.M.O. qui nous a accompagnés et on a fait les choses de la manière la plus sérieuse possible.

Deuxièmement, Madame LUNDY, je sais que vous n'aimez pas le privé mais quand même, à un moment donné, vous savez bien que si nous étions en régie directe, nous devrions engager des moyens considérables qui sont aujourd'hui engagés par le délégataire, que ce soit en fonctionnement ou en investissement. Aujourd'hui, c'est le délégataire qui porte ces moyens en fonctionnement et en investissement. Il n'y aurait aucune économie réalisée, si ce n'est l'obligation pour nous de mettre en œuvre ces moyens, certainement de perdre, c'est un métier, ce sont des métiers difficiles, c'est un métier à part entière, c'est pour ça d'ailleurs qu'il est délégué dans beaucoup de collectivités, parce qu'il y a des gens qui savent faire, ils font ça bien et ils sont efficaces. Je pense que les économies, c'est un argument fallacieux, la gratuité du mois d'août, ce n'est pas du tout un sujet d'équilibre financier, pas du tout, Madame LUNDY. On a juste considéré que la gratuité du mois d'août, finalement, elle bénéficiait assez peu aux Beauvaisiens, qu'il y avait beaucoup de voitures ventouses qu'on constatait réellement dans le cœur de ville à ce moment-là, et que ça ne contribuait pas particulièrement au dynamisme du cœur de ville d'avoir la gratuité au mois d'août. C'est pour ça qu'on a réinstauré le payant, préférant justement rendre l'intégralité de tous les samedis gratuits qui, à notre sens, par contre, aura un impact beaucoup plus important sur l'attractivité du cœur de ville.

M. CHISS (suite) : Mais je pense que vous inversez le sujet. L'attractivité, ce n'est pas le stationnement. L'attractivité, c'est tout le reste, tout ce que nous faisons à côté, toutes les animations, tous les programmes culturels, les concerts, les marchés de Noël, le travail de la culture, de la Direction de l'Évènementiel, de la Direction du Sport, tout ce que nous faisons pour animer le cœur de ville et, évidemment, de Charles LOCQUET et de Vanessa FOULON sur le développement du commerce en cœur de ville. Charles le redira peut-être, mais on a quand même un taux de vacances qui est le plus faible historiquement sur le cœur de ville. C'est ça l'attractivité. Et l'attractivité du cœur de ville, elle existe. Le stationnement, c'est un outil d'accompagnement de l'attractivité et nous considérons que la délégation telle qu'elle est faite aujourd'hui, elle va contribuer à accompagner ce dynamisme du cœur de ville qui n'est pas lié directement au stationnement.

Juste pour vous dire aussi un petit élément technique quand même, sur la zone bleue. Si nous ne mettons pas en place la zone bleue, nous aurions 2 véhicules par jour sur les places. Aujourd'hui, avec la zone bleue, nous envisageons 5 véhicules par jour et c'est ça qui est le plus important. C'est que ça, ça fait 2,5 fois plus de consommateurs potentiels pour les commerçants du centre-ville. C'est ça l'enjeu. Et sur 200 places de plus, grâce à la mise en place de la zone bleue. Gratuité du samedi plus zone bleue, c'est ça quand même l'enjeu majeur et les arguments, le reste ça n'est pas vrai.

M. MATURA : Je voudrais quand même voir le positif un peu dans tout ça, parce que je suis surpris que l'incitation à l'utilisation des véhicules électriques ne soit pas félicitée, puisque c'est ce qui est dans cette délégation bien mis en avant, une volonté de proposer aux Beauvaisiens. Même si on sait qu'effectivement, aujourd'hui, les véhicules électriques sont à un tarif supérieur mais enfin, on voit que les choses évoluent à ce niveau-là et je pense que la mesure va dans le bon sens, même si je ne suis pas un fou furieux de la voiture électrique, parce qu'il y a d'autres modes de déplacement à promouvoir et notamment les déplacements doux.

Et aussi, la deuxième chose que je voulais faire remarquer, c'est que les stationnements vélos seront encore gratuits. On peut parler de la voiture tant qu'on veut, mais il y a évidemment d'abord la marchabilité, comme vous l'aviez dit tout à l'heure, Madame LUNDY, mais également les déplacements à vélo qu'il faut promouvoir et agissons tous ensemble dans ce sens, s'il vous plaît.

M. LOCQUET : Merci beaucoup. Comment vous dire, je suis bien content ce soir, parce que ça va être beaucoup plus facile demain pour nous avec Vanessa quand on va aller faire nos courses de Noël. Parce que, quand Monsieur le Maire nous a demandé de travailler sur cette Délégation de Service Public, juste sur cette partie attractivité commerciale, on a fait comme on fait d'habitude avec Vanessa, on est allé faire le tour des commerçants, on a pris rendez-vous, on fait comme on fait régulièrement, on s'est posé autour d'une table, on a repris nos études, à la fois de consommateur, mais aussi les études qu'avait fait l'association Beauvais Shopping, juste avant le Covid. Et on a dit on a la possibilité de faire quelque chose. On peut ouvrir sur de nouveaux systèmes. Et la seule question, et vous avez raison les uns les autres, c'était l'attractivité. La première chose que nous disent les Beauvaisiens c'est « c'est payant ». Ce n'est pas « j'ai un manque de place », c'est « c'est payant ». Et quand il s'agit, le samedi matin, de prendre enfants et famille et d'aller refaire un choix de consommation, aujourd'hui vous pouvez vous dire « pfff, attend, on va où là ? On va en centre-ville, mais on va payer ou alors, est-ce qu'on va dans la zone ? ».

M. LOCQUET (suite) : Je suis désolé de le dire, même si je suis convaincu qu'aujourd'hui, évidemment, l'attractivité d'une ville commerciale c'est la totalité et qu'à la fois, on ne peut pas opposer le centre-ville face aux zones commerciales, mais il y a une réalité. Elle est que quand vous avez vos choix d'aller vous stationner, et d'ailleurs, c'est pour ça que, à l'Agglo, Loïc travaille sur la manière dont on peut encore verdir davantage les problématiques des zones commerciales, c'est un parking géant. C'est-à-dire qu'on y va, on s'installe 1, 2, 3, 4, 5, 10 voitures. Et d'ailleurs, on se rend bien compte aujourd'hui que les commerces qui demandent 1h maximum en zone peinent, et c'est pour ça que malheureusement, on a eu des fermetures, parce que vous n'arrivez pas à vous stationner aujourd'hui en zone extérieure. C'est une problématique. Le samedi après-midi, si vous allez dans la zone, vous ne pouvez pas vous stationner. Alors, du coup, le consommateur, il dit quoi ? Il dit « moi je veux bien venir en ville si c'est gratuit ». C'est juste, c'est simple. Et c'est ce qu'il dit à son commerçant. Son commerçant, il dit « oh là là, pfff, c'est payant, je me suis encore emmerdé, je n'arrive pas à mettre les trucs ». Quel que soit l'âge, et moi ça m'est arrivé le premier, c'est toujours très compliqué, il faut noter le truc etc. Du coup, qu'est-ce qu'on a dit ? Ok, on a dit au Maire « et si on dit le samedi c'est gratuit ». C'est ça qui va rester dans la tête des Beauvaisiens. C'est ça qu'ils vont se dire les consommateurs. « Attends, mais le samedi, en Ville, c'est gratuit. » Maintenant, c'est gratuit ! Il n'y a pas à se poser la question de quoi que ce soit, c'est gratuit. Ça c'était la première des choses. « Le samedi gratuit s'il vous plaît ». Merci Monsieur le Maire. Après, ils nous ont dit « la zone bleue ». Alléluia ! L'opposition nous a dit pendant des années « la zone bleue ». Certes, elle n'est peut-être pas aussi vaste qu'on pouvait l'imaginer, mais la zone bleue, Lionel l'a dit tout à l'heure très justement, c'est 5 rotations, on le sait. En moyenne nationale, c'est 5 rotations, ça veut dire que sur le nombre de places qui vont être proposées, ce sont 1 800 voitures, pardon, je suis désolé mais en l'occurrence, c'est toute l'ambiguïté d'ailleurs du truc, c'est qu'à la fois, vouloir privilégier des solutions douces et en même temps, on a une nécessité, pourquoi ? Parce que je l'ai expliqué tout à l'heure à des collègues, le consommateur, il est de l'Agglo, il est Beauvaisin, il n'est pas que Beauvaisien, et quand il vient à Beauvais, il ne vient pas simplement des quartiers, il ne vient pas que du centre-ville, il vient de l'extérieur, parce qu'il vient faire ses courses à Beauvais, il choisit de venir à Beauvais. Et on va lui dire « toi qui habites... », et c'est le cas aujourd'hui, « à Grandvilliers, à Crèvecœur, à Auneuil et même à Clermont, viens à Beauvais le samedi, c'est gratuit ». Le samedi, à Beauvais, c'est gratuit. Et je pense que ça c'est important, parce que l'autre chose qu'on nous demandait, c'est non seulement on voulait que ce soit gratuit, mais en plus qu'il y en ait plus. Et on a dit à l'Association des Commerçants, ce sont 200 places de plus gratuites. Mais sur l'attractivité, moi aussi j'ai lu les commentaires sur l'Observateur de Beauvais, et la plupart, pour ne pas dire 98 % des commentaires, c'est surtout, c'est une problématique de déséquilibre entre la voiture verte électrique, quand même la grande majorité, mais je n'ai pas vu quelqu'un qui nous a dit « avec l'anneau bleu et la gratuité, je ne viendrai plus consommer en Ville ». Ce n'est pas possible. C'est gratuit. Comment ? J'entends bien. Peut-être que c'est dit, peut-être bien que c'est dit, mais enfin. Avant, vous deviez payer, ça paraît quand même d'une logique implacable. Si avant, vous deviez payer, que le premier frein du consommateur pour ne pas venir en Ville, c'est de payer et que là on vous dit « maintenant, Madame, Monsieur, c'est gratuit ». Du coup, forcément je viens plus. Et non seulement je satisfais mon consommateur mais en plus c'était la demande, et la première demande de l'Association des Commerçants.

M. LOCQUET (suite) : Et heureusement que cette zone bleue permet plus de rotation. D'abord, quand je dis c'est gratuit, c'est gratuit partout. C'est-à-dire que le samedi, ce sera gratuit partout, gratuit dans le cœur de ville, mais gratuit au bord du cœur de ville. Et là, quand ce sera gratuit à 500 m du cœur de ville, je pense qu'on aura un petit peu de bouchons, parce qu'on n'aura pas la même rotation, évidemment, et pourtant ce sera gratuit. C'est tout l'enjeu de ce système, c'est de dire, et c'est ce qu'on va dire aux commerçants, il n'y a plus maintenant d'arguments pour ne pas venir consommer en centre-ville, ce n'est plus possible, puisque de toute façon, vous avez cet anneau bleu, que vous avez plus de places qu'il n'y en avait auparavant et qu'en plus, le samedi c'est gratuit.

MME LUNDY : Monsieur LOCQUET, vous êtes un communicant, ah mais vous êtes un bon communicant, attendez, je tiens à vous en féliciter et puis en plus, ça rime, vous voyez. Donc en plus, vous avez un argument supplémentaire. Mais vous permettrez, on a lu les quelques 200 pages du document et je crains que dire « le samedi c'est gratuit » soit un peu réducteur par rapport à l'intégralité de ce qui est proposé dans cette D.S.P. La communication a évidemment du bon. Vous entendrez aussi qu'il faille un peu rentrer dans le dossier et être précis sur un sujet aussi important que celui-ci. Et puis finalement, je vais vous dire, merci, vous avez répondu un peu aux interrogations qu'il y avait chez certains de vos collègues. Évidemment qu'une politique d'attractivité et le fait de vouloir faciliter l'accès au centre-ville, c'est une politique qui doit agir sur tous les plans et aussi sur la gratuité du stationnement et sur la facilité d'accès en voiture. C'est la facilité d'accès de toutes les manières possibles. Vous savez, j'ai une forme de constance. Il paraît que je n'aime pas le privé, ce qui est, je crois en plus, parfaitement faux, Monsieur CHISS, mais puisque ça vous plaît de le penser, j'espère que certains collègues de la Commission de Développement Économique de l'Agglomération, en tout cas, ne laisseront pas dire que je n'aime pas les entreprises, parce qu'eux savent que c'est un mensonge. Mais je vais vous dire une chose, aujourd'hui, je reprends ce que j'avais dit quand on m'a interrogée, il y a un an jour pour jour, le jour de votre intervention, Monsieur le Maire, dans la presse et je me suis dit, c'était dans mon projet municipal et j'en suis très très contente, il n'y en a pas eu qu'un mais, j'en suis très très contente, parce que la zone bleue et le stationnement gratuit étaient des propositions fortes et importantes pour nous. J'avais ajouté « il faut la zone bleue pour maintenir les flux, mais il faut investir aussi massivement dans les pistes cyclables et dans la gratuité des transports publics. Et si on arrive à maintenir ces trois actions de front, on arrivera à recréer du flux en centre-ville ». Je ne change pas un mot, je ne change pas un mot. Je m'en félicitais énormément. Je suis absolument convaincue que cela reste ce qu'il faut faire, d'une part cette zone bleue et d'autre part le développement des pistes cyclables et la gratuité des transports en commun. Et ce n'est pas ce qui est proposé aujourd'hui. Quand on a regardé dans le détail, ce n'est pas pour rien que je vous reparle de la question de la gestion. D'ailleurs, je me félicitais aussi du passage en gestion directe, puisque c'est ce qu'avait compris un certain nombre de personnes. Mais ce n'est pas du tout ce qui nous est proposé malheureusement. Et quand je parle de hausse des tarifs, vous me répondez par ce qui se fait à Compiègne. Monsieur le Maire, il y a une petite différence à Compiègne, les bus sont gratuits. Les bus sont gratuits pour l'hyper centre.

MME CAYEUX : Deux trajets. Ici, il y a 14 lignes. À Compiègne, 2 lignes gratuites.

MME LUNDY : Oui. Et combien y a-t-il de lignes gratuites, Madame la Présidente ?

MME CAYEUX : Mais c'est 1 € par jour !

MME LUNDY : C'est une vraie différence.

MME CAYEUX : Ce n'est pas tout à fait la même échelle.

MME LUNDY : Vous entendrez dans ce cas que la comparaison de Monsieur le Maire était légèrement fallacieuse. Ce n'est pas tout à fait la même échelle, en effet et ce n'est pas tout à fait la même...

M. LE MAIRE : Vous y allez un petit peu fort, Madame LUNDY.

MME CAYEUX : Vous redonnez des leçons, faites attention.

MME LUNDY : Écoutez Madame la Présidente, s'il vous plaît, on arrive à échanger, on arrive à communiquer. Quelle leçon est-ce que je vous donne ? On a travaillé 200 pages. Vous avez été enseignante, vous n'avez rien contre ceux qui donnent des leçons. Et je vais vous dire, je regrette, je ne le suis pas. Et j'ai beaucoup de regrets.

M. LE MAIRE : On s'éloigne.

MME LUNDY : Non mais s'il vous plaît. Non, mais ce sont quand même des choses un peu importantes. Ça suffit, il faut quand même être un peu sérieux. Et donc il faut comparer les choses qui sont comparables. Si vous dites « oui, mais les tarifs à Compiègne, regardez... ». Oui, mais ce n'est pas tout à fait la même chose et ce n'est pas la même politique. Et c'est pour ça que je me permets d'insister. Ah oui, mais c'est important, il faut être un peu précis.

MME CAYEUX : On est d'accord que Compiègne n'a rien à voir, 2 lignes gratuites. Nous, 14 lignes à 1 €.

MME LUNDY : Oui, et zéro ligne gratuite.

MME CAYEUX : Mais enfin écoutez, on ne va pas pinailler. Je peux en mettre 2 gratuites et 12 payantes alors !

MME LUNDY : Ah Madame, je vous prends au mot.

MME CAYEUX : Non mais ce n'est pas le sujet.

MME LUNDY : Vous venez de dire que vous pouviez mettre 2 lignes gratuites. Je crains que nous puissions avoir des discussions beaucoup plus apaisées au prochain Conseil d'Agglomération, quand reviendra la question des transports. Non mais il faut comparer ce qui est comparable, vous l'avez dit.

MME CAYEUX : Nous sommes d'accord, ce n'est pas comparable.

MME LUNDY : Ce n'est pas moi, Madame la Présidente, c'est Monsieur le Maire qui compare Beauvais à Compiègne. Vous comprendrez que je réponde par la comparaison en donnant l'ensemble des éléments.

Je n'irai pas beaucoup plus loin. Ce que je trouve regrettable, vraiment, c'est cette obstination et le fait qu'aujourd'hui, vous ne vouliez pas rentrer dans le cœur du sujet, qui est la question de la gestion directe. Je vous le dis, c'est dommage, c'est un nouveau rendez-vous manqué et c'est un rendez-vous manqué qui va coûter de l'argent, qui va nous coûter de l'argent, avec des avenants, et nous en reparlerons à ce moment-là et on verra si Monsieur LOCQUET a un autre slogan à donner.

MME CAYEUX : On va s'arrêter, je pense. Mais, dites-moi, il ne faut pas jouer les Cassandra comme ça sur chaque sujet, Madame LUNDY, parce que franchement, c'est dire aussi que les collègues et Monsieur le Maire n'ont pas bien géré, ni bien préparé, ce sujet contre lequel je m'élève. Donc, vous ne pouvez pas dire « vous allez avoir ceci, vous allez risquer cela et dites-nous, s'il vous plaît, comment vous allez faire ? ». Non, Madame LUNDY, je crois que quelque part, soyez un peu plus cash, dites ce que vous voulez, comment vous le proposez et comment vous l'organisez. Mais les sous-entendus, ce n'est pas tout à fait notre style.

M. LE MAIRE : Je pense que ce n'est pas forcément utile de rebondir sur ces propos. Je vais passer par contre la parole à Monsieur ENJOLRAS qui lève la main depuis un petit moment.

M. ENJOLRAS : Je vais être relativement bref, parce qu'effectivement, le sujet a été longuement débattu. D'abord, je suis un peu surpris de la réponse qui a été faite par Lionel CHISS sur le problème de la régie éventuelle sur ce sujet, parce que c'est vrai que chaque fois que le problème de régie a été évoqué, que ce soit pour les transports ou que ce soit pour l'eau, la réponse qui a été faite, c'était que c'était un sujet extrêmement complexe, qu'il fallait des spécialistes, une armée de spécialistes, qu'on n'avait pas forcément les ressources humaines au sein de notre Ville ou de l'Agglo. Je pense que le sujet n'est pas exactement le même s'agissant du stationnement et je pense qu'effectivement, ça aurait peut-être valu le coup en dehors de toute idéologie, d'essayer de voir si quelque chose était faisable là-dessus ; ça c'est le premier point.

La seconde chose, c'est par rapport à ce qu'a pu dire Charles LOCQUET. C'est vrai que Roxane LUNDY a dit qu'il y avait de la communication là-dedans, notamment sur la gratuité le samedi, et le fait qu'il ne fallait pas opposer les zones périphériques et les centres-villes. Je pense qu'on peut opposer les zones commerciales et les centres-villes, ce n'est pas un sujet qui est d'aujourd'hui, ça fait belle lurette que les zones périphériques ont totalement pompé ou en tout cas largement pompé les centres-villes. J'ai une partie de ma vie où je peux en témoigner. Et d'ailleurs, je pense que Monsieur LOCQUET était tout à fait d'accord avec ça, puisque je me souviens de la présence lors d'une Commission à la Préfecture où il s'agissait pour quelqu'un de la Z.A.C. de Ther de construire 2 lignes supplémentaires pour un Drive, où il avait été dit « mais vous n'imaginez pas, on s'y oppose à la ville de Beauvais, parce que 2 lignes supplémentaires du Drive, ça va porter atteinte aux commerces de centre-ville ». C'était Marché Frais. Ça, ce n'est pas moi qui le dis, ce n'était pas Charles LOCQUET d'ailleurs, c'était quelqu'un d'autre qui s'occupe de commerce à la ville de Beauvais aujourd'hui et qui défend autre chose. Non mais ce n'est pas important, c'est anecdotique, non mais c'est anecdotique. (*hors micro*) Non, je ne m'en souviens plus.

M. ENJOLRAS (suite) : Et je pense qu'il y a un problème de cohérence entre ça et le fait d'avoir étendu le projet centre-ville à la Z.A.C. de Ther, et je pense que ça va effectivement porter atteinte aux commerces de centre-ville. C'est mon avis. Je ne souhaite qu'une chose, ça ne m'arrive pas souvent de le souhaiter, en tout cas, c'est de me tromper. Mais je n'en suis pas certain.

Après, pour revenir sur le problème de la gratuité du samedi. Comme toutes les gratuités, c'est bien pour les Beauvaisiens. Le problème, c'est que déjà, le samedi matin, des places gratuites, il va y en avoir un peu moins, parce que sauf erreur de ma part, il y a quand même un marché qui prend pas mal de places de parking. Ça a été suffisamment dit par certains tout au long des années où je suis sur Beauvais. Déjà, cette partie-là, on va les chercher un peu plus les places gratuites que le reste. L'autre chose, c'est que je rappelle à Monsieur LOCQUET, quand on dit que le samedi ça va faire venir les gens de loin et de Beauvais dans le centre-ville, c'est qu'il y a une journée où toutes les grandes surfaces et les zones périphériques font le plein, en multipliant de manière considérable leurs chiffres d'affaires et leurs fréquentations ce jour-là, c'est le samedi. C'est-à-dire que le samedi, le plein, il sera toujours fait dans les zones périphériques, malheureusement. C'est vrai qu'il pourra y avoir peut-être un petit peu plus, le samedi après-midi, de gens qui vont venir sur Beauvais pour profiter de la gratuité. Mais je pense que ça va être epsilon et que ce gain-là du samedi après-midi va être largement obéré par le reste et les risques en matière de contraventions.

Pour terminer sur l'histoire de la contravention et de cette fameuse voiture, je rappelle, de mémoire, mais je suis certain de ne pas me tromper, que lorsque cette possibilité avait été évoquée, il avait été dit que c'était vaguement un projet mais il était loin d'être sûr que ça se fasse. Or, là, ça va absolument se faire.

Enfin, pour terminer sur ce qu'a dit Monsieur le Maire, puisqu'il se réfère souvent à Compiègne, et le prend pour exemple. C'est vrai que je ne parlerai pas de la gratuité de 2 lignes de bus mais je parlerai du mois d'août. Le mois d'août à Compiègne, c'est et ça reste gratuit. Et c'est vrai que les habitants de toutes les villes y trouvent un grand avantage, qu'ils soient d'ici, qu'ils soient d'ailleurs et je pense que pour les touristes qui viennent aussi le mois d'août, ce n'est pas trop mal d'avoir le stationnement gratuit au mois d'août, puisque le tourisme fait partie des projets de la ville de Beauvais. Ce n'est pas polémique. Ce sont juste des petites observations.

MME LUNDY : Merci. Non, je veux simplement vous répondre, Madame la Présidente. Vous me demandez de parler cash et de dire cash ce que je veux, il me semblait que c'était clair, donc je vais vous répondre. De manière très cash, une gestion directe du stationnement sur voirie, ce qui nous permettra d'économiser d'éventuels avenants, puisqu'il y aura un surcoût avec ce que vous proposez, donc de faire des économies ; une zone bleue gratuite généralisée et limitée à 2h dans l'intégralité du centre-ville ; la gratuité des transports publics ; et puis, puisqu'on y est, un réseau de pistes cyclables sécurisé et continu à l'échelle de la Ville. Est-ce que c'est suffisamment clair ?

MME CAYEUX : J'ai parfaitement compris.

MME LUNDY : Je vous remercie.

M. PIA : Il faudra trouver les recettes.

MME CAYEUX : Ça, ça va être le sujet du budget, on parlera des recettes.

MME SECK : Je voudrais juste intervenir sur la forme, parce qu'on peut être d'accord ou pas d'accord sur les échanges qu'on a ce soir, mais par contre, Monsieur ENJOLRAS désignait une femme comme Madame FOULON en l'appelant « l'autre là-bas ». Je suis désolée, c'est un peu limite quand même.

M. ENJOLRAS : Je n'ai absolument pas dit « l'autre là-bas ». S'il vous plaît, Madame SECK, j'ai été un peu ironique, mais je n'ai pas dit « l'autre là-bas ». Ce n'est pas dans mes habitudes et ça ne le sera jamais. Qu'il s'agisse de vous ou qu'il s'agisse de n'importe quelle autre femme, de Madame Vanessa FOULON ou de n'importe quelle femme. Je ne me suis pas souvenu de votre nom. C'est incroyable ça !

M. PIA : Je vais vous proposer de voter ce rapport n° 14. La délibération est adoptée à la majorité.

Le jeudi 21 décembre 2023 à 18h00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par monsieur le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Monsieur Franck PIA

PRESENTS Franck PIA - Lionel CHISS - Yannick MATURA - Isabelle SOULA Mohrad LAGHRARI - Anne-Françoise LEBRETON - Charles LOCQUET - Corinne FOURCIN -Philippe VIBERT - Jacqueline MÉNOUBÉ - Hatice KILINC-SIGINIR – Monette-Simone VASSEUR - Catherine THIEBLIN - Jacques DORIDAM - Ali SAHNOUN - Patricia HIBERTY - Guylaine CAPGRAS - Frédéric BONAL - Farida TIMMERMAN - Cédric MARTIN - Peggy CALLENS - Charlotte COLIGNON - Ludovic CASTANIE - Joséé MARINHO - Loïc BARBARAS - Vanessa FOULON - Mamadou BATHILY - Dominique CLINCKEMAILLIE - Roxane LUNDY - Leïla DAGDAD - Mehdi RAHOUI - Marianne SECK - Claire MARAIS-BEUIL - Philippe ENJOLRAS

SUPPLEANTS

ABSENTS Antoine SALITOT - Sandra PLOMION

POUVOIRS Mamadou LY à Franck PIA - Victor DEBIL-CAUX à Yannick MATURA - Halima KHARROUBI à Isabelle SOULA - Thierry AURY à Dominique CLINCKEMAILLIE - Grégory NARZIS à Roxane LUNDY - David MAGNIER à Claire MARAIS-BEUIL - Jérôme LIEVAIN à Charles LOCQUET - Christophe GASPART à Farida TIMMERMAN - Caroline CAYEUX à Lionel CHISS

Date d'affichage	28 décembre 2023
Date de la convocation	15 décembre 2023
Nombre de présents	34
Nombre de votants	43

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est MME. Hatice KILINC-SIGINIR

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0176

Présentation du rapport annuel d'activités de la délégation de service public du stationnement -
année 2022

M. Lionel CHISS, Maire Adjoint

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Maires ou les Présidents d'E.P.C.I. doivent communiquer à leur assemblée délibérante un rapport annuel sur les conditions d'exécution du service public.

Ce rapport d'activité, ainsi que les comptes afférents, sont présentés, au préalable, à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.), pour avis.

La ville de Beauvais a conclu, à compter du 1^{er} mars 2017, un contrat de Délégation de Service Public avec la société Beauvais Stationnement (Groupe INDIGO), pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 1^{er} mars 2023. A ce titre, la société Beauvais Stationnement a remis à la collectivité le rapport d'activité de l'exploitation du stationnement.

1. Les faits marquants de l'année 2022

L'année 2022 a été marquée par les faits suivants :

- Inflation : coûts de l'énergie et des biens nécessaires au fonctionnement des installations, revalorisation des salaires.
- Première déclaration annuelle des données de consommation dans le cadre du décret tertiaire.
- Audit clients mystères 2022 réalisé sur le parking Hôtel de Ville, la satisfaction client est de 97.80 %.
- Le 21/06/2022 l'application OPnGO devient Indigo Neo. Cette nouvelle application permet l'accès « mains libres », le paiement anticipé et entièrement dématérialisé, souscription/gestion des abonnements.

2. Les chiffres-clés de l'année 2022

Les chiffres présentés sont toutes taxes comprises.

2.1. Parking de l'HOTEL DE VILLE

- 250 places (3 niveaux) dont 4 places PMR et 4 places Famille.
- Ouvert 24h/24 et 7j/7.
- Grille tarifaire spécifique : 30 min gratuites - 2 € pour 2h - 69 €/mois.

➤ Travaux effectués :

- Interventions courantes de maintenance nécessaires au maintien en bon état du parking Hôtel de Ville,
- Peinture de l'escalier central et des murs puis de l'arrière-boutique,
- Changement de la gâche porte accès piéton de l'édicule,
- Changement du séparateur de la pompe de relevage.

➤ Fréquentation : 21 200 clients horaires en 2022 (+ 3.3 % par rapport à 2021) et 3 037 clients abonnés (-2.1 %). Ticket moyen à 2,23 € (variation 2022/2021 de -4.1 %).

➤ Recettes : **48 436 € de recettes horaires** en 2022 (+4.8 % par rapport à 2021) et **170 638 € de recettes abonnés** (-2.4 %) soit **220 196 € de recettes annuelles** (variation 2021/2022 de - 1.2 %).

2.2. Parking FOCH

- 167 places (1 niveau) dont 4 places PMR, 1 borne de recharge électrique.
- Grille tarifaire spécifique : 30 min gratuites – 1,80 € pour 2 h – 45€/mois.

➤ Travaux effectués :

- Interventions courantes nécessaires au maintien en bon état du parc en enclos FOCH,
- Élagage des cerisiers.

➤ Fréquentation : **52 310 clients** horaires en 2022 (+10.2%) et 674 clients abonnés en 2022 (-6,3%). Ticket moyen à 1,52 € (variation 2021/2022 de + 3.5 %).

➤ Recettes : **80 113 € de recettes horaires** en 2022 (+14.2) et **27 984 € de recettes abonnés** (-5,6%) soit **108 390 € de recettes annuelles** (variation 2021/2022 +8.7 %).

2.3. Stationnement sur VOIRIE

- 650 places en zone rouge/1690 places en zone verte/120 places dans l'anneau orange
- 138 horodateurs
- Grille tarifaire :
 - Zone rouge : 2 € pour 2 h
 - Zone verte : 2 € pour 4 h
 - Anneau orange : 2h gratuites
- Gratuité tout au long de l'année (lundi matin, samedi après-midi, 1^{ère} heure entre décembre et janvier, dimanche et jours fériés, mois d'août)
- Abonnements résident et commerçant : 5€ mensuel (55 € annuel)

➤ Travaux effectués :

- Maintenance préventive/curative des horodateurs, effectuée par les agents d'exploitation,

- Mise en place des stickers pour le lancement d'Indigo néo (ex Opngo)
- Fréquentation : 81% de clients horaires, 16,18% de résidents et 2,75% de commerçants en 2022.
La zone orange (gratuite) représente 26% du nombre de tickets délivrés. En zone payante, la zone verte concentre 46% des tickets délivrés et la zone rouge 54%.
64% des tickets sont pris par le biais des horodateurs, 19% sur les applications dématérialisées Indigo néo et Pay by phone et 17% concernent les abonnements résidents payés en boutique.
- Recettes : (données d'exploitation et non comptables)
333 100 € de recettes horaires (+17,5% par rapport à 2021) et **66 490 € de recettes abonnés** résidents soit **410 870 € de recettes totales en 2022**.
45% des recettes des horodateurs proviennent de la zone rouge et **55%** de la zone verte.

2.4. Forfait Post-Stationnement

- Contrôles : 57 700 contrôles effectués en 2022 soit une diminution de 27.6 % par rapport à 2021. Ces contrôles sont essentiellement réalisés sur la zone verte.
- FPS validés : 9 152 FPS émis (- 26%) dont 6 690 payés et 1 570 restants à payer soit un taux de 15% par contrôle.
- Recettes FPS : **valeur des FPS de 296 762 € en 2022 soit – 23.5 % (112 710 € payés et 51 930 € à payer)**. Valeur moyenne des FPS payés de 16.85 € contre 21,13 € en 2021.
- RAPO : 260 RAPO (- 41 %) effectués dont environ 2.84 % de taux d'acceptation.

2.5. Calcul de la rémunération du délégataire

Les chiffres présentés proviennent du compte de résultat du délégataire en p 71

- **Rémunération au titre de la gestion des parcs de stationnement : 276 639 € HT**
 - Produits d'exploitation usagers et amodiataires parc Hôtel de ville et parc Foch :
185 926 € HT + 90 713€ = 276 639€ HT
- **Rémunération au titre du stationnement sur voirie : 244 753 € HT**

Produits d'exploitation du stationnement sur voirie : 384 043 € .

- Recettes < 510 000 € : 60,3 % des recettes mensuelles reversées au délégataire, soit **192 982 € HT**. Le résiduel est pour la ville, soit 153 359€ inscrits dans le budget principal.
- Indemnités compensatrices versées au délégataire : 51 771€ HT (avenant n°3)

2.6. Calcul de la redevance à la collectivité

➤ Calcul de la redevance « part fixe » : 0 €

Suite à l'avenant n°2, la redevance fixe a été supprimée.

➤ Calcul de la redevance « part variable » : 0 €

Le chiffre d'affaires réalisé sur les parcs de stationnement étant inférieur au seuil annuel de recettes de 375 600 € TTC, la redevance est donc nulle selon les termes du contrat.

2.7. Compte de résultat de la DSP Stationnement

Le résultat net HT avant impôt est négatif pour l'année 2022 en raison d'un résultat déficitaire d'exploitation du parc de l'Hôtel de ville :

- Parc Hôtel de ville : - 277 079 €
- Parc Foch : 23 111 €
- Voirie : - 42 214 €

Voir le détail en annexe du présent rapport p 71

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) a été consultée le 22 novembre 2023. Il est par conséquent proposé au conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité pour l'année 2022 fourni par la société Beauvais Stationnement pour l'exploitation du stationnement de la ville de Beauvais.

Après en avoir débattu, le CONSEIL MUNICIPAL, décide de prendre acte du rapport ci-dessus.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0182

Environnement - Assainissement - Programme d'investissement pluvial 2023 (2e tranche)

M. Yannick MATURA, Maire Adjoint

Lors de la séance du conseil communautaire du 14 décembre 2023, la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) a approuvé une seconde liste de travaux au titre du programme d'investissement en matière d'eaux pluviales urbaines pour l'année 2023.

Les études et travaux liés à ce programme pluvial sont financés à hauteur de 50 % du montant des dépenses H.T. par les communes concernées par l'opération. 25 % du coût global est à verser avant le démarrage des travaux. Le solde (25 % des dépenses restantes) sera versé après établissement du décompte général et définitif (DGD) des opérations, suivant les dépenses réelles, et dans la limite de l'estimation prévisionnelle.

Dans le cadre de ce programme, une opération concerne la ville de Beauvais, dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Le détail de cette opération est repris dans le tableau ci-après :

Commune	Rue / hameau	Nature des travaux	Montant TTC	Montant € à la charge de la CAB (€) (sans déduction des éventuelles subventions)	Montant à la charge des communes (€) (sans déduction des éventuelles subventions)
Beauvais	Rue du Pré Martinet	Création d'ouvrages de gestion des eaux pluviales : avaloirs, bassin alvéolaire	264 000,00 €	154 000 €	110 000 €

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement et le lancement de cette opération d'assainissement pluvial.
- de procéder aux paiements des titres de recettes qui seront présentés par la communauté d'agglomération du Beauvaisis selon les modalités définies ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 43

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0194

Approbation de la convention portant constitution d'un groupement de commandes entre l'ESH laessa et la Ville de Beauvais pour la conduite des études de faisabilité liées à la reconversion des rez-de-chaussée de la copropriété des Champs Dolent

M. Franck_PIA, Maire

Dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, la Ville de Beauvais et Laessa sont parties prenantes, aux côtés de l'Etat et de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis, d'un important projet de requalification urbaine du centre du quartier Argentine. Un rapport de présentation du projet est annexé à la présente délibération.

Ce projet implique la requalification des rez-de-chaussée de la copropriété « Les Champs Dolent C16/C20 », située 9 avenue Jean Moulin à Beauvais, pour correspondre aux objectifs donnés par la convention NPNRU.

Laessa doit assurer à long terme la requalification d'une partie des rez-de-chaussée en logements adaptés, tandis que la Ville de Beauvais projette sur une autre partie d'y réorganiser les services publics présents aujourd'hui.

En ce sens, la constitution d'un groupement de commandes conformément à l'article L2113-6 du code de la commande publique entre la Ville de Beauvais et Laessa doit faciliter la coordination des études de faisabilité nécessaires à la requalification des rez-de-chaussée de la copropriété.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la constitution d'un groupement de commandes avec Laessa relatif aux études de faisabilité liées à la reconversion des rez-de-chaussée de la copropriété des Champs Dolent et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive jointe en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rattachant ;
- d'approuver la constitution d'une commission d'appel d'offres relative aux attributions de marchés passés par le présent groupement de commandes composée comme suit :

- Présidence : Jacques Doridam, Président de Laessa
- Titulaires : Yannick Matura (Ville de Beauvais) ; Anne-Françoise Lebreton (Ville de Beauvais) ; Isabelle Soula (Ville de Beauvais) ; et deux représentants issus du conseil d'administration de Laessa
- Suppléants : Cédric Martin (Ville de Beauvais) ; Farida Timmerman (Ville de Beauvais) ; Mamadou Ly (Ville de Beauvais) ; et deux représentants issus du conseil d'administration de Laessa

Madame Claire MARAIS-BEUIL ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 42

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0202

Approbation de la convention de portage par l'EPFLO pour l'acquisition des murs des commerces de la copropriété des Champs Dolent

M. Franck_PIA, Maire

Dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, la ville de Beauvais porte, avec l'Etat et la communauté d'agglomération du Beauvaisis, le projet de requalification commerciale pour l'attractivité de la centralité du quartier Argentine.

Dans le cadre d'une convention de veille foncière signée le 19 janvier 2023, l'EPFLO s'était engagé à accompagner la collectivité dans la réalisation des acquisitions nécessaires à la mise en œuvre de ce projet d'envergure.

La commune de Beauvais sollicite désormais l'EPFLO pour mettre en place une convention de portage foncier ayant pour but l'engagement de négociations actives en vue de l'acquisition des murs des commerces de la copropriété des Champs Dolent cadastrée section K n°960,961 et 959 (voir plan annexé)

Cette intervention doit permettre de renforcer la centralité du quartier Argentine grâce à l'implantation de nouveaux équipements, la transformation des cellules commerciales de la copropriété des Champs Dolent en logements, la réorganisation des commerces sur l'Avenue Jean Moulin et la résidentialisation d'espaces publics difficiles à sécuriser. L'ensemble des acquisitions à réaliser par l'EPFLO n'excèdera pas une enveloppe de neuf cent mille euros (900 000 €), hors frais d'acquisition.

Les différentes acquisitions nécessaires à l'opération seront réalisées à des montants compatibles avec les avis des Domaines.

L'enveloppe globale d'intervention au titre de la présente opération est plafonnée à un million (1 000 000 €).

La ville de Beauvais, bénéficiaire de cette convention, s'engage au rachat des biens acquis par l'EPFLO, au plus tard à l'issue de la durée de la convention fixée à cinq ans (5 ans).

Un rachat anticipé pourra être exigé par l'EPFLO du fait de la dénaturation par la ville de Beauvais des biens portés dans le cadre de la présente convention (aménagement du foncier, démolition du bâti présent sur le site, ...).

À tout moment, la ville de Beauvais peut procéder à des rachats par anticipation. En application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, il appartient au conseil municipal d'approuver la réalisation de ce projet et d'autoriser l'EPFLO à intervenir sur son territoire.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser l'intervention de l'EPFLO en vue de l'acquisition des murs des commerces de la copropriété des Champs Dolents cadastrée section K n°960,961 et 959
- D'approuver les modalités et les conditions d'intervention de l'EPFLO pour l'acquisition des biens mentionnés
- D'accepter les modalités d'intervention de l'EPFLO, en particulier, le mode de portage de cette opération et les modalités financières,
- D'autoriser monsieur le maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents relatifs à ce dossier et notamment la convention de portage engageant la commune au rachat des biens (projet ci-annexé).

Madame Claire MARAIS-BEUIL ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité des suffrages exprimés le rapport ci-dessus.

Votes pour : 38

Abstention : 4

18 – APPROBATION DE LA CONVENTION DE PORTAGE PAR L'E.P.F.L.O. POUR L'ACQUISITION DES MURS DES COMMERCES DE LA COPROPRIÉTÉ DES CHAMPS DOLENT

M. LE MAIRE : L'E.P.F.L.O. a été sollicité pour permettre l'acquisition des différentes coques commerciales qui sont situées sur la copropriété des Champs Dolent.

Cette intervention doit ainsi permettre de renforcer la centralité du quartier Argentine. C'est tout l'enjeu de ce projet et de cette clause de revoiture de transformer des cellules commerciales de la copropriété des Champs Dolent en logements ; de réorganiser les commerces sur l'avenue Jean Moulin, ce que je disais tout à l'heure ; et de résidentialiser les espaces publics difficiles à sécuriser.

L'ensemble des acquisitions à réaliser par l'E.P.F.L.O. n'excédera pas une enveloppe de 900 000 €, hors frais d'acquisition, et ces différentes acquisitions, nécessaires à l'opération, seront réalisées à des montants compatibles avec les avis des Domaines. L'enveloppe globale d'intervention, au titre de la présente opération, est plafonnée à 1 million d'euros. La ville de Beauvais, bénéficiaire de cette convention, s'engage au rachat des biens acquis par l'E.P.F.L.O. au plus tard à l'issue de la durée de la convention fixée à 5 ans, comme il se doit, avec un rachat anticipé qui pourrait être exigé par l'E.P.F.L.O. du fait de la dénaturation, par la ville de Beauvais, des biens portés dans le cadre de la présente convention.

Il est prévu d'autoriser l'intervention de l'E.P.F.L.O. en vue de l'acquisition des murs des commerces de la copropriété des Champs Dolent ; d'approuver les modalités, les conditions d'intervention de l'E.P.F.L.O. pour l'acquisition des biens ; d'accepter les modalités d'intervention de l'E.P.F.L.O., en particulier le mode de portage de cette opération et les modalités financières ; et de m'autoriser ou l'adjoint délégué à signer tous documents relatifs à ce dossier, notamment la convention de portage engageant la commune au rachat des biens projetés.

MME CLINCKEMAILLIE : Merci, Monsieur le Maire. Simplement pour dire que nous allons nous abstenir sur cette délibération. En effet, nous attendons d'en savoir un peu plus, notamment sur le centre commercial qui est prévu place de France, d'avoir des plans, savoir comment ça va s'organiser. Et également, nous avons des réserves quant au marché. On ne sait pas comment ça va évoluer, comment c'est prévu.

M. LE MAIRE : Vous n'étiez peut-être pas à la Commission, mais je crois que j'avais demandé justement à ce qu'on présente le projet dans son ensemble sur la requalification de ce centre commercial. Mais peut-être aviez-vous d'autres précisions ?

MME CLINCKEMAILLIE : Non, justement, j'ai assisté à la Commission et on ne nous a pas donné plus de détails que ça.

M. LE MAIRE : Quels détails exigez-vous, demandez-vous ?

MME CLINCKEMAILLIE : Je n'exige aucun détail. C'est simplement pour savoir de quoi on parle. Et là, on n'avait pas de plans, on n'avait pas de présentation, etc.

M. LE MAIRE : Le centre commercial des Champs Dolent est supprimé, il reste les deux commerces pharmacie et boulangerie, et après ça, les autres commerces vont être étalés le long de l'avenue Jean Moulin.

MME CLINCKEMAILLIE : Justement, c'est ce que nous avons compris, que les commerces seraient le long de l'avenue Jean Moulin et on nous a dit en Commission qu'il y aurait un centre commercial construit sur la place de France.

M. LE MAIRE : Non, non, pas du tout.

MME CLINCKEMAILLIE : C'est ce qui a été dit.

M. LE MAIRE : C'est-à-dire que la place de France va forcément permettre l'implantation des commerces, qui sont aujourd'hui sur le centre commercial des Champs Dolent existant, le long de l'avenue Jean Moulin. Et donc, effectivement, il y a une partie de la place de France qui sera forcément occupée par des commerces. L'objectif étant de distribuer, si je puis dire, les différents commerces existants le long de l'avenue Jean Moulin, avec un objectif de sécurisation. Là, les discussions sont en cours avec les commerçants et les propriétaires, avec bien sûr le bon espoir de pouvoir, et on va se donner les moyens pour ça, réimplanter tous les commerces existants.

MME MARAIS-BEUIL : Juste pour vous signaler que je ne prends pas part au vote, siégeant à l'E.P.F.L.O.

MME CLINCKEMAILLIE : Nous nous abstenons, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Vous vous abstenez, 4 abstentions, plus Madame BEUIL qui ne prend pas part au vote. La délibération est adoptée.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0186

Transfert de compétence réseaux de chaleur à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

M. Yannick MATURA, Maire Adjoint

Afin de lutter contre le changement climatique et la pollution de l'air, la Communauté d'agglomération du Beauvaisis a adopté son Plan Climat Air Energie Territorial en décembre 2020. Celui-ci a comme objectifs pour 2026 :

- Une réduction de 24% des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques
- Une augmentation de la production locale d'énergies renouvelables de 60%

L'étude de Planification Energétique, qui a précédé le PCAET, a pour objectif que la production d'Energies Renouvelables couvre 54% des besoins de consommation.

Les réseaux de chaleur constituent un élément clé dans ces objectifs.

Un premier réseau de chaleur a vu le jour en 2010 sur le quartier St Jean à Beauvais. Long de 7km, il est alimenté par trois chaufferies dont une biomasse qui représente 98.3% du mix énergétique sur l'année 2022.

Un second réseau de chaleur est à l'étude. Ce dernier pourrait s'étendre sur plus de 25 km et alimenter les autres quartiers de Beauvais. Il pourrait s'étendre jusque Tillé et Allonne et ainsi alimenter les équipements communautaires.

D'autres collectivités de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis pourraient avoir un intérêt à réaliser un réseau de chaleur.

En application de l'article L. 2224-38 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la compétence de création et d'exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid est actuellement portée par les communes, qui ont la possibilité de transférer cette compétence à un établissement public dont elles font partie, ici de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Cette prise de compétence permettra de répondre aux objectifs suivants, qui reprennent les compétences obligatoires de la CAB :

1 – Développement économique

- **Promouvoir le développement économique local.** La création de réseaux de chaleur sur son territoire peut être un atout pour les porteurs de projet qui souhaitent s'implanter
- **Accompagner des actions collectives de filières.** La mise en place de nouvelles chaudières biomasse nécessite une réflexion globale sur la capacité de production de cette biomasse (bois, miscanthus...)

3 – Aménagement de l'espace communautaire

4 – Equilibre social de l'habitat

- **Améliorer le parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.** Les réseaux de chaleur permettent d'apporter un service avec un coût stable.

11 – Elaboration et mise en œuvre du PCAET.

Et les compétences optionnelles :

3 – Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : dans la lutte contre la pollution de l'air et le soutien aux actions de la maîtrise de la demande d'énergie

4 – Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

La prise de compétence permettra également de mutualiser l'ingénierie du territoire et d'optimiser les recherches de financement.

La compétence reprend les éléments suivants :

- Maîtrise d'ouvrage d'installations de production et de distribution de chaleur et/ou de froid desdits réseaux
- Passation avec les entreprises délégataires, de tous actes relatifs à la délégation du service public de la création et l'exploitation desdits réseaux de chaleur et/ou froid ou, le cas échéant, l'exploitation du service en régie
- Représentation et défense des intérêts des usagers dans leurs relations avec des exploitants de ces réseaux
- Réalisation, le cas échéant, d'un schéma directeur des réseaux de chaleur et/ou froid dans les conditions prévues à l'article L.2224-38-II du CGCT
- Réalisation des audits énergétiques et établissement de périmètres de développement prioritaires en application des articles L.712-1 et L.712-2 du code de l'énergie

Ce transfert de compétence est décidé par délibération concordantes du conseil communautaire et de la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres conformément à l'article 5211-17 du CGT.

C'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le transfert de compétence « création et exploitation des réseaux publics de chaleur et de froid » à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.
- d'approuver le projet de modification statutaire en étendant le champ des compétences facultatives de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis par l'ajout de la compétence telle que définie ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 43

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0170

Promesse de bail pour solarisation des toitures et parkings de la ville de Beauvais

M. Yannick MATURA, Maire Adjoint

La communauté d'agglomération du Beauvaisis a adopté, lors du conseil communautaire du 11 décembre 2020, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Les élus et services de la collectivité s'engagent en conséquence pour rendre le territoire plus durable et pouvoir, à termes, atteindre la souveraineté énergétique. La collectivité travaille ainsi sur la réduction de ses consommations énergétiques et favorise l'utilisation d'énergies renouvelables.

Dans ce cadre un Appel à Manifestation d'Intérêt portant sur des projets de production d'énergie renouvelable photovoltaïque sur les territoires de la CA du Beauvaisis et de la Ville de Beauvais a été lancé, en partenariat avec le SE60, courant 2022.

Il s'agissait d'intégrer une dimension « locale » : en effet, plus la participation et la mobilisation des acteurs locaux aux différents maillons de la chaîne des projets sont fortes, plus les retombées économiques et sociales peuvent profiter au territoire.

Le groupement SEM Energies Hauts de France/ KDE Energy/ Sunelis a été retenu.

Pour que le groupement lauréat puisse positionner des panneaux photovoltaïques sur les toitures et parkings de la ville de Beauvais, cette dernière doit lui accorder la possibilité d'intervenir sur ses équipements et pour cela signer une promesse de bail.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de valider la promesse de bail ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 43

20 – PROMESSE DE BAIL POUR SOLARISATION DES TOITURES ET PARKINGS DE LA VILLE DE BEAUVAIS

M. MATURA : Dans ce cadre, un Appel à Manifestation d'Intérêt portant sur le projet de production d'énergies renouvelables photovoltaïques sur les territoires de la C.A.B. et de la ville de Beauvais a été lancé en partenariat avec le S.E.60 courant 2022. Il s'agit d'intégrer une dimension locale. En effet, plus la participation et la mobilisation des acteurs locaux aux différents maillons de la chaîne des projets sont fortes, plus les retombées économiques et sociales peuvent être profitables pour le territoire. Le groupement S.E.M. Énergies Hauts-de-France et KDE Energy, ainsi que Sunelis, ont été retenus. Pour que le groupement lauréat puisse positionner des panneaux photovoltaïques sur les toitures et parkings de la ville de Beauvais, cette dernière doit lui accorder la possibilité d'intervenir sur les équipements et pour cela, signer une promesse de bail.

M. ENJOLRAS : Juste une question. Je n'ai pas vu, mais je l'ai lu rapidement, la convention qui est prévue d'être signée, la durée est de 30 ans je crois et ils ont 5 ans pour solliciter, équipement par équipement, la possibilité de faire l'installation des panneaux. Et qu'est-ce qu'il se passe si jamais, au bout de ces 5 ans-là, sur tel ou tel édifice ou tel et tel parking, ils n'installent pas les panneaux photovoltaïques ? Parce que je n'ai pas vu ce que ça devenait. Est-ce qu'on avait la possibilité de contracter avec d'autres ou pas ? Sachant qu'il y a une société de projets qui doit être constituée.

M. MATURA : C'est un projet en plusieurs phases. Là, il s'agit d'équiper 9 toitures, mais c'est un déploiement progressif qui va s'installer sur plusieurs années. L'idée étant au départ de massifier et donc, on est allé chercher, dans la mesure du possible, parce qu'il faut quand même que les équipements soient adaptés, en clair qu'ils supportent la charge des panneaux photovoltaïques. Petite parenthèse, ça nous permettra également de remettre à neuf deux toitures, puisqu'on change les bacs aciers. Je ne sais pas si ça répond entièrement à votre question. Mais en tout cas, on pourra vous apporter des éléments complémentaires si besoin.

M. ENJOLRAS : Ça ne répond pas complètement, mais je vous en reparlerai après.

M. MATURA : Ok, on en reparlera après Monsieur ENJOLRAS ?

M. LE MAIRE : Je n'ai pas forcément les éléments de réponse là. Monsieur, on vous apportera des éléments de réponse plus précis.

MME SECK : Je vous remercie. Pour aller dans le sens des dénominations de rues sur Beauvais qui ne sont pas très féminisées, pourquoi ne pas avoir appelé la place « place de la Sororité » plutôt que « place de la Fraternité » ? Ou alors « place de la Solidarité ».

M. PIA : Je pense que vous avez un train d'avance Madame SECK ! On va rester pour l'instant sur la délibération n° 20. On va vous apporter des éléments plus précis Monsieur ENJOLRAS, désolé. Je vais mettre aux voix. Qui est contre ? Tout le monde est pour ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0172

Rétrocession à la ville de Beauvais par la communauté d'agglomération du Beauvaisis des parcelles cadastrées section U n°171, 184, 187 et 203 du site du Moulin de la Fos

M. Jacques DORIDAM, Conseiller municipal

Le 31 octobre 2023 la communauté d'agglomération du Beauvaisis a acquis du syndicat d'aménagement de l'Oise, le site dit du Moulin de la Fos, en exécution de l'article 14 du traité de concession de la zone d'aménagement concerté Beauvais – Vallée du Thérain.

La communauté d'agglomération du Beauvaisis a proposé par une délibération du 14 décembre 2023, de rétrocéder le site du Moulin de la Fos à la ville de Beauvais pour un euro symbolique.

Les parcelles concernées par cette rétrocession sont les suivantes : U n°171 pour 32 680m², U n°184 pour 37 980m², U n°187 pour 575m² et U n°203 pour 6 875m² (voir plan ci-joint).

Il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter la rétrocession des parcelles cadastrées section U n°171 pour 32 680m², U n°184 pour 37 980m², U n°187 pour 575m² et U n°203 pour 6 875m² ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 43

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0159

Délibération rectificative - Acquisition des parcelles cadastrées section AP n°125 - 73 et AQ 294p destinées à l'aménagement d'une piste cyclable

M. Jacques DORIDAM, Conseiller municipal

La présente délibération abroge et remplace la délibération n°B-DEL-2023-0125 du 19 octobre 2023 au motif d'une erreur matérielle sur la désignation de la parcelle AQ n° 294p indiquée à tort comme parcelle AP n°294p et ajout du plan de division.

La Trans'Oise constitue une section de l'Avenue Verte London-Paris (véloroute V16), itinéraire cyclo-touristique à rayonnement international. Son aménagement hors agglomérations urbaines est mené par le département de l'Oise depuis 2006. Ce réseau s'est notamment développé par l'aménagement des anciennes voies ferrées traversant le département. La création d'un réseau cyclable en site propre et interconnecté au réseau national des véloroutes de France coïncide avec les politiques nationales et contribue au rayonnement touristique du territoire.

La Ville de Beauvais mène depuis plusieurs années une réflexion sur l'itinéraire de la Trans'Oise traversant le territoire de Beauvais d'Ouest en Est, dans le but de créer un véritable axe cyclable structurant pour les déplacements des résidents à l'échelle de la ville et de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis. Un nouveau tracé a donc été étudié au sein des parties urbanisées de la ville (voir tracé en pièce jointe).

Le nouveau tracé envisagé pour traverser la ville emprunte notamment un délaissé ferroviaire correspondant à l'ancienne voie ferrée Beauvais-Gisors sur un linéaire d'environ 600 mètres, situé à l'extrémité ouest de la ville dans le prolongement de la Trans'Oise actuelle (voir tracé en pièce jointe). La désaffectation des voies ainsi que leur cession au profit de la collectivité constituent donc un prérequis pour permettre la continuité de l'aménagement existant aux portes de Beauvais.

Après discussions engagées en septembre 2021, la SNCF propose de céder ces trois parcelles cadastrées AP n° 125 – 73 et AQ 294P d'une superficie d'environ 12 384 m² au prix de 1,50e le m² hors frais notariés, frais de géomètre et ceux liés au recensement des installations ferroviaires, qui seront à la charge de la commune.

Il est précisé :

- que les parcelles, ainsi qu'il sera indiqué à l'acte, resteront dans le domaine public.
- que la parcelle AQ n°294 fera l'objet d'une division parcellaire, l'emprise cédée à la commune portant sur environ 1775m² suivant un document d'arpentage à venir (voir plan de division en pièce jointe).

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- d'acquérir auprès de la SNCF des parcelles cadastrées section AP n°125 – 73 et AQ n° 294p au prix de 1.50€ le m² hors frais notariés, de géomètre et de recensement des installations ferroviaires qui seront supportés en sus par la commune

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 43

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0160

Régularisations foncières avec la SA HLM de l'Oise – parcelle ZA 770p

M. Jacques DORIDAM, Conseiller municipal

Par délibération du 12 février 2021, le conseil municipal a décidé la cession à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle ZA 770 appartenant à la ville au profit de la SA HLM de l'Oise.

Cette cession intervient par détachement de la parcelle ZA 770 et création d'une nouvelle parcelle ZA 770p.

Cette régularisation correspond à l'emprise de la nouvelle antenne (agence locale du bailleur) construite au pied de la tour A5, à la suite des travaux de rénovation énergétique et modification des façades au titre du nouveau programme de renouvellement urbain du quartier Argentine dont ce bâtiment a fait l'objet.

Une erreur matérielle entache toutefois la rédaction de cette délibération qui mentionne une superficie inexacte pour la parcelle ZA 770p. Conformément au plan de division établi par géomètre (annexé en pièce-jointe), celle-ci est de 311 m².

Il convient donc de corriger la délibération du 12 février 2021 pour que la mention exacte de 311 m² puisse être portée dans l'acte de vente.

Par ailleurs, il ressort que la cession initialement envisagée par la SA HLM de l'Oise à la ville de 45 m² au titre du tour d'échelle des façades Nord et Est de la tour A5 est sans objet, les dits m² étant compris dans le domaine public.

Ces ajustements faits à la délibération du 12 février 2021, il convient de poursuivre l'opération.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de céder à l'euro symbolique par détachement de la parcelle cadastrée section ZA n°770 l'emprise nécessaire à la régularisation foncière de l'antenne construite par la SA HLM de l'Oise au pied de la tour A5, parcelle cadastrée section ZA n°770p pour une superficie de 311 m² ;
- de déclarer sans objet la régularisation de 45 m² au titre du tour d'échelle, cette emprise étant déjà inscrite dans les propriétés de la ville ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 43

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0187

Dénomination d'une Place

M. Franck PIA, Maire

Il est proposé au conseil municipal de dénommer la place située entre les rues Bonfils, Veuve Sénéchal, Gaston Jouannet et la rue Léon Blot dans le quartier Voisinlieu :

- **Place de la Fraternité**

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 43

24 – DÉNOMINATION D'UNE PLACE

M. LE MAIRE : En effet, c'est une place qui a été finalement reprise directement par la ville de Beauvais qui était en copropriété et c'est vrai que c'est un engagement que nous avons tenu, que j'ai tenu, parce que c'est un sujet sur lequel, il y a déjà quelques années d'ailleurs, j'avais travaillé avec les riverains, c'était dans les années 2019.

Et aujourd'hui, on vous propose de dénommer cette place « la place de la Fraternité », sur le quartier Voisinlieu.

MME SECK : Oui, effectivement. C'était juste à souligner qu'on aurait pu l'appeler la place de la Sororité, peut-être.

M. LE MAIRE : C'était une bonne idée, mais on en a convenu ainsi. Je dois dire que c'est un échange qui a eu lieu d'ailleurs avec les riverains. Et puis la place de la Fraternité, après tout, on a parlé de la laïcité, la fraternité c'est aussi une grande valeur de la République, donc c'est l'occasion d'honorer cette grande valeur.

MME CLINCKEMAILLIE : Merci Monsieur le Maire. Je vais juste reprendre la boutade que j'ai faite lors de la Commission. Que ce soit fraternité ou sororité, moi ça me convient très bien. Simplement, à ne pas compter parmi les noms de rues qui portent un nom de femme, c'est bien un nom commun, on est bien d'accord.

M. LE MAIRE : Je vais mettre aux voix. Qui est contre ? Tout le monde est d'accord. La délibération est adoptée à l'unanimité.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0192

Convention de soutien Ville de Beauvais pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus

M. Yannick MATURA, Maire Adjoint

En application de la responsabilité élargie des producteurs, les producteurs, importateurs ou personnes responsables de la première mise sur le marché de produits commercialisés dans des emballages peuvent transférer leurs obligations en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme titulaire d'un agrément à cette fin. Ce dernier perçoit des contributions de ses adhérents qui lui permettent notamment de financer les collectivités territoriales qui assurent le nettoyage des déchets d'emballages ménagers abandonnés.

Par un arrêté du 30 septembre 2022, le Cahier des charges d'agrément de Citeo a été modifié notamment pour encadrer la prise en charge des coûts visant au nettoyage et à la réduction des déchets abandonnés sur l'espace public (article IV.7 du Cahier des charges). Les coûts à couvrir ne concernent que les déchets abandonnés diffus issus des produits relevant de l'agrément de la Société agréée. La couverture des coûts de nettoyage des dépôts illégaux de déchets abandonnés – c'est-à-dire des amoncellements de déchets concentrés – ne sont pas objets du recouvrement des coûts.

A cette fin, et en concertation avec les représentants des collectivités territoriales telles que représentées en formation emballages ménagers de la commission des Filières REP, Citeo a élaboré une convention-type : la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus, proposée à toutes communes et groupements de communes à fiscalité propre ayant en charge le nettoyage des déchets, par distinction avec les « autres personnes publiques » (paragraphe b. de l'article V.1.g du Cahier des Charges).

Quant à elle, la Collectivité assure les opérations de nettoyage des déchets abandonnés, ainsi que des actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement.

Considérant l'intérêt que présente la Ville de Beauvais pour la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus proposée par Citeo, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite Convention avec Citeo.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 43

25 – CONVENTION DE SOUTIEN VILLE DE BEAUVAIS POUR LA LUTTE CONTRE LES DÉCHETS ABANDONNÉS DIFFUS

M. MATURA : Par un arrêté du 30 septembre, le cahier des charges d'agrément de CITEO a été modifié, notamment pour encadrer la prise en charge des coûts visant au nettoyage et à la réduction des déchets abandonnés sur les espaces publics. Les coûts à couvrir ne concernent que les déchets abandonnés diffus issus des produits relevant de l'agrément de la société agréée. La couverture des coûts de nettoyage des dépôts illégaux de déchets abandonnés, c'est-à-dire des amoncellements de déchets concentrés ne sont pas objets de recouvrement du coût.

Considérant l'intérêt que présente la ville de Beauvais pour la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus proposés par CITEO, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec CITEO.

MME SECK : Oui, une question juste sur la forme. Pourquoi avoir plutôt préféré parler de déchets abandonnés et non pas de dépôts sauvages, pour pouvoir continuer cette lutte contre les dépôts sauvages ? Et, parallèlement, je voulais savoir aussi, Monsieur MATURA, si c'était possible de me dire ce qu'il en est du déploiement ? La demande qu'on avait faite sur le déploiement potentiel de recycleries de quartier, de mini-recycleries de quartier, qui pourrait peut-être aider aussi.

M. MATURA : Par rapport au terme, au niveau de la technique, on dit que c'est un terme générique qui est utilisé dans ce genre de document, je n'ai pas plus d'information à donner sur ça. Concernant les recycleries, je vais vous avouer que je n'ai pas précisément d'éléments à ce stade. Il faudra qu'on reparle de ce sujet-là tous les deux parce que très franchement, je n'ai pas le détail. C'est certainement un sujet qui avait été évoqué lors des réunions pilotées par Béatrice LEJEUNE, puisque c'est une compétence Agglo, donc il faudra qu'on en reparle et puis qu'on essaie d'avancer. De toute façon, tout ce qui est recyclé est bon à prendre. On travaillera sur ce sujet ensemble.

M. LE MAIRE : Oui, j'ajoute que ça, ce sont des réflexions à mener, notamment avec les bailleurs sociaux. Et c'est vrai qu'avec Béatrice LEJEUNE, il y a un travail qui est fait au niveau de l'Agglo par rapport à cela, notamment comment on peut utiliser, puisque les bailleurs bénéficient d'une exonération sur le foncier bâti, de voir comment, à travers cette exonération, puisqu'ils en portent un fruit et qu'ils doivent justifier de cette exonération, on peut mieux travailler sur la question du recyclage des déchets, notamment dans les quartiers.

Tout le monde est pour ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0166

Dérogation aux repos dominicaux 2024

MME. Vanessa FOULON, Conseillère municipale

Le repos hebdomadaire et dominical a été institué par la loi du 13 juillet 1906 en faveur des salariés de l'industrie et du commerce. Les dispositions qui résultent de cette loi forment l'actuel article L.3132-26 du Code du travail, et ont fait l'objet d'une légère clarification par la loi n°2009-974 du 10 août 2009 et, en dernier lieu, d'un élargissement par la loi n°2015-990 du 6 août 2015 dite "Loi Macron" ainsi que d'un assouplissement par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016.

Cette loi a porté de 5 à 12 dimanches par an les possibilités de dérogations accordées par le maire à la règle du repos dominical des salariés.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède 5, la décision du maire est prise après avis de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a retenu la liste des 12 dimanches ci-après afin de les porter au vote. L'avis rendu par l'EPCI a pour effet de lier le maire ; celui-ci est tenu de se conformer à cet avis.

La dérogation délivrée par le maire peut concerner les commerces de détail de toute nature, tant alimentaires que non-alimentaires. Ces établissements commerciaux n'ont donc besoin d'une autorisation administrative que s'ils souhaitent occuper leur personnel au-delà de 13 heures le dimanche.

La liste présentée en annexe a été établie après consultation directe auprès des différents acteurs économiques.

Dans un souci d'harmonisation et tenant compte des grandes périodes commerciales les dates suivantes ont été prises en compte lors de l'envoi de la consultation :

- Début des soldes d'hiver
- Début des soldes d'été
- Rentrée scolaire
- La période des fêtes de fin d'année

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver les dimanches listés en annexe, permettant, par branche d'activité, 12 ouvertures dominicales sur l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à la majorité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 37

Votes contre : 6

26 – DÉROGATION AUX REPOS DOMINICAUX 2024

MME FOULON : Merci Monsieur le Maire. Cette dérogation aux repos dominicaux 2024, c'est de donner la possibilité aux commerçants d'ouvrir 12 dimanches par an, notamment début des soldes d'hiver, début des soldes d'été, rentrée scolaire et la période des fêtes de fin d'année.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les dimanches listés en annexe, permettant, par branche d'activité, 12 ouvertures dominicales en 2024.

MME CLINCKEMAILLIE : Oui, nous voterons contre cette délibération, en cohérence avec les positions que nous avons toujours défendues depuis le début de ce mandat.

MME SECK : Dans notre groupe, on se laisse la liberté de voter selon nos convictions propres. Et en cohérence avec mes votes, je voterai contre aussi cette délibération.

MME FOULON : Merci Monsieur le Maire. Juste parce que, alors je ne suis pas allée chercher l'information sur Facebook, c'est le Président de Beauvais Shopping qui m'a écrit un mail cet après-midi, assez long. Il est tard, je vous en ferai un résumé, « sollicitant les élus du Conseil Municipal de voter pour l'ouverture des dimanches, car ça renforce la compétitivité de nos commerces face à la concurrence des grandes enseignes et des achats en ligne ». Ceux qui, malheureusement ont voté contre, sont donc contre les commerçants de proximité et Beauvais Shopping.

MME LUNDY : Non mais, Monsieur le Maire. Ça devient très pénible. À un moment, on est en démocratie. Vous entendez qu'on ait des débats, des débats qui sont sains, qui sont importants, parce qu'il y a des Beauvaisiens qui ont voté pour vous, il y en a qui n'ont pas voté pour vous et tout le monde doit être défendu et représenté. Depuis le début de ce Conseil, la petite musique de « vous n'aimez pas le privé », les attaques personnelles, ça commence à bien faire. Monsieur le Maire, je vous demande de reprendre Madame FOULON. Personne n'a à porter un quelconque jugement et à dire que par notre vote, nous allons voter contre les commerçants. Nous sommes tous les jours mobilisés pour les commerçants du centre-ville. Nous sommes des usagers des commerces du centre-ville. Vous n'avez pas à proférer de telles choses et donc je vous demande de reprendre et de rappeler à l'ordre Madame FOULON. Il n'y a pas à tenir de tels propos dans cette enceinte et vraiment, ça commence à bien faire, les attaques, plus bas que terre, qui ont lieu depuis le début de ce Conseil. On peut aussi se respecter, avoir des débats de fond, sans commencer à s'insulter.

M. LE MAIRE : Oui, parce que vous croyez que vous, Madame LUNDY, vous ne vous gênez pas quand vous avez quelque chose d'un peu désagréable à nous dire.

M. RAHOU : Excusez-moi Monsieur le Maire, mais quand je suis intervenu tout à l'heure, Madame LUNDY ne s'est pas gênée pour faire une remarque, que je n'ai pas relevée, me concernant. Donc Madame LUNDY, commencez par balayer devant votre porte avant de vouloir donner des leçons de morale, avant de vouloir donner des leçons de démocratie et de respect, s'il vous plaît.

MME SECK : Oui, effectivement, moi je voudrais quand même souligner par rapport à mon vote que, bien évidemment, si les commerçants du centre-ville souhaitent ouvrir le dimanche, ce serait avec plaisir de voter cette délibération. Mais quand je regarde les annexes, je me demande si on a besoin d'acheter des voitures, des tapis ou des choses comme ça le dimanche. Ce qu'il y a aussi, c'est que, peut-être, faudrait-il revoir la liste des annexes, mais oui, pourquoi pas, à discuter.

M. PIA : Je pense que chacun s'est exprimé. On vous a donné des informations complémentaires. Je retiens que vous ne souhaitez pas revenir sur votre vote, donc on reste comme on est. La délibération est adoptée à la majorité.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0154

Convention Beauvais Shopping 2023

MME. Vanessa FOULON, Conseillère municipale

L'association de commerçants Beauvais Shopping participe activement à l'animation de la ville en organisant des opérations commerciales essentielles à sa vitalité économique et favorisant le lien social.

La communauté d'agglomération du Beauvaisis, dans le cadre de l'application de la loi NOTRe, du 7 août 2015, a souhaité laisser aux communes toute compétence pour le soutien aux associations contribuant à l'animation commerciale, par le versement de subventions.

Pour continuer à œuvrer pour la redynamisation commerciale, la Ville verse chaque année une subvention en rapport avec le budget prévisionnel de l'association qui lui permettra de mener à bien son programme d'animations.

Exemples d'action 2022 :

- Pâques 2022 : Distribution de chocolats
- Fête des Mères : Distribution d'écocubes
- Fête des Pères : Distribution de gourdes
- Braderie de Printemps et d'Automne
- Participation au Noël des Animaux avec Dons
- Participation aux Féeries de Noël, deux chalets, avec animation enveloppes.
- Accompagnement sur le digital

Suite au bilan des actions fourni par l'association pour l'année 2022 et compte tenu de son programme pour 2023, il est proposé de maintenir cette contribution pour un montant maximum de 31 732 euros au budget de Beauvais Shopping.

Ce montant de subvention nécessite de conventionner avec l'association.

Afin de permettre à Beauvais Shopping de mettre en œuvre son programme d'animations, il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver la convention jointe en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention,
- d'autoriser la dépense afférente qui sera prélevée sur les crédits prévus à cet effet.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 43

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0179

Sports - Subvention sur projet - Gala La Vaillante

MME. Guylaine CAPGRAS, Conseillère municipale

La ville de Beauvais a reçu une demande de subvention sur projet de la part d'une association à vocation sportive.

L'intérêt du projet et son attractivité justifient une aide financière, il est donc proposé au conseil municipal :

- d'accorder une subvention sur projet de 3 180 € à l'association LA VAILLANTE, pour l'organisation de leur Gala de fin d'année qui se déroulera le dimanche 19 novembre 2023 à l'Elispace.
- d'approuver les termes de la convention à passer avec l'association ;
- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet sur les budgets 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ces dossiers.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 43

28 – SPORTS – SUBVENTION SUR PROJET – GALA LA VAILLANTE

MME CAPGRAS : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit effectivement de voter une subvention sur projet de la part de l'association La Vaillante.

Le Gala a effectivement eu lieu le 19 novembre dernier, qui était vraiment très réussi et on peut encore féliciter tous les enfants qui ont participé à ce Gala, c'est vraiment merveilleux.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention sur projet de 3 180 €, pour l'organisation de ce Gala ; d'approuver les termes de la convention à passer avec l'association ; de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet, sur les budgets 2023 ; d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

MME MARAIS-BEUIL : Toujours la même observation par rapport aux dates mais un Gala de fin d'année, ils le prévoient tous les ans. Donc je ne comprends pas comment on peut demander une subvention qui revient tous les ans et la faire voter au dernier moment, alors que c'est déjà passé.

MME CAPGRAS : Ca n'est pas dû à la gestion de La Vaillante, c'est parce que, avec le Conseil d'exploitation de l'Elispace, le devis de la prestation pour la location de l'Elispace est arrivé un peu plus tard, donc ils n'ont pas pu anticiper pour leur budget.

M. LE MAIRE : Madame BEUIL, on a bien compris la question, donc je demande à ce que l'année prochaine, les choses soient faites dans les délais. Merci.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Tout le monde est pour ? Je vous remercie pour La Vaillante.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0178

Sports - Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens

M. Philippe VIBERT, Maire Adjoint

La ville de Beauvais souhaite encourager le développement du tissu associatif Beauvaisien en apportant un soutien par la mise à disposition de créneaux horaires dans les équipements sportifs, mais également un concours financier au fonctionnement des clubs.

A ce titre, la ville a reçu des demandes de subventions de fonctionnement de la part des associations à vocation sportive suivantes :

- Beauvaisis Aquatic Club
- Beauvais Oise Tennis
- Beauvais Basket Club Oise
- Beauvais Triathlon
- BOUC Handball
- La Vaillante

Au regard de l'objet des associations et de l'intérêt communal de ces actions, la ville de Beauvais souhaite apporter son soutien financier pour la promotion du sport.

Depuis la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les collectivités territoriales ont l'obligation de conclure une convention avec les organismes de droit privé qui bénéficient d'une subvention supérieure à 23 000 € annuel.

Ainsi, depuis plusieurs années, la Ville de Beauvais a entrepris une démarche de conventionnement avec les associations les plus importantes de son territoire bénéficiant d'une aide financière supérieure à 15 000 €.

Pour les clubs évoluant dans des divisions les plus importantes à des niveaux quasi professionnels, les subventions dédiées au " sport de haut niveau " sont votées au début de l'été sur une saison sportive et non sur une année civile, à la différence de toutes les autres associations sportives.

Force est de constater aujourd'hui que les associations ont besoin de visibilité pour construire un projet sportif qui s'inscrit dans la durée et la stabilité.

C'est pourquoi, il est proposé de déterminer le montant des subventions pour les 3 prochaines années, à travers la conclusion de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens, et de donner ainsi aux associations une visibilité sur les moyens qui leur seront alloués.

Il convient donc de signer une convention d'objectifs et de moyens avec ces associations qui aura pour objectif de fixer l'objet et les conditions d'utilisation des subventions attribuées. La convention est conclue pour une durée de 3 ans.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes des 6 conventions d'objectifs et de moyens ci-annexées ;
- de prélever les dépenses sur le chapitre budgétaire correspondant chaque année (sous réserve de l'adoption des budgets par le conseil municipal pour les années 2024, 2025 et 2026) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces dossiers.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 43

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0177

Sports - Attribution d'une bourse aux athlètes de haut niveau

M. Ali SAHNOUN, Conseiller municipal

Dans le cadre de l'engagement de la ville de Beauvais pour les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024, un dispositif d'aides financières en faveur des sportifs de niveau international a été créé : les « Bourses aux athlètes de Haut Niveau ».

Sous forme de bourses individuelles, ces aides financières permettent d'aider les athlètes à faire face aux dépenses liées à leur préparation sportive, à leurs frais d'équipement ou à leurs frais de scolarité pour les plus jeunes d'entre eux.

Les clubs sportifs beauvaisiens sont donc invités à communiquer à la ville de Beauvais chaque année la liste de leurs athlètes qui présentent les meilleurs résultats sportifs et sur qui reposent des espoirs de médailles internationales et a fortiori olympiques.

Pour mémoire, c'est ainsi que l'ABE, en dialogue avec la Ville de Beauvais, avait proposé l'inscription dans ce dispositif de 4 de ses athlètes licenciés et entraînés par le club de Beauvais :

- Eloïse VANRYSEL (*vice-championne d'Europe Juniors par équipe en 2017, championne du monde juniors par équipe en 2019, vice-championne de France séniors par équipe en 2019, Médaille de bronze aux championnats de France U23 en 2021, 3e à la coupe du monde de Tallin par équipes en 2022, 4e du championnat par équipe NI 2023*)
- Mélissa GORAM (*championne par équipe de la coupe d'Europe des clubs champions en 2019, 4e du championnat par équipe NI 2023*)
- Luidgi MIDDLETON (*champion d'Europe U23 par équipe en 2019, 3e à la coupe du monde de Berne en 2022, médaille de bronze en individuel et médaille d'or en équipe aux Universiades en 2023*)
- Hélène N'GOM (*vainqueur de la coupe du monde de Chengdu en 2019, championne par équipe de la coupe d'Europe des clubs champions en 2019, 4e du championnat par équipe NI 2023*)

Par délibération du 22 novembre 2019, le conseil municipal a approuvé les termes des conventions pluriannuelles d'objectifs JOP Paris 2024 passées avec les athlètes et l'association référente.

A cet égard, l'académie beauvaisienne d'escrime (ABE) figure toujours au premier rang des associations susceptibles de s'inscrire dans ce dispositif au regard des résultats exceptionnels obtenus notamment par ces quatre sportifs depuis plusieurs années.

Ainsi pour encourager ces sportifs de haut niveau qui répondent aux critères d'attributions fixés par le dispositif, la ville de Beauvais a souhaité apporter une aide forfaitaire d'un montant de 2 500 € par an et par athlète lors des saisons 2019/2020, 2020/2021, 2021/2022 et 2022/2023.

Il est proposé au Conseil municipal de reconduire pour la saison 2023/2024, le même montant d'aide à hauteur de 2 500 € par an et par athlète.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'accorder les bourses individuelles aux athlètes cités ci-dessus ;
- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 43

30 – SPORTS – ATTRIBUTION D'UNE BOURSE AUX ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU

M. SAHNOUN : Merci Monsieur le Maire. C'est toujours le sport, bien entendu, merci de me passer le relais mon ami. Cela concerne l'attribution d'une bourse aux athlètes de haut niveau.

Dans le cadre de l'engagement de la ville de Beauvais pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, un dispositif d'aide financière en faveur des sportifs de haut niveau international a été créé. Et je crois que c'est la 4^{ème} ou 5^{ème} année. Sous forme de bourses individuelles, ces aides financières permettent d'aider les athlètes à faire face aux dépenses liées à leur préparation sportive et à leurs frais d'équipement ou à leurs frais de scolarité pour les plus jeunes d'entre eux.

Les clubs sportifs beauvaisiens sont donc invités à communiquer à la ville de Beauvais chaque année la liste de leurs athlètes qui présentent les meilleurs résultats sportifs et sur qui reposent des espoirs de médailles internationales et a fortiori olympiques.

Pour mémoire, c'est ainsi que l'A.B.E., en dialogue avec la ville de Beauvais, avait proposé l'inscription, dans ces dispositifs, de 4 de ses athlètes, licenciés et entraînés par le Club de Beauvais. Eloïse VANRYSSSEL, écoutez bien le palmarès, c'est important, vice-championne d'Europe junior par équipe en 2017, championne du monde junior par équipe en 2019, vice-championne de France senior par équipe en 2019, médaille de bronze aux Championnats de France U23 en 2021, 3^{ème} à la Coupe du Monde de Tallinn par équipe en 2022, 4^{ème} du Championnat par équipe N1 en 2023. Pour Mademoiselle Mélissa GORAM, championne par équipe de la Coupe d'Europe des Clubs champions en 2019, 4^{ème} du Championnat par équipe L1 en 2023. Mister Luidgi MIDELTON, la star, champion d'Europe U23 par équipe en 2019, 3^{ème} de la Coupe du Monde de Berne en 2022, médaille de bronze en individuel en médaille d'or en équipe aux Universiades en 2023. Et un résultat très récent, Luidgi a remporté la Coupe du Monde d'épée de Vancouver le 9 décembre 2023, alors là, bravo !

M. LE MAIRE : En prévision des Jeux Olympiques.

M. SAHNOUN : Et la dernière personne, Hélène NGOM, vainqueur de la Coupe du Monde de Chengdu en 2019, championne par équipe de la Coupe d'Europe des Clubs champions en 2019, et 4^{ème} du Championnat par équipe N1 en 2023.

Par délibération du 22 novembre 2019, le Conseil Municipal a approuvé les termes des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs J.O.P. Paris 2024, passées avec les athlètes et l'association référente. À cet égard, l'Académie Beauvaisienne d'Escrime, A.B.E., figure toujours au premier rang des associations susceptibles de s'inscrire dans ce dispositif au regard des résultats exceptionnels, obtenus notamment par ces 4 sportifs depuis plusieurs années.

Ainsi, pour encourager ces sportifs de haut niveau qui répondent aux critères d'attribution fixés par les dispositifs, la ville de Beauvais a souhaité apporter une aide forfaitaire d'un montant de 2 500 €, par an, par athlète, lors de la saison 2019-2020, 20-21, 21-22 et 2022-2023. Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire, pour la saison 2023-24, le même montant d'aide à hauteur de 2 500 €, par an et par athlète.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder les bourses individuelles aux athlètes cités ci-dessus ; de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet ; d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

MME MARAIS-BEUIL : Au vu de ces résultats fantastiques, je suppose qu'ils font partie de la team Hauts-de-France et qu'ils ont également un financement par la Région, dans ce cadre-là ?

M. SAHNOUN : J'allais vous poser la question, puisque vous êtes à la Région !

MME MARAIS-BEUIL : Je ne suis pas Vice-Présidente en charge du sport !

M. LE MAIRE : C'est ce qu'on appelle renvoyer la balle.

M. SAHNOUN : Effectivement, ces dispositifs sont utilisés aussi bien au niveau notre territoire que de la Région. Ça peut se cumuler et le Département, sans l'oublier, bien entendu.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur le Conseiller Départemental. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions, pas d'avis contraires ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0180

Sports - Subventions sur projets - Coupe du Monde Escrime / Triathlon de Beauvais

M. Frédéric BONAL, Conseiller municipal

La ville de Beauvais a reçu des demandes de subvention sur projet de la part d'associations à vocation sportive.

L'intérêt des projets et leur attractivité justifient une aide financière, il est donc proposé au conseil municipal :

- d'accorder une subvention sur projet de 24 000 € à l'association ACADEMIE BEAUVAISIENNE ESCRIME, pour le projet d'organisation d'une épreuve de Coupe du Monde d'Escrime Juniors Féminines, qui a lieu du 17 au 18 Février 2024 à l'Elispace.
- d'accorder une subvention sur projet de 12 000 € à l'association BEAUVAIS TRIATHLON, pour l'organisation du Triathlon de Beauvais le dimanche 9 juin 2024 au Plan d'eau du Canada.
- d'approuver les termes de la convention à passer avec les associations ;
- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet sur les budgets 2024 (sous réserve de son adoption par le conseil municipal) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ces dossiers.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 43

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0188

Culture – Autorisation accordée à la Communauté d'agglomération du Beauvais de construire sur le domaine communal dans le cadre du projet de rénovation de la médiathèque Argentine

MME. Corinne FOURCIN, Maire Adjointe

La ville de beauvais est propriétaire d'une parcelle de terrain cadastrée n°ZA 763 pour 7 429 m² qui supporte le Centre culturel Argentine lequel abrite l'association culturelle ASCA et la médiathèque Argentine.

La médiathèque Argentine est une annexe du réseau des médiathèques du Beauvaisis, équipement culturel déclaré d'intérêt communautaire en décembre 2004 dans le cadre de la prise de compétence < Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels > par la Communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Dans le cadre du projet ANRU et de la rénovation urbaine du quartier Argentine, la Communauté d'agglomération du Beauvaisis engage des travaux de modernisation de la médiathèque Argentine qui n'a pas connu de changements majeurs depuis la date de son installation en 2000. Le bâtiment vieillissant ne répond plus aux normes actuelles et n'est plus adapté aux nouveaux usages des médiathèques. Les travaux permettront notamment la mise aux normes, l'amélioration des performances énergétiques ainsi que l'accessibilité de tous les publics à la médiathèque.

La médiathèque Argentine au sein du Centre culturel occupe actuellement un espace de 357 m² pour le public auquel s'ajoutent des bureaux et la salle des histoires pour 104 m². L'opération portera la surface totale de la médiathèque à 644 m².

La construction de l'extension sera implantée le long de l'avenue Jean Moulin sur une partie de l'actuel parking de la médiathèque soit 400 m². Cette implantation permettra à la nouvelle médiathèque de bénéficier d'un positionnement de premier plan le long de l'avenue Jean Moulin, avec une ouverture et une visibilité plus importante dans le quartier, dans un environnement urbain plus qualitatif face au nouveau parc Joséphine Baker, et dans la cohérence des nouveaux aménagements des commerces à venir côté ouest du château d'eau.

Il est donc proposé de donner une suite favorable à la demande de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis d'autorisation de construire sur la parcelle communale visée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 43

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0156

Attribution de subventions et signature de conventions avec le Comptoir Magique et l'Association pour le Rayonnement du Violoncelle

MME. Corinne FOURCIN, Maire Adjointe

Le décret du 6 juin 2001 pris pour l'application de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations impose à toute collectivité l'obligation de conclure une convention avec les organismes de droit privé bénéficiant de subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €. En vertu d'un principe de précaution, la Ville a décidé d'abaisser ce seuil de conventionnement à 15 000 €.

Deux associations, *le Comptoir Magique* et *l'Association pour le rayonnement du violoncelle*, sont concernées par ces dispositions au titre du soutien financier apporté par la Ville pour la mise en œuvre du :

Festival du Blues autour du Zinc - 29^e édition - 15 au 23 mars 2024 ;
Festival de Violoncelle de Beauvais - 32^e édition - 31 mai au 9 juin 2024.

Ces deux festivals contribuant à l'animation culturelle de la ville, il est proposé d'allouer une subvention aux deux associations afin d'accompagner leur réalisation en 2024.

La convention annuelle proposée pour chacune des associations, décline les engagements réciproques des partenaires, la programmation artistique du festival et fixe l'engagement financier de la collectivité.

Il est précisé que la subvention versée à ces deux associations permet de soutenir financièrement la réalisation de chaque festival et contribue également au financement plus global de chaque association (frais de structure, de personnel...).

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer les conventions ci-annexées ;
- d'allouer, au titre de l'exercice 2024, les subventions suivantes :
 - 75 000 € pour le festival du Blues autour du Zinc ;
 - 62 000 € pour le Festival de Violoncelle de Beauvais : 2 260 € prélevés sur les crédits non répartis et inscrits au budget 2023 seront versés à l'association à la signature de la convention.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 43

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0157

Attribution de subventions sur projet aux associations : La Balayette à ciel et la Batoude – Centre des arts du cirque et de la rue

MME. Corinne FOURCIN, Maire Adjointe

La Balayette à Ciel est une association installée de longue date à Beauvais, regroupant un collectif d'artistes d'horizons différents (musique, théâtre, arts visuels...). Le but principal de l'association est d'accompagner et promouvoir les différents projets du collectif.

L'association sollicite une aide pour une nouvelle édition de la « Rêverie de la Balayette » qui marquera les 40 ans de l'association. La manifestation se déroulera les mercredi 8 et jeudi 9 mai 2024 au sein l'espace culturel François Mitterrand investissant l'auditorium Rostropovitch, le théâtre de Plein Air ainsi que la cour des lettres. Cette 5^e édition associera un large tissu associatif local afin de mettre en œuvre une programmation éclectique avec la présence de musiciens, conférenciers, comédiens et conteurs, des stands accueillant des associations partenaires, des animations ludiques, des performances artistiques.

Le budget prévisionnel est évalué à 29 284 €. L'association sollicite le concours financier de la ville afin de couvrir notamment les frais liés à la sécurité de l'évènement.

La Batoude - Centre des arts du cirque et de la rue

En 2019, des structures culturelles du spectacle vivant de l'Oise ayant une attention particulière sur le cirque contemporain et les arts de la rue ont créé le réseau ACRO (Arts du Cirque et de la Rue de l'Oise). La Batoude en est un membre fondateur.

Les structures membres du réseau mutualisent leurs ressources afin de soutenir le diffusion et l'accompagnement des artistes à l'échelle du territoire

Dans cette perspective, le réseau ACRO a le projet d'implanter, chaque année, sur un quartier relevant de la Politique de la Ville de l'Oise, une compagnie sous chapiteau pour plusieurs représentations et pour mener des actions culturelles auprès des habitants. En 2024, le quartier Saint-Jean à Beauvais a été choisi par les membres du réseau pour accueillir la compagnie Cirque Exalté et son spectacle « Foutoir Céleste » du vendredi 17 au dimanche 19 mai 2024. La Batoude est missionnée par le réseau ACRO pour mettre en place cet évènement sur son territoire.

Le budget prévisionnel est évalué à 13 280 €. L'association sollicite le concours financier de la ville à hauteur de 3 000 € et 2 000 € pour le Conseil départemental : l'autofinancement de l'association s'élève donc à 8 280 €.

Il est proposé au conseil municipal d'accorder une subvention de :

- 4 800 € à l'association La Balayette à ciel ;
- 3 000 € à l'association La Batoude.

Les versements interviendront selon les modalités suivantes :

- 3 840 € à la signature de la convention avec la Balayette à ciel, prélevés sur les crédits non répartis et inscrits au budget 2023 et 960 € à la remise d'un bilan de l'action en 2024 ;
- 2 400 € à la signature de la convention avec la Batoude, prélevés sur les crédits non répartis et inscrits au budget 2023 et 600 € à la remise d'un bilan de l'action en 2024.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 43

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0158

Signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Diaphane - Pôle photographique en Hauts-de-France

MME. Corinne FOURCIN, Maire Adjointe

L'association Diaphane, Pôle photographique des Hauts-de-France, a pour vocation d'accompagner et de promouvoir la diversité de la création contemporaine dans le champ photographique et de toutes les pratiques liées à l'image à l'échelle des Hauts-de-France et plus largement au niveau national.

Le ministère de la culture a attribué en avril 2022 le label Centre d'art contemporain d'intérêt national à Diaphane. Créé en 2017, ce label est décerné aux structures défendant un projet artistique relatif aux arts visuels contemporains. Les établissements labellisés contribuent au développement et à la promotion de la création contemporaine et assurent la médiation et la sensibilisation à la création artistique des publics les plus larges.

L'obtention de ce label donne lieu à la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) associant les partenaires publics.

La convention ci-annexée précise le cadre contractuel entre l'association et ses principaux partenaires institutionnels à savoir : L'Etat, la Région des Hauts-de-France, le Département de l'Oise, la communauté d'agglomération du Beauvaisis, la Ville de Beauvais et la Ville de Clermont pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel et fixe les modalités de son évaluation au travers d'objectifs concrets.

Etablie pour 4 années à partir de l'attribution du label, cette première convention couvre donc la période 2022- 2025.

L'engagement de la Ville de Beauvais et de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis est associé au festival photographique « Les Photaumnales » qui se déploie aujourd'hui dans toute la ville et dans l'agglomération.

La Ville de Beauvais accompagne son développement depuis sa création en 2004, l'agglomération du Beauvaisis quant à elle intervient depuis 2022 dans le cadre de sa compétence « Tourisme et animation du territoire ». Dans ce cadre, elle participe au financement du festival au titre des manifestations identifiées et reconnues d'intérêt communautaire qui contribuent à la valorisation du territoire dans ses diverses composantes et à son développement touristique.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention ci-annexée.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 43

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0201

Service vie associative et relations internationales - subventions aux associations

MME. Hatice_KILINC-SIGINIR, Maire Adjointe

Chaque année, la Ville de Beauvais souhaite soutenir des projets associatifs, notamment en apportant son concours financier à leur réalisation.

Plusieurs demandes de financements pour l'année 2023 n'ont pu être instruites dans le cadre de la préparation du budget primitif et sont donc étudiées en cours d'année.

À ce titre, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'inscription au budget primitif de crédits non répartis au compte 6574 (subventions aux associations et autres organismes de droit privé) et ventilés selon la codification fonctionnelle de l'inscription budgétaire M14.

Il est donc proposé au conseil municipal de donner son accord :

- Pour l'attribution d'une subvention sur projet de 3000 € pour la mise en œuvre du projet « Village Africain » de l'association **ASCAO - ASSOCIATION SOCIOCULTURELLE DES AFRICAINS DE L'OISE**

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 43

36 – SERVICE VIE ASSOCIATIVE ET RELATIONS INTERNATIONALES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

MME KILINC SIGINIR : Merci Monsieur le Maire. Comme vous le savez, chaque année, la ville de Beauvais souhaite soutenir des projets associatifs, notamment en apportant son concours financier à la réalisation.

Plusieurs demandes de financement pour l'année 2023 n'ont pas pu être instruites dans le cadre de la préparation du budget primitif et sont donc étudiées en cours d'année. À ce titre, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur l'inscription au budget primitif de crédits non répartis au compte 6574 et ventilés selon la codification fonctionnelle de l'inscription budgétaire M14.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord pour l'attribution d'une subvention sur projets de 3 000 € pour la mise en œuvre du projet Village Africain de l'association A.S.C.A.O.

MME MARAIS-BEUIL : Inscription budgétaire M14 et non pas inscription budgétaire M57 ?

M. LE MAIRE : C'est le B.P. 2023. Je mets aux voix.

M. BATHILY : Je ne prends pas part au vote.

M. LE MAIRE : Vous ne prenez pas part au vote Monsieur BATHILY. Tout le monde est pour ? Sauf Monsieur BATHILY qui ne prend pas part au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0164

Service vie associative et relations internationales - subventions aux associations dans le cadre de la mise à disposition de l'Elispace

M. Franck PIA, Maire

Jusqu'en 2022, il était d'usage d'accorder la gratuité de la location (hors prestations annexes) de l'Elispace, aux associations beauvaisiennes.

Conformément au règlement financier de l'établissement, il a été mis fin aux mises à disposition gratuites par son conseil d'exploitation.

Les associations peuvent solliciter une subvention destinée à couvrir les frais de location via la plateforme en ligne de demande de subvention. Elles sont alors soutenues au titre de la politique sectorielle concernée.

La « MEF – Maison de l'Emploi et de la Formation du grand Beauvaisis » a déposé une demande de soutien à la prise en charge de la location de l'Elispace pour l'organisation de la journée de recrutement qui a eu lieu le 12 avril 2023.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 750€ à l'association « MEF » pour la location de l'Elispace le 12 avril 2023. Cette somme sera prélevée sur les crédits non répartis et inscrits au budget 2023.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 43

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0165

Service vie associative et relations internationales – Octroi de subventions et passation de conventions d'objectifs et de moyens avec les associations bénéficiant de subventions au montant annuel supérieur à 15 000 €

MME. Hatice_KILINC-SIGINIR, Maire Adjointe

La ville de Beauvais souhaite encourager le développement du tissu associatif Beauvaisien, notamment en apportant son concours financier. Ainsi, depuis plusieurs années, la Ville a entrepris une démarche de conventionnement avec les associations les plus importantes de son territoire.

De plus, le législateur a renforcé la transparence financière des aides octroyés par les personnes publiques. Les dispositions législatives imposent à la collectivité l'obligation de conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui bénéficie de subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros. Mais en vertu du principe de précaution, la collectivité a décidé d'abaisser ce seuil à 15 000 euros.

Ces conventions d'objectifs et de moyens définissent l'objet et les conditions d'utilisation des subventions attribuées au budget primitif 2024 dépassant ce seuil.

Afin de pérenniser les actions mises en place par les associations, il est donc proposé de conclure une convention pour une durée de 3 ans, 2024-2026, avec les associations listées ci-après et de leur allouer au titre de l'exercice 2024 les subventions suivantes :

- Association « Accueil et Promotion » dont l'objet est de permettre à des jeunes qui vivent hors de leur famille de disposer d'un ensemble d'installations matérielles ainsi que des moyens permettant leur insertion dans la vie locale – **40 000 €**
- Association Familiale Intercommunale de Beauvais AFIB dont l'objet est d'assurer, sur un plan matériel et moral, l'étude et la défense des intérêts des familles - **37 000 €**
- Association « Foyer des Jeunes Travailleuses- FJT » dont l'objet est de permettre à des jeunes qui vivent hors de leur famille de disposer d'un ensemble d'installations matérielles ainsi que des moyens permettant leur insertion dans la vie sociale. Il s'agit de favoriser la socialisation des jeunes par l'habitat, de viser l'autonomie de ces jeunes dans les domaines de l'emploi, le logement et la santé.- **196 000 €**

- Association « des Amis des fêtes Jeanne-Hachette » dont l'objet est d'organiser les fêtes Jeanne-Hachette – **75 000 €**

- Voisinlieu Pour Tous dont l'objet est de contribuer à l'animation socioculturelle du quartier Voisinlieu et promouvoir l'éducation populaire – **85 000€**

- Association « SOS Insertion Emploi – SOSIE » dont l'objet est de renforcer la politique de solidarité de la Ville, dynamiser davantage la vie de quartier et améliorer le lien social, lutter contre la délinquance et promouvoir la citoyenneté, assurer une action offensive de médiation sociale et urbaine, favoriser l'accès à un emploi durable des Beauvaisiens à travers des chantiers d'insertion – **25 000€**

- Association « Ecume du jour » dont l'objet est d'animer un lieu d'écoute, de discussions et d'échanges ; de promouvoir les idées et les pratiques d'échanges réciproques de savoirs et de créations collectives ; de permettre le brassage des publics, la tolérance et la reconnaissance des différences dans une dimension intergénérationnelle et interculturelle ; de contribuer à l'éducation populaire ; de développer les valeurs autour de la citoyenneté, de la solidarité et de la tolérance et d'inciter les rencontres entre les habitants des différents quartiers de la ville à partir de leurs savoirs et de leurs expériences – **22 000 €**

- ✓ Association du « Comité de Jumelage » dont l'objet est d'initier, impulser et accompagner la mise en place d'échanges entre les associations de Beauvais, les établissements scolaires ou autres structures, avec les partenaires des villes jumelées ; d'organiser l'accueil des délégations et les voyages pour les délégations municipales ; d'organiser les manifestations ou actions en direction des beauvaisiens destinées à faire connaître ces villes jumelées dans un esprit de convivialité, de partage et d'échange ; de contribuer à la connaissance des cultures européennes et de construire un réseau d'échanges culturels et sportifs permettant aux beauvaisiens de faire connaître auprès des habitants des villes jumelées leur talent et le dynamisme de la ville - **20 000 €**

Mesdames Marianne SECK et Leïla DAGDAD ne prennent pas part au vote.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le maire ou l'adjoint délégué à signer les conventions ci-annexées.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 41

38 – SERVICE VIE ASSOCIATIVE ET RELATIONS INTERNATIONALES – OCTROI DE SUBVENTIONS ET PASSATION DE CONVENTIONS D’OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LES ASSOCIATIONS BÉNÉFICIAIRES DE SUBVENTIONS AU MONTANT ANNUEL SUPÉRIEUR À 15 000 €

MME DAGDAD : Marianne SECK et moi-même, on ne prendra pas part au vote, étant membres du Conseil d’Administration.

M. LE MAIRE : Ok, très bien. Tout le monde est pour ? Sauf Madame DAGDAD et Madame SECK qui ne prennent pas part au vote. La délibération est adoptée à l’unanimité.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0175

Signature d'une Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise

MME. Jacqueline MENOUBÉ, Maire Adjointe

La Caf de l'Oise, la MSA Picardie, le Conseil Départemental, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, les communes membres, les services de l'Etat et les associations sont les acteurs des politiques sociales du territoire.

La répartition des compétences entre ces acteurs nécessite un effort de coordination, de mise en cohérence et de recherche d'efficacité et de complémentarité des actions et des interventions. La Convention Territoriale Globale (CTG), en tant qu'accord-cadre proposé par la Cnaf entend répondre à cette préoccupation. En effet, cette convention de partenariat, qui ne constitue pas un dispositif financier, a pour vocation de fournir un cadre politique permettant de mobiliser des partenaires dans une dynamique de projet, à l'échelle d'un territoire, pour garantir l'accès aux droits sur des champs d'intervention partagés, en l'occurrence liés à la famille.

En signant une Convention Territoriale Globale 2023-2027, la Caf de l'Oise et les collectivités locales signataires conviennent ensemble de ces objectifs, afin d'approfondir un partenariat historique qui, d'une part, repose sur des conventions d'objectifs et de financement existantes ou en cours d'élaboration, d'autre part, doit évoluer et s'adapter aux contextes national et local en fonction des orientations politiques de ces institutions.

La convention s'inscrit dans une démarche multi-partenariale avec la MSA Picardie, le Conseil Départemental, les associations locales, les intervenants sociaux. Cette démarche a abouti à un diagnostic, conduisant à des fiches actions.

Au niveau national

La lisibilité des partenariats engagés par les CAF, notamment avec les collectivités territoriales et la cohérence des interventions, constituent des enjeux pour la Branche Famille. L'objectif de cette convention vise à mieux mobiliser l'ensemble des partenaires autour d'un projet de développement territorial global et durable.

Les enjeux sont :

DEFINIR un cadre politique d'intervention qui positionne la Caf sur le champ du social : il s'agit pour les Caf d'affirmer, au-delà d'un rôle de prestataire de service, celui d'acteur des politiques sociales et familiales sur un territoire,

METTRE en cohérence la multiplicité des moyens d'intervention de la Branche Famille pour apporter aux familles des réponses efficaces et adaptées en mutualisant les moyens,

RENFORCER la lisibilité d'intervention de la Caf et harmoniser le niveau de l'offre de service sur les territoires.

Au niveau local

La CTG consiste à décliner au plus près des besoins du territoire la mise en place des champs d'intervention partagés par les collectivités locales signataires et la Caf de l'Oise.

Ce nouveau cadre de coordination doit permettre la mobilisation de l'ensemble des moyens sur la base d'un diagnostic partagé des besoins du territoire.

Cette démarche doit notamment concourir à mieux définir les positionnements des institutions intervenant dans le champ de l'action sociale. Elle doit également garantir la complémentarité de l'intervention des différents acteurs présents sur le territoire ciblé : Mairie, Communauté de Communes, MSA, Conseil Départemental, État, tissu associatif, opérateurs et acteurs locaux.

La Convention Territoriale Globale permet aux collectivités de mieux fédérer les moyens autour de différents objectifs :

- adapter l'offre de service aux évolutions démographiques et sociales,
- poursuivre une politique dynamique et innovante auprès des différents publics,
- mobiliser les acteurs pour développer et optimiser les services à la population,
- assurer l'efficacité de la dépense,
- construire un projet de territoire,
- faciliter la prise de décision et fixer un cap,
- adapter son action aux besoins du territoire, développer une offre de services répondant aux besoins des familles,
- simplifier les partenariats et avoir une vision globale décloisonnée,
- valoriser les actions.

La convention vise à définir un projet stratégique global du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Elle a pour objectif de favoriser la transversalité autour d'un projet de développement social territorial global et durable.

La démarche partenariale constitue un axe privilégié des collectivités locales signataires comme de la Caf de l'Oise pour favoriser la mise en œuvre des projets.

Elle doit ainsi permettre de :

IDENTIFIER les besoins prioritaires de ses habitants afin de proposer des solutions adaptées,

PRECISER les champs d'intervention à privilégier au regard de l'offre et des besoins,

DEFINIR les objectifs communs de développement et de coordination des actions et service,

DETERMINER les modalités de collaboration entre les partenaires.

Considérant l'intérêt de la Convention Territoriale Globale, en termes d'organisation des actions pour l'enfance, la jeunesse et la famille, Monsieur le Maire propose de signer ladite convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la Convention Territoriale Globale pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la signature de ladite convention et tous documents s'y rapportant ;
- Charger Monsieur le Maire ou son représentant d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 43

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0174

Signature d'un avenant à la convention d'objectifs et de financement - prestation de service
Établissement d'accueil du jeune enfant - Bonus Territoire Ctg, pour la structure multi-accueil
"A petits Pas"

MME. Jacqueline MENOUBÉ, Maire Adjointe

Dans le cadre de leur politique d'action sociale, les Caisses d'Allocations Familiales contribuent au développement et au fonctionnement d'équipements et de services à destination des familles et de leurs enfants. Cela se traduit notamment par un soutien financier et technique. Comme inscrit dans la convention d'objectifs et de gestion signée entre la branche famille et l'Etat, le financement des établissements d'accueil du jeune enfant évolue. La Prestation de Service Unique (PSU) reste liée à l'activité de la structure, mais il est à présent intégré des bonus territoires qui dépendent des publics accueillis et du territoire d'implantation.

Le Bonus territoires Ctg complète le dispositif au fur et à mesure de l'arrivée à échéance des Contrats enfance jeunesse (Cej).

Pour cette raison, il est nécessaire de signer un avenant à la convention de prestation de service, intégrant le Bonus territoire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'avenant Prestation de Service - Etablissement d'accueil du jeune enfant pour la structure multi accueil « A Petits Pas », entre la CAF de l'Oise et la Ville de Beauvais ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué, à signer cet avenant et tout document y afférent ;
- d'inscrire au budget les recettes correspondantes.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 43

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0181

Signature d'un avenant à la convention de prestation de service Établissement d'accueil du jeune enfant - Bonus Territoire, pour la structure multi accueil Les P'tits Malicieux

MME. Jacqueline MENOUBÉ, Maire Adjointe

Dans le cadre de leur politique d'action sociale, les Caisses d'Allocations Familiales contribuent au développement et au fonctionnement d'équipements et de services à destination des familles et de leurs enfants. Cela se traduit notamment par un soutien financier et technique. Comme inscrit dans la convention d'objectifs et de gestion signée entre la branche famille et l'Etat, le financement des établissements d'accueil du jeune enfant évolue. La Prestation de Service Unique (PSU) reste liée à l'activité de la structure, mais il est à présent intégré des bonus territoires qui dépendent des publics accueillis et du territoire d'implantation. Le Bonus territoires Ctg complète le dispositif au fur et à mesure de l'arrivée à échéance des Contrats enfance jeunesse (Cej).

Pour cette raison il est nécessaire de signer un avenant à la convention de prestation de service, intégrant le Bonus territoire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'avenant Prestation de Service - Etablissement d'accueil du jeune enfant pour la structure multi accueil « Les p'tits Malicieux, entre la CAF de l'Oise et la Ville de Beauvais ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou toute personne dûment habilitée, à signer cet avenant et tout document y afférent ;
- d'inscrire au budget les recettes correspondantes.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 43

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0184

Convention de réservation de berceaux entre la ville de Beauvais et la Ligue de l'Enseignement de l'Oise - Crèche de la Maison de Ther

MME. Jacqueline MENOUBÉ, Maire Adjointe

Afin d'élargir l'offre d'accueil du public de jeunes enfants dans les crèches, la Ville de Beauvais a décidé de signer une convention triennale avec la « Ligue de l'enseignement ».

La fédération de l'Oise est une actrice éducative très implantée sur le territoire. Elle intervient dans les domaines de l'éducation, la formation, les loisirs éducatifs, le sport, la culture, la vie associative et concourt au développement local selon les réalités des environnements.

C'est ainsi que cette fédération a développé depuis plus de 10 ans une véritable expertise dans le champ de la petite enfance et de l'accompagnement à la parentalité, reconnue par la PMI et la CAF de l'Oise.

A ce jour, la ligue de l'enseignement gère 4 établissements d'accueil du jeune enfant sur les communes de Beauvais, Bresles, Laversines et Bailleul-sur-Thérain. Depuis 2016, la ligue a ouvert sa première structure petite enfance sur le territoire de Beauvais « La Ther des Petits » située dans la Zac de Ther.

Un partenariat entre le service Petite enfance de la Ville de Beauvais et la ligue de l'enseignement existe déjà et ne cesse de grandir avec la proposition dans les structures municipales ou au sein de la Maison de Ther pour les enfants, les familles ou encore pour les professionnels de diverses actions sous forme d'ateliers, de programme de formations ou de conférences...

Aussi et afin de consolider ce partenariat, il est envisagé de s'associer avec la ligue pour réserver des berceaux au sein de la Ther des petits à destination des habitants de la Ville de Beauvais d'une part et des agents de la Ville d'autre part, soit un total annuel de 6 berceaux (5600€/bonus hors bonus territoire).

En 2023 pour le 4ème trimestre : 5133,33€

En 2024, 5600€/berceau x 6 berceaux = 33 600€.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes du présent rapport ;
- d'autoriser le versement de la réservation des berceaux soit la somme de 5133,33€ à la ligue de l'enseignement pour le 4^{ème} trimestre 2023, puis 5600€ par berceau, tarif révisé en fonction de la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC) chaque année suivante ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer la convention jointe et toute pièce relative à ce dossier.

Monsieur Mamadou BATHILY ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 42

42 – CONVENTION DE RÉSERVATION DE BERCEAUX ENTRE LA VILLE DE BEAUVAIS ET LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OISE – CRÈCHE DE LA MAISON DE THER

MME MENOUBE : Il s'agit d'une convention de réservation de berceaux entre la ville de Beauvais et la Ligue de l'Enseignement de l'Oise, la crèche de La Maison de Ther.

Ce contrat vise à fixer les modalités d'intervention et de versement de la subvention bonus réservataire. La convention avec la Ther des petits... Excusez-moi, je me suis trompée. Il s'agit de signer cette convention pour réserver 6 places à la Maison de Ther, la crèche de La Maison de Ther, dont 2 seront pour les agents de la ville de Beauvais et 4 pour les Beauvaisiens.

M. LE MAIRE : Des questions ? Oui Madame BATHILY. Monsieur BATHILY, désolé.

M. BATHILY : C'est la fatigue, c'est la fatigue ! On est tous fatigués là. Non, c'était juste pour dire que je ne prends pas part au vote, parce que je suis membre du Conseil d'Administration de la Ligue de l'Enseignement.

M. LE MAIRE : D'accord, pardon Monsieur BATHILY. Tout le monde est pour ? Sauf Monsieur BATHILY qui ne prend pas part au vote. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions, pas d'avis contraires ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0208

Signature d'un contrat territorial réservataire employeur - Bonus réservataire - La Ther des Petits, la Ligue de l'Enseignement

MME. Jacqueline MENOUBÉ, Maire Adjointe

Au travers de diagnostics partagés, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) prend en compte les besoins des familles et les contributions des partenaires. La couverture des besoins est recherchée par une implantation prioritaire des équipements sur des territoires qui en sont dépourvus. Parmi les différentes actions soutenues par la CAF, figure celle du développement de l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficacité.

Le contrat proposé à la signature définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention « Bonus réservataire », dispositif qui remplace la prestation de service versée au titre des anciens « contrats enfance jeunesse » à destination des employeurs.

Le contrat territorial réservataire employeur répond aux employeurs désireux de contribuer à l'équilibre vie familiale / vie professionnelle de leurs salariés.

Actuellement l'établissement d'accueil « La Ther des Petits », dont le gestionnaire est La Ligue de l'Enseignement, réserve deux places à des employés de la Ville de Beauvais.

Le contrat est conclu du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat territorial réservataire employeur, pour la structure d'accueil « La Ther des Petits » avec la CAF, ainsi que tout document y afférent.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 43

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0207

Signature d'un contrat territorial réservataire employeur - Bonus réservataire - Bisous d'Esquimaux, CCMO EVEIL

MME. Jacqueline MENOUBÉ, Maire Adjointe

Au travers de diagnostics partagés, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) prend en compte les besoins des familles et les contributions des partenaires. La couverture des besoins est recherchée par une implantation prioritaire des équipements sur des territoires qui en sont dépourvus. Parmi les différentes actions, soutenues par la CAF, figure celle du développement de l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficience.

Le contrat proposé à la signature définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention « Bonus réservataire », dispositif qui remplace la prestation de service versée au titre des anciens « contrats enfance jeunesse » à destination des employeurs.

Le contrat territorial réservataire employeur répond aux employeurs désireux de contribuer à l'équilibre vie familiale / vie professionnelle de leurs salariés.

Actuellement l'établissement d'accueil « Bisous d'Esquimaux », dont le gestionnaire est CCMO EVEIL, réserve une place à des employés de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et deux places pour la Ville de Beauvais. Le montant forfaitaire par place réservée est de 2 326,79 euros.

Le contrat est conclu du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat territorial réservataire employeur, pour la structure d'accueil « Bisous d'Esquimaux » avec la CAF, ainsi que tout document y afférent.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 43

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0183

Convention d'objectifs et de moyens - crèches associatives et ville de Beauvais

MME. Jacqueline MENOUBÉ, Maire Adjointe

Les crèches associatives, qui représentent 71% de l'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire de Beauvais, sont financées par le soutien de la Caisse d'Allocations familiales (CAF), par une subvention de la ville de Beauvais et par la participation des familles.

Le contrat enfance jeunesse étant arrivé à échéance le 31 décembre 2022, la signature d'une convention territoriale globale (CTG) est en cours, l'objectif de cette convention est de favoriser la territorialisation de l'offre globale de services de la branche famille de la CAF en cohérence avec les politiques locales.

Pour cela, il convient de procéder à la signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec chaque structure associative afin de définir les conditions de détermination du coût de l'action et de la contribution financière de la Ville de Beauvais.

Les structures associatives sont :

- L'association de gestion des crèches Pierre JACOBY
- L'association La Parentine
- L'association Crescendo (Kolobane et Chat Perché)
- L'Office Privé d'Hygiène Sociale, gérant le multi accueil « Les P'tits Loups » de Leon Bernard
- L'ADSEAO gérant la halte-garderie La Farandole.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes du présent rapport,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer toute pièce relative à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 43

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0205

Signature d'un avenant à la convention d'objectifs et de financement - Prestation de service
Accueil de Loisirs sans Hébergement - Bonus territoire Ctg

MME. Anne-Françoise LEBRETON, Maire Adjointe

La Ville de Beauvais met en œuvre une politique riche et diverse en direction des familles. Les accueils de loisirs sans hébergement périscolaire, le mercredi et durant les vacances scolaires (ALSH) sont un des éléments clés de cette politique.

Pour mener ces actions, la Ville s'appuie sur un partenaire privilégié en ce domaine, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Elle intervient dans les domaines de la petite enfance, des accueils de loisirs, des centres sociaux et pour soutenir des projets de soutien à la fonction parentale.

Pour les accueils de loisirs, un des modes de financement de la CAF est nommé « Prestation de service ». Cette dernière permet d'allouer aux villes une contribution financière en fonction du nombre d'enfants accueilli au sein d'un accueil de loisirs par heure et par jour. Par ailleurs, la CAF verse d'autres aides complémentaires.

Depuis plusieurs années, la CAF tend à regrouper l'ensemble des aides aux projets sous une même convention dite « territoriale globale ». Il s'agit d'une nouvelle contractualisation laquelle intervient en continuité et en remplacement du Projet Enfance Jeunesse existant.

Afin de redynamiser son partenariat avec les territoires et les communes, les élus ont été conviés par la CAF à l'élaboration d'un diagnostic partagé et d'un plan d'actions avec la volonté de :

- analyser les accueils en direction des pré adolescents et adolescents,
- former les encadrants,
- animer des temps d'échanges de pratiques entre directeurs des accueils
- encourager les projets liés à l'inclusion le public à besoins spécifiques

Le présent avenant permet d'intégrer le Bonus territoire instauré par la Convention territoriale globale.

Il est proposé au conseil municipal :

D'approuver les termes de l'avenant à la prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) – Bonus territoire ;

D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'avenant et toutes les pièces y afférent ;

D'autoriser l'inscription des recettes.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 43

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0190

Service : Vie éducative – Convention Territoriale d’objectifs et de financement avec la CAF –
« Soutien à la formation BAFA et BAFD ».

MME. Anne-Françoise LEBRETON, Maire Adjointe

La Ville de Beauvais met en œuvre une politique riche et diverse en direction des familles. Les accueils de loisirs sans hébergement périscolaire, le mercredi et durant les vacances scolaires (ALSH) sont un des éléments clés de cette politique.

Pour mener ces actions, la Ville s’appuie sur un partenaire privilégié en ce domaine, la Caisse d’Allocations Familiales (CAF). Elle intervient dans les domaines de la petite enfance, des accueils de loisirs, des centres sociaux et pour soutenir des projets de soutien à la fonction parentale.

Depuis plusieurs années, la CAF tend à regrouper l’ensemble des aides aux projets sous une même convention dite de « territoire globale ». Il s’agit d’une nouvelle contractualisation laquelle intervient en continuité et en remplacement du Projet Enfance Jeunesse existant.

La présente convention a pour objectifs :

- d’intégrer à la convention territoriale de la CAF et de la Ville de Beauvais « l’aide à la formation BAFA et BAFD »,
- d’harmoniser les montants de financement accordés sur un même territoire de compétence.

Il est proposé au conseil municipal :

- d’approuver les termes de la convention au soutien à la formation BAFA et BAFD ;
- d’autoriser le Maire ou l’adjoint délégué à signer la convention et tout document y afférent ;
- d’autoriser les produits afférents à cette convention.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 43

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0189

Pôle cohésion sociale - Vie éducative – Modification de l'aide financière municipale aux classes de découvertes

MME. Anne-Françoise LEBRETON, Maire Adjointe

Au-delà de ses compétences obligatoires, la ville soutient les écoles publiques qui souhaitent organiser des classes de découvertes, lesquelles sont le vecteur de valeurs éducatives et collectives auprès des enfants indispensables à notre société.

Comme les séjours de vacances, les classes de découvertes sont aujourd'hui restreintes pour de multiples raisons (1,44 million de départs en 2018/2019, 1,25 million en 2021/2022) ; la densité du travail d'un enseignant pour accompagner les élèves durant plusieurs jours et nuits, la crainte des familles de confier leur enfant à autrui, les coûts en augmentation due à l'inflation, en sont quelques exemples.

La ville ayant peu de candidatures en 2024, il est proposé d'étendre son aide financière pour réduire l'effet de l'inflation sur le budget des familles.

Aussi, afin de maintenir la contribution à la réussite éducative et au bien-être des enfants à l'école à travers ce dispositif, la ville propose de revoir le montant de la prise en charge par la collectivité.

Il est proposé au Conseil municipal d'augmenter la participation de 10€ par jour et par enfant soit 62€ par jour et par enfant et ce de manière pérenne à partir de l'année scolaire 2023- 2024.

Par ailleurs, le nombre de classes étant inférieur au budget 2024 initialement prévu, il est proposé de prendre en charge uniquement pour l'année scolaire 2023- 2024, 50% du prix du transport pour chaque école partante.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'augmentation de la participation de la ville, pour la porter à 62€ par jour et par enfant ;
- d'approuver la prise en charge de 50% du prix du transport pour chaque classe partante pour l'année 2023/2024 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à cette délibération;

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 43

48 – PÔLE COHÉSION SOCIALE – VIE ÉDUCATIVE – MODIFICATION DE L'AIDE FINANCIÈRE MUNICIPALE AUX CLASSES DE DÉCOUVERTES

MME LEBRETON : Cette délibération concerne le dispositif des classes de découvertes et plus précisément un ajustement de l'aide financière apportée aux projets de départ pour 2024.

Au-delà des compétences obligatoires, la Ville soutient les écoles qui souhaitent organiser des classes de découvertes, lesquelles sont le vecteur de valeurs éducatives et collectives auprès des enfants, indispensables à notre société. Pour autant, il est quand même bon de rappeler que le financement des classes de découvertes ne constitue pas une dépense de fonctionnement obligatoire pour les communes, mais que nous sommes convaincus, et ça depuis de nombreuses années, de l'intérêt pour les enfants de vivre ces temps de classe hors les murs.

Cette année, la ville de Beauvais va contribuer au départ de 7 écoles, 15 classes et 255 élèves pour des séjours en moyenne de 5 jours. Et comme nous sommes ancrés dans la réalité, nous avons été à l'écoute des enseignants et des parents, parce qu'en effet, il y avait une crainte de la part des enseignants, au regard des augmentations budgétaires et des hausses très significatives des coûts de transport, et de l'inquiétude des parents par rapport au reste à charge pour les enfants qui partaient en classe de découverte.

Avec Monsieur le Maire, nous avons revu la gestion de ce budget et on vous propose de valider la proposition d'augmenter de 10 € l'aide par jour et par enfant, aux enfants, de passer de 52 € à 62 €, de manière pérenne, dès cette année, et de prendre en charge la moitié du coût du transport, à titre exceptionnel, pour cette année également. Et par ces deux propositions, tous les projets, sauf événements indépendants de la volonté de chacun, tous les projets pourront aboutir avant la fin de l'année scolaire.

MME LUNDY : Oui, simplement pour dire que c'est une hausse de 10 € prévue, par jour et par enfant, qui est bienvenue aujourd'hui. C'est une demande que nous portons depuis un certain nombre d'années. Elle survient après bientôt 12 ans de tarifs inchangés. Nous nous en félicitons et pour cette raison, Madame LEBRETON, nous voterons évidemment pour et nous espérons, en effet, que nous arriverons à avoir de plus en plus de petits Beauvaisiens qui pourront partir en classes découverte. Merci.

M. LE MAIRE : Merci Madame LUNDY. Je vais mettre aux voix. La délibération est adoptée à l'unanimité.

VILLE DE BEAUVAIS

Délibération n° B-DEL-2023-0200

Pôle cohésion sociale - Vie éducative – ADN / Mission Santé, Nature et Environnement -
Club des Jeunes Pousses - Règlement Intérieur du club

MME. Anne-Françoise LEBRETON, Maire Adjointe

Dans le cadre de sa mission Santé, Nature et Environnement auprès des enfants, la ville de Beauvais, mettra en place une nouvelle action d'éducation et de sensibilisation « le Club des Jeunes Pousses » portée par la structure ADN.

La création du « Club des Jeunes Pousses » permettra à 8 jeunes de Beauvais de participer, d'interpeller et d'orienter les politiques municipales à propos de l'environnement. Ces jeunes partageront l'ambition d'un environnement préservé et protégé pour une meilleure qualité de vie ainsi que l'ambition de bien vivre, tous ensemble, aujourd'hui et demain à Beauvais.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions d'accueil et de fonctionnement du « Club ».

Afin d'être davantage lisible, il présente le cadre pédagogique, les règles liées aux différentes phases de l'inscription à la participation, ainsi que les règles de vie en collectivité.

Ce règlement permet également d'apporter des informations aux familles pour une meilleure compréhension du fonctionnement des différents modes de prise en charge de leur enfant.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de valider les termes du règlement intérieur dont l'application est fixée au 1er septembre 2024.
- d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.
- de valider les transferts budgétaires attribués pour le fonctionnement

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 43

49 – PÔLE COHÉSION SOCIALE – VIE ÉDUCATIVE – A.D.N. / MISSION SANTÉ, NATURE ET ENVIRONNEMENT – CLUB DES JEUNES POUSSÉS – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CLUB

M. LE MAIRE : C'est très difficile quand on présente des délibérations en fin de Conseil.

MME LEBRETON : Non, je veux juste prendre le temps. Je vais juste prendre le temps parce que ça concerne A.D.N. et ça concerne surtout 3 agents qui sont très investis sur cette structure municipale et la passer en quelques secondes, je pense que c'est un manque de respect pour cette équipe. Je vais faire vite quand même, mais je voudrais saluer tout ce travail-là.

A.D.N. est une structure municipale qui est rattachée au service des politiques éducatives, avec une équipe de 3 agents qui sont impliqués notamment dans des missions autour de la santé, de la nature et de l'environnement. Ils ont fait, pour faire un bilan très synthétique mais, pour l'année, 70 animations autour de la santé, on en parlait tout à l'heure de l'importance de la sensibilisation, auprès de 400 maternelles, de 431 élémentaires. Ils ont fait 130 animations nature, également auprès des maternelles et des élémentaires. Ils ont fait également des animations autour de l'environnement et ils ont mis à disposition, et ce depuis la Covid, des malles pédagogiques qui servent pour les enseignants.

Il est apparu important qu'on trouve des petits messagers. On dit souvent que ça passe par les enfants, d'où cette idée de création d'un club de Jeunes Poussés, où on donnerait la place à 8 jeunes Beauvaisiens avec une parité de 4 garçons et 4 filles, donc d'être des ambassadeurs sur cette thématique de santé, de nature et d'environnement pour leur permettre de mieux connaître l'environnement, mieux l'appréhender et de le protéger pour une meilleure qualité de vie. On en parlait aussi tout à l'heure, avec l'ambition de bien vivre tous ensemble aujourd'hui et demain à Beauvais.

On demande au Conseil Municipal d'approuver le règlement qui est soumis à cette délibération et d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

M. LE MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions. Je vais mettre aux voix. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour clore le Conseil Municipal et pour Noël, je vous invite à un pot qui est servi dans la salle juste à côté, en vous souhaitant bien sûr de très belles fêtes de Noël, que vous puissiez profiter au maximum des vôtres, de votre famille et au plaisir de se retrouver très vite, à la nouvelle année pour les vœux. Merci.

LA SEANCE EST LEVEE A 00H07